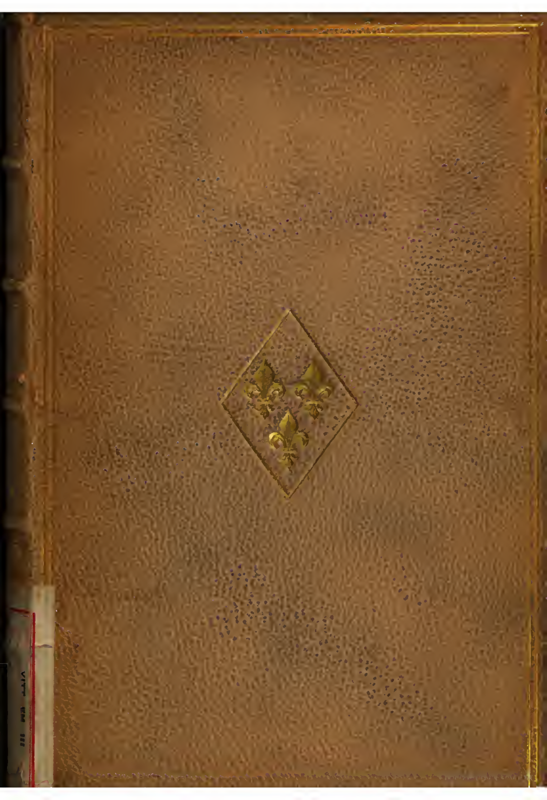
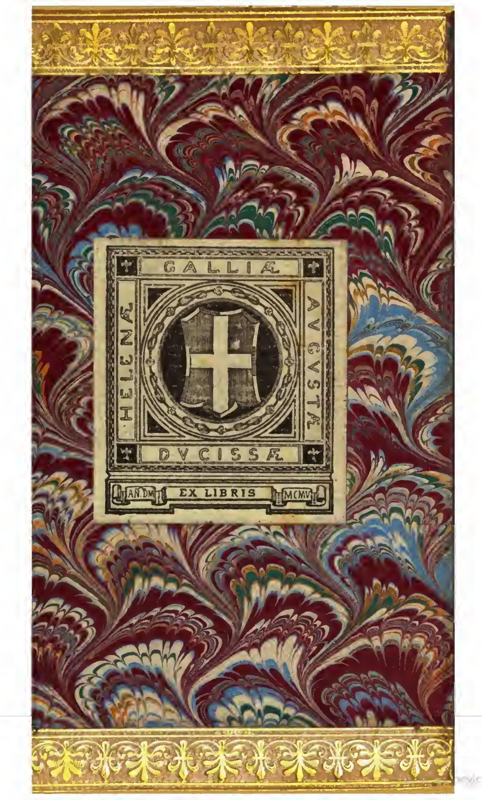



GALLIÆ
HELENÆ
AVGVSTÆ
DVCISSÆ
AÑ. DM.
EX LIBRIS
MCMV




BIBLIOTECA
S.A.R.
DVCHESSA HÉLÈNE D'AOSTA
CAPODIMONTE
B
V
48

VIE

DE MADAME

DE

LAFAYETTE

Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

VIE
DE MADAME
DE
LAFAYETTE

PAR

Mme DE LASTEYRIE

SA FILLE

PRÉCÉDÉE D'UNE NOTICE SUR LA VIE DE SA MÈRE

Mme LA DUCHESSE D'AYEN

1737-1807

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS

LÉON TECHENER FILS, LIBRAIRE

RUE DE L'ARBRE-SEC, 52

M DCCC LXIX



AVERTISSEMENT.

A vie de Mme la duchesse d'Ayen a été écrite par Mme de Lafayette, sa fille, dans la prison d'Olmutz.

Après son retour en France, cette notice fut imprimée sans publicité et pour

quelques amis par la duchesse de Luynes, avec ce titre : *Notice sur la vie de A. L. H. d'Aguesseau, duchesse d'Ayen, par Mme de Lafayette, sa fille, imprimée par G. E. J. Montmorency Albert Luynes. An IX, Dampierre.* C'est d'après un exemplaire corrigé par Mme de Lafayette elle-même et revu par Mme de Lasteyrie, sa fille, que cette notice est publiée aujourd'hui pour la première fois.

On l'a complétée en y ajoutant le récit de la mort de la duchesse d'Ayen et de sa fille aînée, la vicomtesse de Noailles, par M. Carrichon, ancien prêtre de l'Oratoire.

La vie de Mme de Lafayette a été

écrite par Mme de Lasteyrie. Ses enfants la publient telle qu'elle la leur a laissée avec une lettre de son père et d'autres pièces qu'elle y avait jointes.







NOTICE

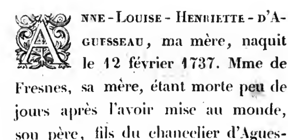
SUR

Mme LA DUCHESSE D'AYEN

PAR

Mme DE LAFAYETTE

SA FILLE.



NNE-LOUISE-HENRIETTE-D'AGUESSEAU, ma mère, naquit le 12 février 1737. Mme de Fresnes, sa mère, étant morte peu de jours après l'avoir mise au monde, son père, fils du chancelier d'Aguesseau[1], la remit aux soins d'une nour-

1. Jean-Baptiste d'Aguesseau de Fresnes épousa

rice avec qui elle fut envoyée, dès l'âge de trois ans, au couvent de la Visitation de Saint-Denis, et confiée particulièrement à Mme d'Héricourt, religieuse de cette maison, personne d'un esprit et d'un mérite distingués et qui réunissait des talents rares pour l'éducation. Elle savait surtout présenter à ses élèves tous les charmes de la vertu. Le cœur de ma mère était fait pour elle : ce fut dès sa plus tendre enfance qu'elle s'y attacha, avec cette droiture et cette force qui furent son caractère distinctif; tellement qu'avec

en 1736 Anne-Louise-Françoise Dupré, dame de Lagrange-Bleneau en Brie, et mère de Mme d'Ayen. Il eut d'un second mariage un fils, Henri d'Aguesseau, sénateur, pair de France, membre de l'Académie française, mort en 1826, et deux filles; Angélique-Françoise-Rosalie mariée au premier président du parlement de Paris, Bochard de Saron, et Claire-Geneviève-Pauline, mariée au comte de Ségur

un esprit incertain, quoique supérieur, avec une grande facilité physique et morale à se troubler et à s'effrayer dans plusieurs circonstances, il n'en est aucune où l'on n'ait pu voir que toutes ces inquiétudes et ces troubles se rapportaient à un seul objet qui dominait tous les autres. On a pu toujours lui appliquer ces paroles du psaume 118: *Mon cœur n'a jamais eu d'autre crainte que de manquer à votre loi.* Tel est, mon Dieu, l'abrégé des dispositions de ma mère : vous les aviez formées en elle, vous les avez couronnées, et cette justice éternelle, qui n'est autre chose que vous-même, remplit à présent tous les désirs de son cœur, suivant cette promesse de Jésus-Christ : *Heureux ceux qui sont affamés et altérés de la justice, parce qu'ils seront rassasiés.*

Dès ses premières années, la solidité de son esprit se joignait à la droiture de son cœur, pour donner d'excellentes bases à son instruction. Toutes les impressions qu'elle recevait étaient sérieuses et réelles. Un livre des pères du désert étant tombé dans ses mains, lorsqu'elle n'avait guère que cinq ans, au lieu de s'amuser de toutes ces visions, il n'en résulta pour elle que la frayeur d'en avoir de pareilles, si elle devenait une trop grande sainte, et elle se reprochait cette pusillanimité. On peut juger par les réponses de son grand-père, le chancelier d'Aguesseau[1], de quelle manière elle s'occupait, à cet

1. Voir dans les *Lettres inédites* du chancelier d'Aguesseau, publiées par M. Rives en 1823, ses lettres à sa petite-fille Henriette écrites entre 1743 et 1747.

âge même, de lectures sérieuses. Je sais malheureusement peu de traits de cette époque de sa vie; mais le peu que j'en ai recueilli me fait voir que, dès ce temps, chercher Dieu et sa justice était sa première affaire, qu'aucune petitesse de couvent n'entrait dans sa piété, mais qu'une fidélité scrupuleuse à ses devoirs en était la base. Comme elle avait, très-jeune, une faculté d'application très-forte, elle aimait beaucoup le jeu des échecs; mais s'étant aperçue qu'il l'occupait longtemps après la partie finie, et que, quand elle y jouait le samedi, elle avait beaucoup de distractions à la messe le dimanche, elle ne voulut plus jouer aux échecs le samedi.

A quatorze ans, Monsieur son père la retira du couvent, et elle vécut dans la maison paternelle avec Mme de

Fresnes, sa belle-mère, qui s'attacha tendrement à elle; ce sentiment fut réciproque. Une femme d'un grand mérite, Mlle Aufroy, que ses parents mirent auprès d'elle, devint sa plus tendre et sa plus constante amie; elle en était digne.

Pendant l'intervalle de temps que ma mère passa dans la maison de son père, depuis sa sortie du couvent, jusqu'à son mariage, M. Dupré, son grand-père maternel, mourut et lui laissa une très-grande fortune. Le seul sentiment que lui causa la vue de tant de richesses fut l'effroi. Elle forma les vœux les plus sincères pour que ces biens fussent chargés d'assez de legs pour les diminuer. Ce sentiment si vrai, comme l'étaient tous ceux de ma mère, ne fut pas seulement celui de sa

jeunesse, mais celui de toute sa vie, ayant toujours regardé les richesses comme un fardeau. C'est avec la simplicité d'un enfant qu'elle n'a jamais pu se persuader qu'elles fissent une partie tant soit peu considérable du bonheur; c'est avec la droiture d'un fidèle disciple de l'Évangile qu'elle n'a jamais cru pouvoir en disposer à sa fantaisie, mais uniquement en suivant les desseins et les ordres du souverain distributeur des biens de la vie; aimant bien mieux avoir l'économie des autres dons de sa libéralité que de celui-là.

Quelques détails qui me sont parvenus des quatre années qu'elle passa dans la maison paternelle, me prouvent que, tandis qu'elle travaillait à son instruction en plus d'un genre, tandis qu'elle s'affermissait dans la vertu chré-

tienne et profitait des leçons du célèbre curé de Saint-Paul, qui l'aimait paternellement, vivant dans une maison très-sérieuse et loin de tous les divertissements, la gaieté franche de son caractère lui faisait trouver un grand plaisir à tous les objets nouveaux.

Je n'ai pas non plus beaucoup de particularités sur le temps de son mariage avec mon père[1] qui, quoique plus jeune qu'elle de deux ans, lui inspira le goût le plus vif et le sentiment le plus tendre. Il s'y joignit bientôt cette douce et profonde estime que la parfaite conformité d'élévation dans les sentiments, de générosité dans le caractère, de droiture dans les vues et

1. Jean-Paul-François de Noailles, duc d'Ayen, puis de Noailles, né le 16 octobre 1739, mort en 1824. Son mariage eut lieu le 5 janvier 1755.

dans toute la conduite a rendue si constamment mutuelle, et dont nous avons tous recueilli les heureux effets, dans les circonstances décisives pour le bonheur de notre vie.

Ma mère vint s'établir à l'hôtel de Noailles, où les enfants de notre grand-père Adrien-Maurice[1] se rassemblaient autour de lui. Par une suite de la vie retirée que menait sa belle-mère, elle n'était pas plus dans le monde qu'avant son mariage; seulement, à l'époque de sa présentation, on la conduisit à Versailles.

Au bout de deux ans, elle eut son premier enfant qui fut un garçon. C'é-

1. Le second maréchal de Noailles, arrière-grand-père de Mme de Lafayette, mort en 1766. Son fils, troisième maréchal du nom, avait quatre enfants, le duc d'Ayen, le marquis de Noailles, la comtesse de Tessé, la duchesse de Lesparre.

tait surtout pour être mère que Dieu l'avait formée; ainsi le jugeront non-seulement celles qui, dans l'abîme de la plus profonde douleur, sentiront à tous les moments le bien attaché à cet heureux titre de ses enfants, mais encore tous ceux qui l'ont connue. La vivacité de sa première passion maternelle fut au-dessus de tout ce qu'on peut imaginer. Elle perdit ce fils au bout d'un an. Il mourut d'une maladie qui ne dura que vingt-quatre heures. La douleur de ma mère fut proportionnée à sa tendresse. Soutenue uniquement par la foi et la vue du bonheur éternel de son enfant, elle était tellement absorbée dans cet objet, qu'elle se surprenait souvent, m'a-t-elle dit, à croire qu'il n'y avait pas de plus grand saint dans le ciel.

Un an après cette perte, c'est-à-dire le 11 novembre 1758, elle mit au monde son second enfant ; c'était une fille (la vicomtesse de Noailles[1]), celle qui, après avoir été la consolation de sa vie, a consommé, près d'elle et avec elle, ce sacrifice dont l'horreur n'est surpassée que par la générosité des victimes, et pour lequel ses forces furent aidées par le courage inimitable de l'ange qu'elle-même avait formé. Je reviens à sa naissance. Que ne nous est-il possible de tout recueillir des précieuses années de l'une et de l'autre !

La douleur vive et profonde que ma mère avait sentie de la mort de son fils, lui avait fait perdre la première

1. Louise de Noailles, vicomtesse de Noailles, exécutée le 22 juillet 1794.

fleur du sentiment maternel. Elle fut quelque temps avant d'éprouver combien cette enfant lui était chère. Une maladie le lui fit trop bien connaitre : elle pensa devenir folle de douleur; mais le ciel lui rendit sa fille. Je naquis un an après[1], et nous fûmes toutes deux les premiers objets de ses sollicitudes maternelles. En 1763, elle eut encore une fille, Mme de Thesan, dont la mort a été le premier de nos malheurs. En 1766 et 1767, ma mère eut Pauline et Rosalie[2] qui, habitant ensemble, en esprit, les demeures célestes, existent pourtant encore l'une et l'autre dans cette vallée de larmes,

1. Adrienne de Noailles, marquise de Lafayette.
2. Pauline de Noailles, mariée au marquis de Montagu, morte en janvier 1839. Le journal de sa vie a été publié par ses enfants. Rosalie de Noailles, mariée au marquis de Grammont, morte en 1852.

et jouissent du bonheur de se revoir avant le grand jour de l'éternité.

Il est facile de juger que mon père et toute la famille désiraient beaucoup d'avoir un garçon; mais la sensibilité et la délicatesse de mon père ne lui permettaient de s'occuper que de la santé de ma mère, et il cherchait toujours à lui persuader que cela lui était égal. Pour elle, elle eût vivement désiré de lui donner un fils et de voir cette satisfaction à sa famille; mais accoutumée à tout rapporter à de plus hautes considérations, elle voyait, dans cette disposition de la Providence, des facilités de plus pour élever selon Dieu et conduire à Dieu les enfants qu'il lui donnait en dépôt, et trouvait dans cette pensée une consolation surabondante. Tandis qu'à l'exemple des femmes des

Patriarches, loin de murmurer d'une fécondité qui ne laissait pas un moment de repos à sa santé, elle bénissait Dieu de l'accroissement si multiplié de sa famille, le regardait comme une bénédiction du ciel, comme un moyen de resserrer les liens précieux de l'union conjugale, et recevait chaque nouvel enfant avec de nouvelles actions de grâces; comme chrétienne, elle épurait encore ces sentiments par des vues plus surnaturelles. C'était en esprit et en vérité qu'elle éprouvait tout de nouveau la vivacité du sentiment maternel, lorsqu'on lui ramenait ses enfants du baptême; c'était de toute la ferveur de son âme, de toute la force de sa volonté qu'elle les offrait à Dieu; et il commençait à récompenser ce vœu si ardent et si sincère, par la confiance

intime qu'il lui inspirait déjà de pouvoir dire un jour, à l'exemple de Jésus-Christ : *Je n'ai perdu aucun de ceux que vous m'avez donnés.* Nous, ses enfants, nous devons regarder ces admirables dispositions de ma mère comme la première miséricorde de Dieu sur nous.

Les sentiments de ma mère étaient trop vrais, ses résolutions trop fortes, pour que toutes ses actions n'en fussent pas la conséquence parfaite. On peut donc juger de ses soins dès notre berceau et du but auquel elle les rapportait. Nous étions la plus tendre affection de son cœur et le premier objet de ses devoirs. A cette vive impulsion du cœur le plus maternel qui fut jamais, se joignait cette disposition si fortement enracinée en elle de faire la volonté de

Dieu et d'accomplir son œuvre. Tout était donc réuni pour nous : toutes ses facultés étaient employées à ce qui pouvait faire notre bien et préparer notre bonheur; la sollicitude et toute la prévoyance de son esprit, à détourner ce qui pouvait nous nuire; sa pénétration, à discerner nos caractères (et dès notre plus tendre enfance, elle les étudiait de manière à influer sur chacune de nous, à l'élever et à la conduire d'une façon qui lui fût propre); la droiture et la force de son esprit, à écarter de notre éducation toutes les puérilités, et à nous accoutumer dès l'enfance à raisonner droit et juste, en éloignant une foule d'illusions; sa vive tendresse pour nous, à cimenter notre union mutuelle; enfin sa douce éloquence, fortifiée par son exemple, à

nous faire connaître la vertu et la vertu chrétienne, c'est-à-dire, le principe, les secours et la récompense de la vertu.

Nous fûmes toutes nourries dans la maison et sous les yeux de ma mère. La nourrice qui l'avait élevée fut chargée de nous donner tous les soins physiques et moraux dont le premier âge a besoin. Quoiqu'elle eût reçu une première éducation assez grossière, cette excellente femme avait un talent extraordinaire pour l'éducation des petits enfants, et le temps qu'elle avait passé au couvent près de Mme d'Héricourt avait développé cette disposition naturelle. Personne ne possédait comme notre bonne le talent, non-seulement d'attirer à elle le cœur des enfants qui lui étaient confiés, mais aussi de les

intéresser à ce qu'elle leur apprenait, de leur faire goûter ce qu'elle était chargée de leur enseigner.

Jamais elle n'avait besoin de recourir aux contes de fées, aux revenants et autres absurdités de cette espèce pour nous amuser. Une histoire de l'Ancien Testament, une aventure de petites filles du couvent où elle avait été avec ma mère[1], une belle action vraie et simple était racontée par elle avec une grâce si appropriée au goût des enfants et accompagnée de réflexions si touchantes et si fort à leur portée, qu'elle nous charmait et remplissait ainsi les intentions de ma mère qui a toujours voulu non-seulement ne nous enseigner que le vrai, mais même n'employer, pour nous l'enseigner, que des moyens droits et simples, éloignés de toutes les

petites charlataneries d'usage avec les enfants.

Nous passions tous les jours plusieurs heures chez ma mère ; on lui rendait un compte fidèle de notre journée. Nous lui répétions ce que nous avions appris; nous lui racontions ce qu'on nous avait raconté à nous-mêmes. Avec ce genre d'esprit solide et substantiel que Dieu lui avait donné à un degré si rare, elle travaillait de toute sa tendresse maternelle à mettre la vérité à notre portée; mais surtout elle travaillait à rendre nos esprits capables et nos cœurs dignes de la vérité. Elle voulait que tout ce qui frappait nos yeux présentât un ensemble. Les principes, la morale, l'histoire des faits, les exemples et la manière d'en profiter, tout était lié et suivi dans ses le-

çons comme dans les desseins de Dieu, si j'ose m'exprimer ainsi; et dès la plus tendre enfance, elle nous apprenait déjà à ne pas nous conduire par fantaisie, mais à goûter, dans l'exercice de nos devoirs et même dans les jeux de notre âge, le plaisir d'être dans l'ordre et sous les yeux de Dieu. Que ne puis-je conduire encore mes enfants près d'elle! ce serait la seule manière de leur faire connaître cette éloquence vraiment maternelle, qu'elle employait à graver dans nos cœurs les grandes vérités de la religion, à nous montrer nos fautes et les moyens de les réparer.

Il n'y avait rien d'absolu dans sa manière d'enseigner, de corriger ou de conduire; elle croyait n'avoir rien fait, quand elle n'avait pas convaincu l'enfant à qui elle parlait, et quoique natu-

rellement paresseuse, quoique d'un caractère très-impatient, et peut-être trop peu accoutumée à en réprimer la vivacité, elle écoutait tous les raisonnements de ses enfants avec une bonté persévérante. Son éloignement pour toute pédanterie, pour toute charlatanerie lui en donnait peut-être un peu trop pour la méthode; ce qui ne nuisait jamais à la clarté et à l'ordre de ses instructions, mais quelquefois au bon emploi du temps. Elle remarquait aussi que nous en éprouvions un autre inconvénient, et que nous étions bien moins dociles que d'autres enfants : « Cela peut bien être, maman, lui répondais-je, parce que vous nous permettez les raisonnements et les objections; mais vous verrez aussi qu'à quinze ans, nous serons plus dociles que les autres. »

Nous apprîmes d'abord le petit Catéchisme de Fleury, puis le grand Catéchisme du même auteur, ensuite l'Evangile. Nos lectures étaient l'Ancien Testament abrégé de Mésengui, le Magasin des Enfants, des Éléments de Géographie qu'on nous faisait en même temps étudier sur la carte, l'Histoire Ancienne de M. Rollin, et en conversation nous apprenions quelques contes de la mythologie. Ma mère lisait aussi avec nous et nous faisait lire les plus beaux morceaux des chefs-d'œuvre des poëtes, les plus belles pièces de Corneille, Racine et Voltaire. Elle nous faisait dicter des lettres, même avant que nous sussions écrire.

En 1768, ma mère tomba malade à la fin d'une grossesse, et se trouvant dans un état qui lui donnait de l'in-

quiétude, elle ne pouvait, m'a-t-elle dit depuis, supporter l'idée de nous laisser si jeunes sans elle. Une personne de confiance à qui elle communiquait cette cruelle angoisse, lui ayant répondu : « Est-ce que vous vous croyez nécessaire à Dieu ? n'a-t-il pas d'autres moyens que vous pour les sauver ? » elle fut ranimée par cette pensée, et reprit courage. La petite vérole se déclara au moment où elle accoucha d'un fils désiré depuis si longtemps. Elle ignorait quelle était sa maladie ; mais se sentant horriblement souffrante, comme on vint lui apprendre que son enfant était un garçon, elle dit à Mlle Aufroy sa fidèle amie : « Ce présent du ciel n'est pas effrayant, il n'est pas fait à un juif, mais à un chrétien ; il est accompagné de la croix. »

La joie de mon père fut à peine sensible : ses inquiétudes, ses soins pour ma mère l'occupaient tout entier. Il crut nécessaire de la tromper sur la nature de sa maladie; et avec une générosité que nous bénirons à jamais, il nous fit entrer chez ma mère qui nous avait demandées, quoique je n'eusse pas eu la petite vérole, afin de la mieux tromper. Celle de ma mère fut très-heureuse; elle eut cependant une convalescence pénible, mais pendant laquelle tout ce qu'on lui racontait chaque jour des larmes de mon père, lui faisait éprouver des sentiments fort doux.

On attendit que ma mère fût tout à fait hors d'affaire, pour nous dire de quel malheur nous avions été menacées. La vive émotion de nos cœurs m'est encore présente; mais l'idée de

la mort est ce qui approche le moins de l'imagination des enfants; et je me rappelle, comme une émotion plus vive et plus profonde encore, le moment où nous revîmes toutes du jardin, à travers les vitres de sa fenêtre, ma mère défigurée comme on l'est quinze jours après la petite vérole. Il n'est aucun des malheurs arrivés depuis qui ait effacé le souvenir de notre douleur à l'idée de ne plus revoir ma mère telle qu'elle était auparavant.

Le nouvel enfant qui ne pouvait encore l'entendre, était pourtant déjà l'objet de ses sollicitudes maternelles; et pendant que mon père, avec cette délicatesse qui lui est propre, s'occupait sans cesse des moyens à prendre pour qu'il ne fît pas trop de tort à ses filles, sous le rapport de la fortune, et que

nos grands parents mettaient en lui toutes leurs espérances, ma mère, tremblant à la vue des dangers qui menaceraient un jour son innocence, l'offrait à Dieu sans réserve. Un jour, le jeudi saint, qu'elle revenait de prier Dieu au tombeau, elle dit à Mlle Aufroy : « Je viens de tuer mon fils, et j'ai bien un peu de crainte pour mes filles. Si quelqu'un de mes enfants tombe malade, j'aurai bien peur : je les ai tous offerts à Dieu, afin qu'il me les rende pour l'éternité. J'espère cependant qu'il me laissera mes filles; mais je crois qu'il a accepté mon fils, et que je ne le conserverai pas. » Cette impression fut si profonde dans le cœur de ma mère, que, pendant une maladie de langueur très-longue qu'eut mon frère, elle n'espéra pas un seul moment. Le té-

nant encore dans ses bras, pendant qu'il était à l'agonie, elle lui disait du fond du cœur, avec ce sentiment si profondément maternel : « Vous avez, mon cher enfant, remporté le prix de la victoire : rien ne pourra nous séparer ni nous arracher l'un à l'autre pour l'éternité. » De telles vues fortifièrent son courage dans la douleur de cette perte.

Cet enfant fut le dernier de ceux de ma mère qui, à cette époque, avait cinq filles, l'aînée âgée de dix ans et la plus jeune de trois. Elle donna pour gouvernante aux deux aînées Mlle Marin, dont le dévouement, les talents et les soins constants obtinrent sa confiance, et dont les droits à notre reconnaissance et à notre tendre attachement se sont, depuis vingt-sept ans, multipliés de jour en jour.

Depuis que nous avions une gouvernante, ma mère lui avait laissé le soin de plusieurs parties de notre éducation, comme de nous apprendre la géographie, la sphère, la grammaire, celui de revoir avant elle les extraits que nous faisions de l'histoire, de nous faire répéter ce que nous apprenions par cœur, le Catéchisme de Montpellier, etc., qu'on nous faisait apprendre alors, enfin d'assister aux leçons des différents maîtres qu'elle nous avait donnés. Mais c'était ma mère qui présidait à tout, qui était l'âme de tout, qui réglait tout dans le plus grand détail. Elle s'était réservé de lire avec nous les plus beaux ouvrages de poésie, les morceaux choisis d'éloquence ancienne et moderne, et de travailler à former notre goût par l'analyse des beautés

qui s'y trouvent. Mais surtout elle s'attachait à former notre jugement par des réflexions solides sur chaque nouvel objet. Son esprit et son cœur étant également droits et altérés de la vérité, c'était toujours à écarter tous les nuages qu'elle employait ses soins, qu'elle dirigeait le développement des facultés de notre âme, comme elle en avait dirigé le premier usage. En effet, beaucoup de préjugés, ceux de la vanité, par exemple, nous furent longtemps, je puis dire, entièrement inconnus; et l'idée de régler sa vie par les principes de la vertu, abstraction faite de tout intérêt, de quelque nature qu'il pût être, nous était devenue si habituelle, non-seulement par les leçons de ma mère, mais par son exemple de tous les moments, et par celui de mon père

dans les occasions malheureusement trop rares où nous pouvions l'étudier de près, que les premiers exemples que nous avons rencontrés d'une conduite contraire dans ceux qu'on appelle vulgairement honnêtes gens, nous causaient une surprise qu'il a fallu bien des années de vie passées dans le monde pour affaiblir. Il est vrai que ma mère nous laissait lire au fond de son cœur, et qu'avec une extrême vigilance à éloigner de nous ce qu'elle eût soupçonné pouvoir nous nuire, aussi incapable de dissimulation que la force de son caractère la rendait capable de discrétion et de prudence, sa confiance en nous était bien propre à élever nos âmes, en nous montrant la sienne tout entière.

Ce n'était pas seulement ce qu'elle

avait d'admirable que nous y apprenions à imiter, c'était encore ce qu'elle trouvait à réformer, qu'elle voulait nous enseigner à réformer en nous. C'était même, j'ose le dire, les défauts qu'elle pouvait n'y pas discerner assez clairement, qu'elle désirait que nous apprissions à corriger en nous-mêmes par la comparaison de ces défauts et des principes. Elle nous racontait des circonstances où elle s'était trompée sur ce qu'elle devait faire, les causes et les suites de ces petites erreurs; et nous y voyions celles où l'on peut tomber avec un esprit juste et un cœur droit. Nous dînions tous les jours avec elle, et nous y passions plusieurs heures de la journée; et quand nous eûmes atteint l'âge de neuf à dix ans, nous la suivions de temps en temps, pour quelques jours,

à la campagne, à Saint-Germain, chez le maréchal de Noailles, à Fresnes, chez M. d'Aguesseau, son père, et à Saron, chez M. de Saron, son beau-frère. Ces voyages étaient pour nous de très-grands plaisirs; mais ils étaient courts : ma mère ne voulait pas s'éloigner de ceux de ses enfants qu'elle ne pouvait emmener avec elle, et c'est à ses enfants qu'elle avait sacrifié le plus vif de ses goûts, celui de la campagne où nous avions, outre les autres plaisirs, celui de la voir toujours plus gaie et plus contente qu'à la ville.

Sa tendresse, sans cesse attentive à tourner tout à notre profit, ne négligeait jamais de provoquer nos remarques sur les choses et sur les personnes que nous y avions vues, d'y observer les progrès de notre jugement et de

chercher à le rendre plus juste, lorsqu'elle ne le trouvait pas tel.

Et ce serait ici le lieu d'observer que l'étendue et la fécondité de son esprit lui fournissaient plus de réflexions à faire dans une société bien resserrée que le grand monde n'en eût fourni à bien d'autres. Exempt de malveillance, son examen était quelquefois sévère. Elle était rarement contente sur tous les points des gens avec qui elle avait eu à traiter; d'autant plus qu'elle se persuadait toujours qu'elle allait trouver dans les autres cette parfaite rectitude dont son cœur lui offrait le modèle. Souvent il lui était pénible de se voir désabusée; mais son caractère l'éloignait naturellement de toute malignité. La vue du mal l'affligeait toujours, l'indignait quelquefois, mais ne l'aigris-

sait jamais; la vue du bien la transportait de joie; elle se plaisait avec délices à écouter, à répéter le récit d'une bonne action, à distinguer une intention vertueuse, à l'admirer, et toutes ses qualités naturelles étant marquées du sceau des vertus chrétiennes, on peut dire que ce caractère de la charité qui *ne se réjouit pas de l'injustice, mais qui se réjouit de la vérité,* était éminent en elle.

Un autre plaisir était de profiter quelquefois des exercices de M. de Fresnes, notre oncle, de l'éducation duquel ma mère s'occupait beaucoup, d'assister à quelques expériences de physique, d'aller le voir dans les différentes maisons où il a demeuré, ou de le voir chez ma mère où il venait souvent.

Mes plus jeunes sœurs allaient chez ma mère à d'autres heures que nous,

et malgré le nombre de ses enfants, chacune, suivant son caractère, recevait le genre de soins et de culture qui lui convenait le mieux. C'est dans l'intimité du cœur et de la pensée que chacun de nous peut rendre hommage à ce grand bienfait; pour moi, je me contenterai de dire qu'elle a sans cesse ramené au vrai et au simple mon imagination beaucoup trop vive; et quoique je doive avouer que ma mère m'avait peut-être un peu trop laissé apercevoir son approbation dans mon enfance, elle savait cependant corriger l'orgueil que j'en concevais, par une peinture de mes défauts si vive, si vraie, si énergique, que remise bien souvent devant mes yeux, elle portait et enfonçait chaque fois le trait dans mon cœur.

Je viens à une époque où les sollicitudes de sa tendresse maternelle devinrent plus vives que jamais. C'était le moment de nous préparer à notre première communion, et en même temps celui où l'on commença à lui faire des propositions de mariage pour nous. La grandeur et la vivacité de sa foi lui faisaient envisager les dispositions avec lesquelles nous approchions des sacrements, comme pouvant être décisives pour notre bonheur éternel. La difficulté de juger des dispositions d'un enfant, l'incertitude naturelle de son esprit et l'extrême délicatesse de sa conscience auraient pu la porter à éloigner ce moment redoutable. On aurait pu croire aussi qu'une personne de ce caractère aurait calmé toutes ses inquiétudes et fixé ses indécisions, en

s'en rapportant aux conseils de quelques personnes respectables. Ma mère était trop pénétrée de tous ses devoirs pour trouver de tels moyens d'y échapper. Son esprit était si juste, qu'elle ne pouvait souffrir le discours de morale le plus éloquent, lorsqu'une vérité, une vertu y était exaltée aux dépens d'une autre; et son cœur n'était pas moins éclairé que son esprit, parce qu'il était droit et pur, exempt de passions et sans cesse soutenu par la force de celui qui a prômis à ses disciples *que la vérité les délivrera et qu'ils seront vraiment libres*. Elle conservait cette liberté au milieu de mille troubles auxquels elle ne se permettait jamais de céder, aux dépens d'une seule nuance de ses devoirs. Elle était mère; elle pouvait, elle devait même et elle voulait en effet s'é-

clairer par de bons conseils; mais c'était à elle à les peser et à décider en dernier ressort sur ce qui intéressait ses enfants; c'était à elle et non à un autre qu'ils avaient été confiés. Le moment d'approcher des sacrements était redoutable; mais elle sentait le prix d'un si grand bienfait, et ne se trouvait pas le droit de différer, pour ses enfants, le moment d'y participer, si l'on pouvait avoir une juste confiance qu'ils eussent les dispositions nécessaires. Elle voyait que son devoir était de les aider, de les examiner avec soin: rien aussi n'était négligé pour cela.

Le Catéchisme du concile de Trente, l'Exposition de la doctrine chrétienne de Mésengui, outre le Catéchisme de Montpellier que nous apprenions par cœur, étaient le texte de l'instruction

que ma mère et Mlle Marin s'attachèrent à nous donner depuis onze ans jusqu'à treize ans. Ce fut en 1771 que ma sœur et moi reçûmes le sacrement de confirmation : ma sœur fit sa première communion la même année ; la mienne fut différée, non-seulement cette année-là, mais encore la suivante ; et au milieu des inquiétudes que je donnais à ma mère par le trouble de ma tête et le défaut de dispositions qu'on trouvait en moi, jamais les soins de sa tendresse ne furent plus actifs, plus compatissants, plus indulgents pour moi. Cet article demanderait trop de détails, et je sens mieux que je ne pourrais l'exprimer ce que je dois à ses sollicitudes.

Ce n'était pas ce genre de soins qui occupait uniquement ma mère pendant

ces années. Ce fut vers ce temps qu'on commença à lui faire des propositions de mariage pour ses deux filles aînées. Quoique ces propositions fussent un peu prématurées, ma mère ne les avait pas attendues pour éprouver un déchirement au-dessus de toute expression, m'a-t-elle dit depuis, lorsque la pensée de nous donner à un autre s'approchait de son esprit. Mais ce n'était jamais par une impression première et toute humaine que se conduisait ma mère. Dans toutes les circonstances où de grands intérêts lui causaient du trouble, elle se jetait entre les bras de Dieu et prenait courage. Alors les contradictions, les traverses ne lui donnaient jamais d'humeur ni même ces mouvements d'impatience auxquels elle était peut-être un peu trop sujette dans les

petits accidents ordinaires de la vie. Je lui ai entendu dire à ce sujet que nous savions si peu nous-mêmes quelles seraient les suites de certains événements décisifs pour le sort de notre vie, que tout ce que nous avions à faire dans ces événements, était d'écarter, autant qu'il était possible, toute passion, de nous conduire selon les règles de la raison et de nos devoirs, mais de ne nous attacher exclusivement à aucune idée en particulier, et après avoir pris toutes les précautions que la prudence peut dicter et tâché de n'avoir aucune négligence à nous reprocher, de nous soumettre paisiblement à l'ordre de la Providence qui sait bien mieux que nous ce qui nous convient. C'est avec cette disposition qu'elle écouta les premières propositions de mariage pour

ses filles, sans se livrer à aucune des impressions qui lui faisaient envisager ce moment avec effroi.

Nous avions à peine douze ans qu'on lui proposa M. de Lafayette pour l'une de nous; lui-même n'avait que quatorze ans. Son extrême jeunesse, l'isolement où il se trouvait, ayant perdu tous ses parents proches et n'ayant aucun guide qui pût avoir sa confiance, une grande fortune et toute acquise, ce que ma mère regardait comme un danger de plus, toutes ces considérations la décidèrent d'abord à le refuser, malgré la bonne opinion que tout ce qu'elle en avait appris lui donnait de son personnel. Elle persista plusieurs mois dans son refus; mais mon père ne se découragea point, et comme on lui représentait que ma mère avait

été trop loin pour reculer et changer d'avis, il rendit hommage à la droiture de ses vues, au milieu de sa colère contre elle : « Vous ne connaissez pas Mme d'Ayen, disait-il, quelque avancée qu'elle puisse être, vous pouvez être sûr qu'elle reviendra comme un enfant, si vous lui prouvez qu'elle a tort; mais aussi elle ne cédera jamais, si elle ne le voit pas. » En effet, lorsqu'on eut rassuré ma mère par la certitude que sa fille ne la quitterait pas pendant les premières années, lorsqu'on lui eut promis de différer le mariage encore de deux ans et pris plusieurs précautions pour finir l'éducation de M. de Lafayette, elle accepta celui que depuis elle a toujours chéri comme le fils le plus tendrement aimé, celui dont elle a senti le prix, dès le premier moment

qu'elle l'a connu, celui qui, seul de tous les appuis humains, pouvait soutenir les forces de mon cœur, après l'avoir perdue. Son consentement la raccommoda avec mon père qui, pendant quelque temps, avait été réellement brouillé avec elle. Nous étions, ma sœur et moi, témoins de ce malheur; mais nous en ignorions le motif que la délicatesse de mon père m'eût toujours laissé ignorer, et que ma mère m'a appris depuis, sachant bien que je ne pouvais que bénir le ciel et ceux qui avaient préparé mon bonheur, en le désirant avec des vues si pures. Notre joie à cette réconciliation ne peut être exprimée : le souvenir de ce jour (21 septembre 1772) ne s'effacera jamais ni de ma mémoire, ni de mon cœur.

Le vicomte de Noailles, pendant ce

temps, avait été proposé à mes parents pour ma sœur et accepté par eux[1]. Le bien que son gouverneur et tous ceux qui l'avaient vu de près pendant son éducation disaient de lui, les avantages que présentaient, pour une jeune personne, les parents dont il était environné, tout cela rassurait ma mère. Le projet de nos deux mariages fut donc arrêté, sous condition qu'on n'en parlerait pas à ma sœur avant un an et à moi avant dix-huit mois. On arrangea que M. de Noailles et M. de Lafayette nous rencontreraient quelquefois ou chez ma mère ou à la promenade; mais ma mère ne voulut pas

1. Le vicomte de Noailles, membre de l'Assemblée constituante, mort en 1804 dans la campagne de Saint-Domingue. Il était le second fils du maréchal de Mouchy, chef de la branche cadette de la famille de Noailles.

que nous fussions distraites, cette année, de notre éducation, devant nous marier si jeunes. Ce fut à la fin de l'été de 1773, que ma mère parla à ma sœur du vicomte de Noailles. Le goût extrême qu'elle avait pour son cousin, depuis son enfance, lui rendait cette idée fort agréable.

Pendant les deux mois qui se passèrent entre cet instant et celui de son mariage, ma mère l'aidait à se préparer à ce nouvel état, avec les dispositions des patriarches. Il est impossible de peindre ce que fut pour elle le moment de conduire à l'autel le premier de ses enfants. Rien de touchant comme l'union et la confiance des deux familles qui n'en étaient réellement qu'une seule. Mais ma sœur allait quitter la maison paternelle; mes jeu-

nes sœurs jetaient les hauts cris; tout le monde fondait en larmes, et ceux qui recevaient un dépôt si précieux, et ceux qui le perdaient. C'est ainsi que la première fille de ma mère se sépara d'elle; mais sa tendresse ne l'abandonnait pas; et quoique ma sœur fût souvent à Versailles avec sa belle-mère, ma mère la voyait bien souvent; et le quartier de mon père[1] à Versailles, qui arriva bientôt après, l'en rapprocha encore. Ce fut pendant ce temps qu'on me parla de M. de Lafayette[2] pour qui l'attrait de mon cœur avait prévenu ce

1. M. le duc d'Ayen était capitaine des Gardes-du-Corps : son service l'obligeait à trois mois de résidence auprès du roi.

2. Marie-Paul-Joseph-Roch-Yves-Gilbert de Motier, marquis de Lafayette, né le 6 septembre 1757, marié le 11 avril 1774 à Adrienne de Noailles, mort le 20 mai 1834.

sentiment si profond qui nous a unis tous les jours d'une manière plus étroite et plus tendre, au milieu de toutes les vicissitudes de cette vie, au milieu des biens et des malheurs qui l'ont remplie depuis vingt-quatre ans.

Avec quel plaisir j'appris que, depuis plus d'un an, ma mère le regardait et l'aimait comme son fils! Elle me détailla tout ce qu'elle avait su de bien de lui, me peignit ce qu'elle en pensait elle-même, et je vis dès lors qu'il avait pour elle le charme filial, si je puis m'exprimer ainsi, qui ferait le bonheur de ma vie. Elle s'occupa d'aider ma pauvre tête bien vive et bien faible, surtout dans ce temps, à ne pas s'égarer dans un aussi grand événement. Elle m'apprenait à demander, et demandait elle-même les bénédic-

tions du ciel pour l'état que j'allais embrasser. Comme j'avais le bonheur de rester sous ses ailes, j'éprouvai seulement, ainsi qu'elle, une grande émotion, mais point de déchirement.

Je n'avais alors que quatorze ans et demi; et ayant de nouveaux devoirs à remplir, ma mère crut devoir s'appliquer avec de nouveaux soins à nous former, ma sœur et moi, pour de nouvelles destinées. La confiance avec laquelle elle voulait bien s'entretenir avec nous et la nôtre qui y répondait lui en donnaient les moyens. Ce n'était pas ce genre de confiance à laquelle je crois que les mères prétendent plus souvent qu'elles ne l'obtiennent de leurs enfants, cette confiance que nous inspire une compagne de notre âge; mais cette confiance intime et

sans bornes qui naît du besoin d'être dirigé et approuvé par sa mère, qui ferait sentir de l'effroi d'une démarche, d'une visite, d'une conversation, quelque innocentes qu'elles fussent, et presque d'une pensée dont on ne l'aurait pas instruite; cette confiance enfin qui ramène toujours près d'un appui, près d'un guide sur les lumières duquel on se repose, aussi bien que sur sa tendresse, d'un guide qui, lors même qu'on n'approuverait pas toutes ses décisions, lors même qu'on serait assuré de ses reproches, est toujours nécessaire, et avec qui l'idée de dissimuler sa conduite ne serait pas supportable. Voilà ce que j'éprouvais pour ma mère qui me permettait souvent de discuter avec elle.

M. de Lafayette revint de son régi-

ment au mois de septembre. Il fut inoculé; ma mère s'enferma avec nous deux. Elle s'occupait, avec une bonté touchante, de l'amuser à Chaillot, où nous avions loué une maison pour ce temps, et elle lui donnait tous les soins que sa vigilance et sa tendresse savaient multiplier.

L'hiver suivant, elle crut devoir, par complaisance pour mon père et pour lui, me mener toutes les semaines au bal de la reine. Elle recevait ensuite à souper tous les jeunes gens amis de ses gendres, les plus intimes même à dîner, et tout cela avec une bonté si sincère et si naturelle, que tous en étaient charmés et y venaient sans cesse. Il est facile de croire que cette vie de dissipation n'était pas du goût de ma mère. Mais elle ne s'était dé-

terminée à s'y prêter qu'après de mûres réflexions, des consultations approfondies, et son premier, je puis dire, son unique motif était de ne pas déplaire mortellement à mon père, de ne pas éloigner de leur intérieur les maris de ses filles. Comme elle était constamment fidèle à la règle qu'elle s'était prescrite, ainsi qu'à nous, de ne jamais se décider par la vue du plaisir, mais par celle du devoir, de ne jamais se trouver aux assemblées de divertissement lorsqu'elle se croyait permis de l'éviter, elle avait la confiance que Dieu bénirait les soins qu'elle ne cessait de prendre et qu'elle redoublait encore dans ces occasions, pour ramener ses filles aux vérités de la religion et à des pensées solides qui pussent leur servir de préservatif con-

tre les dangers de la vie mondaine. Elle se regardait comme la mère de Moïse, qui n'ayant pas de moyen de le cacher, se tenait près de lui sur le bord du fleuve où elle était forcée de l'exposer, attendant et espérant le secours de la Providenee.

Le temps du quartier de mon père étant fini, ma mère rentra dans la retraite, et se consacra avec une ardeur nouvelle à des occupations plus conformes aux vœux de son cœur. Son premier soin fut de profiter du meilleur état de ma tête qui devenait plus calme, pour mettre la dernière main à mon éducation religieuse. Je fis ma première communion, et peu après, à l'âge de seize ans, cette même année 1775, le 15 décembre, je devins mère pour la première fois, d'une fille, le

premier des petits-enfants bénis par ma mère, et qui recueillera, pendant toute l'éternité, le fruit de ses bénédictions.

L'année suivante, la troisième fille de ma mère fit sa première communion. Ma mère eut le bonheur d'amener à Jésus-Christ un enfant dont la volonté droite et la pureté du cœur étaient le caractère distinctif, et sur qui les vérités de la religion faisaient, dès cet âge, une impression profonde. Un des passages de l'Écriture qui la frappait le plus et qu'elle voulut prendre pour sa lumière dans les événements de sa vie, était celui-ci de saint Paul : « Le temps est court, ainsi il faut que ceux qui pleurent soient comme s'ils ne pleuraient point, ceux qui se réjouissent, comme s'ils ne se réjouissaient point.... car la figure de ce

monde passe. » Elle a passé pour elle bien rapidement, puisque nous l'avons perdue avant l'âge de vingt-cinq ans, et nous avons la confiance qu'elle jouit du bonheur promis à ceux qui ont le cœur pur.

Mais l'année 1777 amena de nouvelles épreuves et fournit à ma mère d'autres occasions de développer cette vertu forte, toujours soutenue de la grâce de Dieu, toujours guidée par cette tendresse éclairée et supérieure aux petites faiblesses qui sont si souvent une source d'illusions, et altèrent le jugement d'une mère. M. de Lafayette exécuta, au mois d'avril, le projet qu'il avait médité depuis six mois d'aller servir la cause de l'indépendance de l'Amérique. J'étais grosse, et je l'aimais tendrement. Mon père et

le reste de la famille furent tous dans une violente colère contre lui à cette nouvelle. Ma mère, inquiète de l'impression qu'elle produirait sur moi, alarmée pour son propre compte de l'éloignement et des dangers du fils qu'elle chérissait si tendrement, ayant moins que personne au monde le goût de l'ambition, la soif de la gloire humaine et l'attrait des entreprises, jugea pourtant celle de M. de Lafayette comme elle a été jugée deux ans après du reste du monde. Retranchant absolument des torts apparents de cette entreprise ce qu'elle pouvait coûter à sa fortune, elle trouva, dès le premier moment, dans la manière dont elle avait été combinée, un motif de la distinguer de ce qu'on appelle une folie de jeune homme. Par l'ensemble des

préparatifs et les regrets sincères qu'il avait sentis en s'éloignant de sa femme et de ce qui lui était cher, elle comprit qu'elle ne devait craindre pour le bonheur de ma vie qu'en craignant pour la sienne. Les sentiments de son cœur pour lui la rendaient propre à adoucir les déchirements du mien. Elle m'apprit elle-même le cruel départ et s'occupa de me consoler en cherchant les moyens de servir M. de Lafayette avec cette tendresse généreuse, cette supériorité de vues et de caractère qui la développait tout entière.

A cette époque, la plus jeune sœur de ma mère[1] épousa M. de Ségur, l'un des amis de M. de Lafayette. Ma mère était tendrement occupée d'elle,

1. Le comte de Ségur, pair de France et de l'Académie française, mort en 1830.

et lui donnait tous les moments dont elle pouvait disposer; mais j'étais l'objet continuel de ses soins. Elle voyait quel bien me faisaient les témoignages de sa tendresse pour M. de Lafayette. En me remettant les touchantes lettres de M. de Lafayette, elle me montrait qu'elle était loin de méconnaître la vérité de sa tendresse pour moi: ma sœur y joignait tout le charme qui n'appartenait qu'à elle. Rien n'était négligé pour me faire goûter ces consolations; et ma grossesse me faisant d'ailleurs un devoir de me ménager, je m'abandonnai aux soins de ma mère que la Providence couronna de succès, et au bout de deux mois, je mis au monde ma chère Anastasie[1]. Il sem-

1. Anastasie de Lafayette, mariée en 1798 au comte Charles de Latour-Maubourg et morte en 1863.

blait que je prévoyais dès lors quel présent je recevais de Dieu, et dès le premier moment de sa naissance, elle sembla destinée à me faire sentir *qu'au milieu des plus grands maux, on est encore capable de joie.* Elle fut bénie par ma mère, et présentée par elle au baptême.

Les premières nouvelles de M. de Lafayette arrivèrent le premier d'août, un mois après mes couches. La consolation qu'elles me donnèrent fut vivement partagée. Les sollicitudes de ma mère pour s'en procurer, pour lui en faire parvenir des nôtres, pour lui être utile à deux mille lieues de distance, étaient continuelles. Le peu qu'on avait pu savoir de sa conduite à son arrivée, des succès qu'elle avait obtenus, ne surprenait pas ma mère, mais lui don-

nait un nouveau courage, lui inspirait de nouvelles actions de grâces envers cette Providence attentive qui le protégeait, le conservait et le conduisait, lorsque de nouveaux sujets d'alarmes se succédèrent. Peu après nous apprîmes que M. de Lafayette avait été blessé à la bataille de Brandywine. Je n'ai pas besoin de dire ce qu'une pareille nouvelle fit éprouver à ma mère. Elle trouva moyen de dérober à ma connaissance le faux bruit de sa mort qui se répandit dans ce temps, et pour m'éloigner de ces fausses nouvelles, elle me mena d'abord à la campagne, chez Monsieur son père, en Bourgogne, puis nous envoya ma sœur et moi chez la comtesse Auguste de la Marck, à Raismes[1].

1. Marie-Françoise de Cernay, femme du comte de La Marck, l'ami de Mirabeau.

Pendant l'hiver de 1778, ma mère ne cessa de s'occuper des nouvelles de M. de Lafayette, et nous en reçûmes assez souvent. L'alliance de la France avec les États-Unis fut pour elle un sujet de joie, et elle s'en occupait avec un intérêt qu'elle n'avait pas coutume d'éprouver pour un événement politique. Au printemps, ma sœur étant grosse, et ses parents désirant cependant de la voir à Bordeaux, ma mère, quoiqu'il en coûtât à son cœur de nous éloigner d'elle, voulut que je l'accompagnasse dans ce voyage, tant à cause des soins que je donnerais à ma sœur pendant la route, que pour le bien que cette diversion pourrait me faire; et après nous avoir chargées de la remplacer l'une auprès de l'autre, et s'être chargée de soigner ma petite Anastasie

dont je m'éloignais, elle nous fit partir, et ce fut notre première séparation d'auprès d'elle.

Notre voyage fut très-heureux, et quelque temps après notre retour, ma sœur mit au monde une petite fille, ce qui fut pour ma mère et nous tous un grand sujet de joie.

Peu de temps après, au commencement de l'hiver de 1779, on proposa M. du Roure à mes parents, pour leur troisième fille. Les vues qui conduisaient toujours ma mère lui rendirent cette proposition très-agréable. Un personnel charmant, une mère vertueuse qui avait élevé, avec tout le soin possible, un fils qui n'était pas sorti d'auprès d'elle, et dont elle était tendrement chérie et vénérée. Cette affaire était à peu près conclue, lorsque M. de

Lafayette revint d'Amérique, le 12 février 1779, à l'instant où on ne l'attendait pas. Ma mère me prépara à cet heureux moment et me l'annonça elle-même. Je n'essayerai pas de peindre de quelle manière elle partageait ma joie, ni ce qu'elle éprouvait elle-même en voyant, à cette époque, et le caractère et les démarches de M. de Lafayette jugés comme ils l'avaient été par elle depuis longtemps, sa conduite si conforme à ce qu'elle attendait de lui, et sa femme heureuse après tant d'alarmes.

La guerre qui durait toujours en fit renaître plus d'une pendant cette année. M. de Noailles partit pour les Iles où son régiment marchait. La douleur de sa femme fut excessive, et ma mère la partagea avec sa tendresse

ordinaire. Comme elle savait ce qu'étaient pour ma sœur les ressources de la religion, elle la ramenait sans cesse à celui près duquel ses larmes pouvaient être utiles à l'objet de son affection dont elle a toujours été l'ange tutélaire. Un projet de descente en Angleterre où devaient servir mon père et M. de Lafayette, une maladie vive et assez longue que j'eus cette année-là, furent encore pour ma mère de nouveaux sujets d'inquiétudes. A la fin de l'année, quand tout le monde fut réuni, le mariage de sa troisième fille avec M. du Roure fut pour elle l'occasion de vives sollicitudes et d'une profonde émotion. La naissance de mon fils[1], le 24 décembre, la combla de joie; il fut reçu

1. George-Washington de Lafayette, né le 24 décembre 1779, mort en décembre 1849.

et béni par elle; son père et moi sentions doublement les biens qu'elle partageait, et ses bénédictions étaient une source de confiance.

La mauvaise santé de Mme du Roure, le peu de goût que son mari avait pour elle, furent cause que beaucoup d'amertumes remplaçaient le bonheur que ma mère avait espéré dans ce mariage. Elle ne négligeait rien pour travailler au bonheur de sa fille, tant en l'exhortant à plus de soin pour plaire, qu'en cherchant à attirer M. du Roure et à le rapprocher de sa famille; mais tout cela ne réussissait pas.

Malgré tous ces différents genres de sollicitude, rien n'était négligé. Mon fils était nourri à Versailles; je n'étais pas encore en état de voyager, et ma mère à mon insu lui donna des soins

auxquels je dois probablement la vie de cet enfant.

Un nouveau départ de M. de Lafayette pour l'Amérique lui causa, pour moi et avec moi, un nouveau déchirement. M. de Noailles, revenu quelques semaines avant ce départ, repartit quelques mois après, avec M. de Rochambeau, pour l'Amérique septentrionale, et la bonté avec laquelle ma mère soulageait tous les jours de nouveaux chagrins était inépuisable.

Elle n'était cependant distraite, ni par ces sollicitudes, ni par les inquiétudes qui troublaient sa vie, de l'accomplissement de ses devoirs; et au milieu de toutes les peines dont nous étions l'objet, il se présentait de fréquentes occasions de lui dire : *Vous vous réjouirez en vos enfants, parce*

que le Seigneur les bénira tous. La première communion de Pauline fut une de ces occasions bien consolantes. On s'occupait depuis longtemps à l'y préparer, et elle, à réformer, dans cette vue, la violence d'un caractère impétueux, et elle y travailla si heureusement, que, depuis l'époque de sa première communion, on ne vit plus en elle aucun vestige de cette violence qui était terrible dans son enfance. Elle approcha de Jésus-Christ avec une ferveur proportionnée à la vivacité de sa foi, et sûrement il exauça dès lors le vœu de son cœur qu'elle exprima si souvent depuis en s'appliquant ces paroles du psaume 118 : *Tous les désirs de mon cœur se portent à ne jamais m'écarter de vos ordonnances.* Tel était le fond de consolation que Dieu avait

préparé à ma mère, au milieu des tribulations de la vie.

Cette année 1780, elle éprouva un grand malheur, en perdant Mme de Saron, sa sœur, qu'elle aimait tendrement, et qui mourut après plusieurs mois d'une maladie de langueur. Mme de Saron était une personne très-vertueuse ; elle reçut tous ses sacrements, et la foi offrait des consolations dans cette perte douloureuse qui, d'après la vivacité des sentiments qui attiraient les deux sœurs l'une vers l'autre, eût été bien plus affreuse encore, si la Providence qui semblait avoir réservé pour nous tous les épanchements du cœur de ma mère, n'eût pas semblé permettre que toutes ses autres affections fussent troublées par quelques circonstances relatives à leur ob-

jet. Ainsi mon père dont l'attachement se montrait en toutes les occasions où il avait quelque inquiétude pour elle, et dont la juste confiance fondée sur l'estime mutuelle et cette heureuse conformité de droiture dont j'ai parlé était visible toutes les fois qu'il s'agissait entre eux de quelques grands intérêts, surtout des nôtres, vivait cependant peu dans son intérieur. Peut-être ma mère avait-elle, dans leur grande jeunesse, trop laissé apercevoir à un jeune homme la supériorité de sa raison; peut-être avait-elle trop négligé les moyens de plaire; du moins elle se le reprochait à elle-même. Il est certain que, dans les détails de la vie, elle ne triomphait pas assez de son indécision naturelle, et que mon père, croyant toujours voir là des scrupules,

se plaisait moins avec elle qu'il n'eût fallu pour son bonheur et pour le nôtre. Puis elle avait perdu sa belle-mère, Mme de Fresnes, pour laquelle son attachement était si tendre, et Monsieur son père s'était remarié pour la troisième fois. Enfin, Mme de Saron qui, ayant un esprit fort inférieur au sien, se rapprochait d'elle par l'élévation de son âme, par la conformité de leurs principes, et était digne de toute sa tendresse par la profonde sensibilité de son cœur, était aimée de son mari avec une passion si vive et si facile à alarmer sur les préférences les plus délicates, que ma mère était obligée à une grande réserve dans cet intérieur, et ne pouvait se livrer à son sentiment avec tout l'abandon auquel son attrait pour sa sœur l'eût portée. Cette con-

trainte habituelle de plus de vingt années rendit la dernière séparation peut-être un peu moins cruelle, mais lui laissa toute son amertume.

En parlant des affections de ma mère, je m'arrêterai avec une consolation dont le sentiment est ineffaçable sur celle qui l'attachait à Mme de Lesparre, sa belle-sœur, et qui lui fit trouver en elle une des plus précieuses ressources que Dieu lui eût préparées dans ce pèlerinage. Une vertu sublime et une âme aussi forte que son cœur était sensible la rendaient propre à en offrir d'inépuisables à ce qui lui était cher. Il n'y avait aucun trouble qui ne se calmât, aucun genre de tribulation qui ne s'adoucît et pour lequel on ne reprît un peu de force, lorsqu'on avait passé quelque temps auprès d'elle. Ce n'était

pas tant son esprit que son âme qui l'éclairait, et cependant on retrouvait toujours près d'elle de nouvelles lumières.

J'éprouve pour elle le sentiment de la plus vive et de la plus tendre reconnaissance, en songeant à tout le bien qu'elle a fait à ma mère. Sa mort a été le commencement de mes malheurs, et sans doute celui de sa récompense. Je ne parle pas ici de ce qu'elle était pour nous toutes, de cette bonté si tendre dont nous sentions si bien le prix. Je me contente en ce moment de lui rendre un hommage que mon cœur lui doit et qu'il aime à lui offrir.

Ma mère était aussi tendrement attachée à Mme de Tessé. Elles étaient dignes l'une de l'autre, et n'ont cessé de s'apprécier et de s'aimer. Mais des

sociétés différentes, et surtout la différence de manière de penser sur l'article de la religion, avaient empêché ce degré d'intimité qui peut seul donner à l'amitié tout son charme et toute son utilité.

Le caractère de son frère n'était pas de nature à être d'une grande ressource pour celui de ma mère. Elle avait pour Mme de Ségur une amitié et un goût fort tendres; mais, outre la distance d'âge, la passion excessive de Mme de Ségur pour son mari s'opposait à l'intimité de tous les instants. C'était donc avec nous, et nous seuls, que ma mère cherchait et trouvait la consolation de cette confiance entière qui soulageait son cœur. C'était pour nous qu'elle vivait, pour nous procurer les biens essentiels, les biens éternels, puis tous

ceux qu'elle pouvait nous ménager dans le chemin, ou au moins des consolations, ou enfin le soulagement de partager, de porter et d'adoucir tout ce qui pouvait troubler nos jours. En rappelant les différentes circonstances qui ont intéressé notre vie, nous faisons l'histoire de celle de ma mère.

Le commencement de l'année 1781 fut marqué par de nouvelles douleurs. Ma sœur perdit sa petite fille, pendant que son mari était aux États-Unis, et quoique cette mort eût été depuis longtemps annoncée par une maladie de langueur qui ne laissait pas d'espérance, quoique la douleur de ma sœur fût moins déchirante qu'à la mort de son premier enfant, la réunion de cette perte avec l'absence de M. de Noailles la rendit d'une amertume affreuse. Ma

mère était bien affectée : les consolations de la religion qui ne manquaient jamais leur effet sur le cœur de sa fille lui étaient sans cesse présentées par elle.

Bientôt ce furent des inquiétudes à partager avec moi. Mon fils fut à la mort à l'époque de la dentition : ma mère passait la nuit avec moi près de lui, et pendant un état d'affaiblissement qui succéda à cette crise, elle ne cessa de lui prodiguer ses soins. Elle s'occupait à me fortifier, et tandis qu'elle avait une condescendance si touchante pour ma faiblesse, je rougissais de me trouver si loin de la grandeur de sa foi. Mon enfant se rétablit, et de cruelles alarmes pour son père succédèrent à celles que j'avais eues pour lui. Pendant la campagne de Virginie, les gazettes qui seules appre-

naient des nouvelles de M. de Lafayette qui n'avait pas de moyens d'écrire, peignaient sa situation comme presque désespérée. Je parvins à en dérober les circonstances les plus alarmantes à la connaissance de ma mère, et à me venger par là de ce que ses soins me cachaient en 1777. Mais je ne pouvais lui dissimuler qu'une partie de mes inquiétudes, et elle en avait assez des siennes propres sur le même sujet, outre celles que je lui donnais occasion de partager avec moi. Ce fut au retour d'un petit voyage qu'elle fit en Bourgogne, chez Monsieur son père, avec trois de mes sœurs, que nous reçûmes la nouvelle de la prise d'York, de Lord Cornwallis et de son armée, préparée par cette campagne de Virginie dont la conduite fut si étonnante, et dont le

succès est un de ces prodiges dont nous devons rendre grâces à celui qui donne seul les talents et les succès.

Cette heureuse nouvelle nous apprenait à la fois que M. de Lafayette et M. de Noailles étaient en même temps au terme des dangers de la guerre, au moins pour cette campagne. Tout le monde répétait que sa fin brillante était due à M. de Lafayette qui avait tout préparé, au milieu d'obstacles qui semblaient insurmontables; et ce qui, pour nous, était plus précieux encore, nous savions que, malgré les instances qu'on lui avait faites, il s'était refusé à la gloire de tout terminer lui-même, et avait laissé arriver MM. Washington et Rochambeau, parce qu'alors le succès était plus sûr et coûterait moins d'hommes.

Il suffit de connaître ma mère, pour juger de toute la joie qu'elle ressentit. Elle aidait mes actions de grâces, par la ferveur des siennes, et alors je les croyais moins indignes de Dieu et des bienfaits auxquels mon cœur ne pouvait suffire. Le retour de M. de Lafayette et de mon beau-frère, le 21 janvier, pendant que nous étions à la ville, en fut le complément.

Mais il n'était pas dans les desseins de Dieu que la tranquillité de ma mère fût de longue durée. Au printemps, notre beau-frère du Roure tomba malade de la petite vérole et mourut en peu de jours. Quoique son extrême froideur pour sa femme nous affligeât tous, et surtout que la tendresse de ma mère en souffrît, il était impossible de refuser de l'attachement à un jeune

homme qui réunissait des qualités aimables et estimables, et de ne pas ressentir, avec sa propre mère, la profonde et juste douleur que lui causait la perte d'un si tendre et si excellent fils. La douleur de ma pauvre petite sœur fut vraie et sensible comme elle. Mon père et ma mère la reprirent chez eux et s'occupèrent des soins que demandait sa santé que ce bouleversement avait bien altérée.

Peu de temps après, Pauline et Rosalie, frappées de l'idée du fléau de la petite vérole et plus encore des obstacles que les parents mettaient à laisser entrer chez les personnes chères qui avaient cette maladie (car on avait interdit à ma petite sœur l'entrée de la chambre de son mari, et à sa bellemère celle de son fils), se déterminèrent

à se faire inoculer, et ma mère qui n'avait jamais osé s'y déterminer toute seule pour elles dans leur enfance, fut loin de s'y opposer, et leur donna ses soins avec sa sollicitude ordinaire.

J'avais pendant ce temps une grossesse fort pénible, et ce fut dans le temps de l'inoculation de Pauline qui eut lieu quelques mois plus tard que celle de Rosalie, que naquit ma petite Virginie[1], fort heureusement, quoique avant terme. Ma mère donna à cette enfant les soins les plus tendres. Je lui causai un moment de vives inquiétudes pendant mes couches; mais au milieu de mille et mille tourments, sa tendresse pourvoyait à tout et suffisait à tout.

1. Marie-Antoinette Virginie de Lafayette, née en septembre 1782, mariée au marquis de Lasteyrie en 1803, morte le 23 juillet 1849.

Depuis quelques mois, il était question du mariage de Pauline ; on avait proposé pour elle plusieurs partis, et ma mère, fidèle aux principes que j'ai développés plus haut, ne se laissait jamais enthousiasmer d'aucune idée avant d'avoir recherché et approfondi tout ce qu'on pouvait savoir du caractère et des qualités de ceux dont on lui parlait. Elle s'accordait parfaitement avec mon père pour mettre à leur place les avantages de la fortune. Un parti très-brillant fut refusé ; un autre projet qui leur plaisait davantage manqua ; enfin on proposa M. de Montagu[1]. Outre la convenance de ce mariage, tout le bien qu'on sut du personnel de M. de Montagu décida à l'accepter, et

1. Le marquis de Montagu, marié le 12 mai 1783, mort en 1834.

la loyauté avec laquelle se conduisit son père fut d'un très-bon augure, en attendant la présence du fils qui était à l'armée d'Espagne. La paix qui eut lieu l'hiver suivant le ramena, ainsi que M. de Lafayette qui devait partir pour une grande expédition avec M. d'Estaing; ce qui avait encore donné à ma mère des craintes à éprouver et à partager avec moi.

Enfin, au mois de mai, Pauline épousa M. de Montagu : les dispositions avec lesquelles elle entrait dans ce nouvel état étaient pour ma mère le gage de la bénédiction de celui en qui elle espérait; elle voyait les effets de sa protection sur ses filles aînées; elle espérait qu'il exaucerait ses demandes, parce qu'il les avait déjà exaucées, et cette consolante espé-

rance, en établissant la paix dans son cœur, soutenait ses forces contre la peine qu'elle éprouvait de voir cette chère enfant s'éloigner d'elle de quelques rues; son espoir n'a pas été vain. Dieu n'a cessé d'être l'appui de Pauline qui s'était abandonnée à lui avec tant de confiance.

Ce fut dans ce temps que je quittai la maison paternelle; nous nous établîmes dans la nôtre[1], et ma mère n'eut plus avec elle que la jeune veuve, Mme du Roure, et Rosalie, la plus jeune de ses filles. Il y avait deux ans qu'elle avait fait sa première communion et offert à Jésus-Christ les prémices de cette sensibilité si tendre et si profonde qui la caractérise. Quoi-

1. Rue de Bourbon, aujourd'hui rue de Lille.

qu'une tête vive, un esprit distingué, mais difficile à satisfaire et un caractère naturellement très-fort et peu docile fussent à la fois réunis pour lui causer des troubles qui désolaient ma mère, et qu'elle cherchait de tout son pouvoir à calmer, le sentiment de la reconnaissance envers Dieu, des dispositions vraiment admirables qu'elle discernait dans cette chère Rosalie, triomphaient de toutes ses inquiétudes : elle y voyait le principe de cette volonté forte qui, de jour en jour, a fait en elle des progrès si consolants et que le cœur le plus tendre n'affaiblit jamais.

Ma sœur aînée qui, dans tous les moments, dans toutes les circonstances, était la ressource et la consolation de ma mère, et qui partageait tout,

savait adoucir tous les maux et apaiser toutes les agitations, par la réunion du calme de sa tête à la profonde et délicate sensibilité de son cœur, devint mère peu de temps après le mariage de Pauline et mit au monde son cher Alexis[1], celui des petits-enfants de ma mère qui eut ses derniers soins, et s'est trouvé le dernier sous ses yeux maternels.

Au mois d'août, nous fîmes notre premier voyage à Chavaniac[2], et ma mère toujours attentive aux besoins de chacun de nous, nous donna Mme du Roure à qui ce voyage fit grand bien et grand plaisir.

1. Le comte Alexis de Noailles, membre de la Chambre des députés, mort en 1835.

2. Chavaniac, Haute-Loire, lieu de naissance de M. de Lafayette.

M. d'Aguesseau, père de ma mère, était, depuis deux ans, l'objet continuel de ses inquiétudes et des soins les plus constants que la tendresse filiale puisse inspirer; après un affaiblissement graduel, il mourut cette année, âgé de quatre-vingt-deux ans.

Après que ma mère eut payé un juste tribut de regrets à la mémoire de son père et rempli, avec sa délicatesse ordinaire, tout ce que son cœur et son devoir lui prescrivaient, j'obtins le bonheur de l'emmener avec moi à Chavaniac. C'était là qu'à l'impression sensible de paix et de joie que la vue d'une belle campagne lui faisait toujours éprouver, se joignait la satisfaction maternelle qu'elle voulait bien trouver à être chez nous, dans le lieu où M. de Lafayette était né, près de

sa tante[1] pour qui elle avait un véritable attrait, et environnée de mes enfants qu'elle semblait, dans ce lieu, aimer et caresser encore plus tendrement qu'à l'ordinaire. Pour moi, la présence de ma mère partageant mes biens les plus chers semblait doubler leur prix. Mes enfants l'aimaient avec tendresse, et sa bonté pénétrait leur cœur. Ma tante s'attachait à elle par le sentiment le plus profond et qui sera ineffaçable. Tous ceux qui venaient à Chavaniac ne faisaient que répéter son éloge. Rosalie aussi réussissait à merveille, et jamais elle ne fut plus aimable que pendant ce voyage, ce qui était pour ma mère une nouvelle satisfaction : son cœur ne perdait au-

1. Mme de Chavaniac, sœur du père de M. de Lafayette. Elle avait épousé son cousin.

cune des observations consolantes ou pénibles sur ce qui intéressait ses enfants. Il nous manquait M. de Lafayette pour partager le bien de la présence de ma mère : il était allé faire un voyage aux États-Unis, auquel il s'était engagé à la fin de la guerre.

Ma mère nous quitta pour se trouver aux couches de ma sœur, et ayant passé par Lyon où elle fit un voyage qui lui plut fort, elle arriva bien à temps pour la naissance d'Alfred[1] qui, comme son frère, a été choisi entre ses petits-enfants pour être près d'elle, avec son angélique mère, dans les derniers temps si précieux de sa vie.

1. Le vicomte Alfred de Noailles, marié à Léontine de Noailles, arrière-petite-fille du maréchal de Mouchy. Il est mort dans la retraite de Russie.

Notre séparation fut prolongée, parce que je restai à Chavaniac beaucoup plus tard, pour ramener ma tante à Paris où ma mère la revit avec une grande joie, comme elle revoyait sa fille avec cette bonté si tendre qu'aucun sentiment ne peut remplacer.

Vers la fin de cette année 1784, Mme du Roure qui ne s'était jamais consolée de n'avoir pas d'enfants de son premier mari, reçut les propositions qui lui furent faites par ma mère en faveur de M. de Thésan dont les excellentes qualités lui répondaient du bonheur de sa fille, s'il convenait d'ailleurs. Elle l'épousa au mois de décembre, et l'union tendre, parfaite et vertueuse de ce ménage a prouvé que ma mère avait bien jugé.

Depuis quelque temps, il avait été

successivement question de plusieurs partis pour Rosalie. Elle avait dix-neuf ans; son âge, ainsi que sa raison, la rendait capable de peser ses propres intérêts dans une affaire si importante, et c'est au poids du sanctuaire qu'ils étaient pesés. Elle savait que la meilleure manière de les assurer était de chercher à connaître et à suivre la volonté de Dieu, ce qui était bon et agréable à ses yeux, et elle refusa, de concert avec mon père et ma mère, un excellent parti qui s'offrait, parce qu'on pouvait prévoir, dans des circonstances indépendantes du personnel, quelques devoirs pénibles. « Je ne crois pas, disait-elle, que le bonheur se trouve sur la terre; mais je ne crois pas bien fait de s'imposer des devoirs qu'on prévoit pouvoir devenir une source de peines. »

Enfin deux partis qui l'un et l'autre réunissaient des avantages dignes d'être appréciés par elle, furent balancés quelque temps; et Dieu qui conduisait une mère dont les vues étaient si droites et une fille occupée avant tout d'obtenir ses lumières et ses bénédictions, permit ou plutôt ordonna, dans sa bonté, que M. de Grammont[1] fût préféré, lui qu'il réservait pour être un des objets de la tendresse et de la confiance de ma mère et la consolation de sa femme, lui qui recueille des bénédictions célestes de ces déchirants sacrifices dont il a si vivement senti la douleur.

Les parents de M. de Grammont vinrent en 1788, pendant l'hiver, deman-

1. Le marquis de Grammont, longtemps député de la Haute-Saône, mort en 1841.

der Rosalie pour leur fils. Elle leur fut accordée, et l'on convint de les marier l'automne suivant.

Après un voyage aux eaux des Pyrénées exigé par la santé de Mme de Montagu, ma mère rejoignit sa famille qui s'était accrue depuis 1787 par la naissance de cette petite Jenny[1] qui est tout ce qui nous reste de notre sœur Mme de Thésan.

Mais ma poitrine souffrit au printemps : je fus, pour ma mère, un nouveau sujet d'inquiétude, et je lui obéis, autant qu'aux médecins, en partant, dès le mois de juin, pour Chavaniac et Bagnols. Mon séjour en Auvergne se prolongea jusqu'à la fin de l'année, à cause de l'assemblée provinciale. Je ne

1. Jeanne de Thésan, mariée au comte Henri de Mérode, morte à Bruxelles en 1862.

rejoignis ma mère que le 15 décembre et nous nous trouvâmes encore tous rassemblés.

Avant de toucher à cet enchainement de douleurs dont la perte d'une de ses filles fut le prélude, je voudrais encore développer le caractère de ma mère et rentrer dans ce sanctuaire où sa confiance daignait nous laisser pénétrer avec tant de bonté, où nous pouvions toutes puiser de si précieuses leçons. L'uniformité de ses principes, la rectitude de ses vues sont faciles à discerner dans toute la conduite de sa vie, et je ne pourrais mieux en donner idée qu'en détaillant sa vie tout entière. Mais il est quelques rapports sous lesquels je ne l'ai pas encore montrée : je dois à la vérité, je dois au souvenir de la fidélité avec laquelle elle faisait

toujours remonter tous les dons à leur source première, de dire que c'est dans un fréquent usage des sacrements que ses vertus prenaient cette force. Elle était si pénétrée des avantages sensibles que la présence de Jésus-Christ lui apportait, que, lorsque quelque inquiétude d'esprit l'empêchait de se procurer ce bonheur, elle était encore plus alarmée de la privation même de ce bien, que de l'inquiétude qui en avait été la cause. Dans ma grande jeunesse, je la voyais communier tous les mois, puis tous les quinze jours, ensuite chaque dimanche, et quelquefois encore dans la semaine. Son goût pour les offices publics était fervent; elle se nourrissait des passages des Psaumes avec délices, et nous disait, avec effusion de cœur, les jours que ces offices étaient

plus longs, qu'elle éprouvait bien ce que dit David, Psaume 83 : *Un seul jour dans votre maison, Seigneur, vaut mieux que mille partout ailleurs.* Sa religion n'avait aucune petitesse, sa piété aucune minutie. Un esprit à la fois étendu et profond qui envisageait les plus petits objets sous toutes leurs faces et voyait mille et mille raisons pour et contre chaque chose; une âme droite et élevée qui, laissant au-dessous d'elle les préjugés et la prévention, était pourtant susceptible d'impressions assez vives pour avoir besoin de toute la force de son caractère pour les empêcher de nuire à son jugement, éloignaient de ce caractère si fort tout ce qui aurait pu le rendre tranchant, et me semblent avoir été la source de ces incertitudes, de ces inquiétudes conti-

nuelles qui faisaient son supplice. Quoique le fonds inaltérable de sa confiance en Dieu l'affranchît de la crainte de la mort, et que la droiture de son cœur fût habituellement une réponse consolante pour elle, mille et mille tourments renaissaient sans cesse et troublaient toutes les douceurs de sa vie.

Il me reste à parler de sa manière d'être avec ses domestiques. Le devoir de la vigilance sur eux était un de ceux qui répugnaient le plus à son caractère; elle travaillait par principes à le remplir. Elle était sans cesse occupée des moyens de leur être utile, soit par de bons livres, soit par des leçons salutaires et toujours solides. La prédication à contre-temps était celle à laquelle elle était le moins propre : mais lorsqu'elle entrevoyait quelques moyens de faire

effet et de leur être vraiment utile, alors sa charité ardente s'enflammait pour eux; elle devenait presque leur mère, et s'occupait d'eux avec un zèle et une suite qui ont peu d'exemples. Les soins qu'elle leur procurait, lorsqu'ils étaient malades, étaient du genre de ceux qu'elle prenait pour ses enfants. Lorsque quelques désordres l'obligeaient à en renvoyer, le secret de ce qui l'y avait obligée était gardé par elle, comme celui de son meilleur ami, et elle aimait mieux qu'on pût la soupçonner de légèreté, de prévention et de dureté, que de faire le moindre tort à ses domestiques. Nous-mêmes n'étions pas informées de ce qui était à leur désavantage, malgré nos importunités pour demander grâce. Tous la vénéraient; mais ils se plaignaient quel-

quefois d'une impatience qu'elle avait trop laissé devenir une habitude. Le goût de la perfection en tout genre, l'inquiétude de son esprit, une paresse naturelle qui l'empêchait de se préparer d'avance à ce qu'elle ne se croyait pas obligée de prévoir, l'aversion pour la pédanterie, qui lui en donnait un peu trop pour la méthode; telles étaient, ce me semble, les causes d'un défaut qui n'a jamais empêché aucune des personnes qui l'entouraient d'éprouver, de distinguer sa bonté et de révérer en elle la vertu la plus admirable. Aussi une femme de chambre qui l'a suivie jusqu'à la fin la pleure-t-elle comme sa mère, et Lemesle son ancien valet de chambre, est-il devenu presque fou de douleur de l'avoir perdue.

Quant à sa charité pour les pauvres,

j'ai dit déjà qu'elle ne s'était jamais regardée que comme l'administrateur de la fortune que la Providence lui avait donnée. Sa délicatesse de conscience sur ce point allait jusqu'au scrupule; et avec une noblesse de sentiments qui ne lui faisait mettre aucune valeur à ces biens, elle ne se permettait pas un voyage pour son plaisir, pas une fantaisie, et craignait toujours d'avoir du superflu, ce qui lui paraissait voler le patrimoine des pauvres. J'ajouterai que son amour pour la justice et sa bonté naturelle lui faisaient trouver alternativement une très-vive consolation et l'occasion d'une sollicitude fatigante dans les abondantes aumônes qu'elle répandait autour d'elle. Celles qu'elle faisait dans ses terres étaient distribuées avec une intelligence et un dis-

cernement admirables; sa mémoire y est en bénédiction. Ce que sa tendresse lui inspirait pour ses enfants était le modèle du bien que sa charité cherchait à procurer aux pauvres, spécialement aux enfants et aux infirmes. Nous voyons positivement, par une disposition de son testament, qu'elle regardait en particulier la charité pour les petits enfants et le soin de leur éducation comme un mode d'actions de grâces pour les bénédictions que Dieu avait répandues sur les siens.

Mais je sens mon incapacité pour peindre ma mère sous tout autre rapport que ce qui nous regarde : je reviens donc à cet article, et je reprends la suite de cette vie que la tendresse maternelle animait à tous les instants.

A cette époque de 1788, malgré les

sollicitudes inséparables du bonheur d'être environnée d'une si nombreuse famille, elle goûtait, par cette famille même, de grandes consolations. La plus jeune de ses filles, mariée depuis un an, et qui était restée avec elle, réunissait à la tendresse pour son mari la plus vive et la mieux partagée, une conformité de principes, de sentiments, de goût pour la vie retirée, qui pouvait faire espérer pour eux la vie la plus douce et la plus heureuse qu'on puisse mener sur la terre. Plus elle connaissait M. de Grammont, plus elle l'aimait tendrement, et regardait comme un des grands bienfaits de Dieu de l'avoir pour époux.

Sa quatrième fille, Mme de Montagu, était chérie de la famille où elle était entrée. Son dévouement à ses devoirs

qui l'empêchait d'être toujours auprès de ma mère, lui était moins pénible par l'attachement de son mari pour elle et par celui qu'elle avait pour lui. Lorsqu'elle se retrouvait près de ma mère, c'était pour elle des jours de fête, et ils revenaient souvent.

Sa troisième fille, Mme de Thésan, était aimée avec passion du mari le plus estimable. Elle avait une petite fille charmante, ce qui avait été longtemps l'objet de ses vœux.

Sa seconde fille dont les tourments avaient été si longtemps le sujet de ses alarmes, était presque aussi heureuse mère qu'heureuse femme, et ses enfants commençaient déjà à retracer quelques-unes des qualités que ma mère aimait tant dans leur père : ils semblaient déjà sentir le bonheur d'être ses petits-en-

fants. Cette seconde fille dont l'activité fatigante était souvent un inconvénient, avait aussi quelquefois l'avantage de servir les sollicitudes de ma mère pour tout ce qui pouvait l'intéresser. Enfin Mme de Noailles, sa fille aînée, sans être distraite par le sentiment si profond et si tendre qui l'attachait à son mari, était pour ma mère à tous les moments et le repos de son esprit, par la justesse, la lumière et l'incomparable délicatesse du sien, et le charme de sa vie, par la sensibilité de son cœur. C'était sa ressource pour tous les besoins de la famille dont elle était aimée avec prédilection. Toute cette famille réunie environnait chaque jour notre mère, et se retrouvait sans cesse sous ses ailes.

Au mois d'août 1788, cette union si

tendre éprouva son premier déchirement, et il fut bien cruel. Vers la fin de juillet, Mme de Thésan était accouchée d'un fils. A la suite de ses couches, elle tomba gravement malade. Je fus chargée de la terrible commission d'annoncer à ma mère le danger de ma pauvre sœur. Quoiqu'elle se fût préparée à ses couches comme à la mort, et que son âme fût bien pure, on lui parla de se confesser; elle y consentit avec joie, entrevit son état, se soumit de bon cœur à la volonté de Dieu, et peu de temps après, perdit connaissance. Nous fûmes chercher l'abbé Edgeworth[1]; elle était à l'agonie lorsqu'il arriva. Elle eut la grâce de l'absolution, et nous la perdîmes avant deux heures. Ma mère,

1. Confesseur de Louis XVI qui l'a assisté dans la prison du Temple et jusque sur l'échafaud.

unissant sa douleur à celle des quatre enfants qui lui restaient, leur donnait l'exemple d'une vertu seule capable d'égaler cette tendresse maternelle qui déchirait son cœur, en même temps qu'elle soutenait ses forces qu'un tel malheur semblait devoir accabler. La douleur profonde que cette perte lui causa ne s'est jamais effacée de son âme pendant tout le reste de sa vie; elle a toujours senti avec déchirement ce qui manquait à son cher troupeau.

Mon père était absent à cette époque douloureuse et M. de Thésan à son régiment. M. de Noailles, M. de Lafayette et M. de Grammont, par qui la douleur commune était si bien partagée, adoucissaient la plaie du cœur de ma mère par la délicatesse de leurs soins.

Vers la fin de cette année, les mouvements qui avaient agité la France annonçaient une prochaine assemblée des États-Généraux. Ma mère était loin de craindre les changements qui pouvaient intéresser la vanité et même les renversements de fortune. Je l'ai vue souvent se féliciter de la suppression de plusieurs droits dont l'exercice lui donnait une responsabilité. Mais elle avait une grande horreur de tous les excès, une aversion extrême pour tous les genres de troubles, et elle redoutait le développement des passions. Elle prévoyait d'ailleurs que M. de Lafayette, qui lui était si cher, allait jouer un grand rôle, et elle était pénétrée d'effroi des symptômes de la révolution. Ce sentiment, joint à celui de l'amertume profonde que la perte de sa

fille avait laissée au fond de son cœur, y était imprimé d'une manière terrible au commencement de 1789.

Vers la moitié de janvier, elle tomba malade d'une fluxion de poitrine dont elle fut réellement fort mal : notre douleur à tous était inexprimable. Le sixième jour de sa maladie, elle reçut tous ses sacrements ; le prêtre qui les lui apportait lui dit : *Celui qui vient aujourd'hui vous visiter est celui en qui vous avez si souvent trouvé votre ressource.* Mais quoi qu'il eût à lui dire de consolant, il avait à peine la force de lui parler, en voyant l'état de ses enfants qui environnaient son lit. Pour ma mère, la vue de ses enfants la fortifiait, loin de l'affaiblir : son cœur saignait seulement de voir qu'il en manquait une. Il n'était pas un de leurs

soins qui ne portât de la douceur dans son âme, et elle nous a dit depuis qu'elle en eût trouvé à mourir ainsi en nous bénissant. Pour nous, nous étions incapables de goûter aucune consolation, avant qu'elle nous fût rendue, et le soulagement que nous devions à la manière si tendre dont nos alarmes étaient partagées par ce qui nous était cher, la douceur, en particulier, de voir Mme de Lesparre s'associer à tout ce que nous éprouvions, avec ce charme de sensibilité qui lui était propre, tout cela ne fut bien senti que le septième jour où une crise heureuse nous rendit les plus grandes espérances. Nous vîmes alors avec un attendrissement auquel notre cœur un peu dilaté commençait à se livrer, combien ma mère était chérie. M. de Noailles partageait

de la manière la plus sincère et la plus vive les inquiétudes de ma sœur. M. de Lafayette en éprouvait de personnelles, avec ce sentiment filial si profond et si tendre qui l'attachait à ma mère. Le pauvre M. de Thésan était pénétré, et si M. de Montagu était quelques moments occupé d'autre chose que de la malade, c'était de ses propres alarmes, qu'il laissait pourtant à peine entrevoir, sur la violence de l'état de sa femme. M. de Grammont était alors chez ses parents en Bourgogne, et ne revint que pour partager notre première joie et donner à ma mère des soins aussi tendres qu'utiles, pendant une convalescence où il se réveilla de l'inquiétude sur l'état de sa poitrine. Mme de Tessé était charmante; toutes les ressources de son esprit et

de son cœur étaient dévouées à ma mère et à nous. Mon père partageait nos soins comme nos sentiments. Mme de Ségur était affectée profondément. Tout ce qui servait ma mère était pénétré, et de tous les gens de sa maison, il n'en est aucun de qui le zèle ne fût l'expression des plus touchantes alarmes et de l'attachement le plus sincère.

Cet intérêt ne se renfermait pas dans l'enceinte de notre maison : tout le quartier, surtout les pauvres, venaient sans cesse s'informer des nouvelles de ma mère, et prenaient part d'abord à nos inquiétudes, puis à notre joie.

Nous goûtâmes, pendant quelques mois, tout le charme de notre bonheur, et ma mère voulait bien y prendre part d'une manière touchante et qui lui don-

nait une vraie gaieté. Les orages de la révolution succédèrent bientôt, et ma mère qui en avait déjà prévu une partie avec terreur, qui vit ensuite avec des inquiétudes de tout genre la part active qu'y prenait M. de Lafayette, le jugeait cependant, dans tous les détails de sa conduite, avec cette lumière que donne l'*application* du cœur. Elle le vit toujours sur le bord du précipice, mais toujours digne d'être estimé et aimé. Elle était avec nous à Versailles pendant les divers événements qui précédèrent et suivirent le 14 juillet. Elle partageait ses soins entre ses deux filles aînées dont toutes les impressions étaient communes et Mme de Grammont qui était grosse et pour qui elle craignait souvent les saisissements. Pauline était à Luchon cette année-là;

Ma mère eut la bonté de garder mes filles avec elle jusqu'au milieu d'octobre, tant à Versailles qu'à Paris.

Je ne repasserai pas ici sur tant d'événements : c'est de ma mère seule que je veux m'occuper. Je dirai seulement que tout ce qui était contre l'ordre la révoltait plus fortement que personne au monde, que tous les grands mouvements étaient les plus antipathiques à son caractère; mais que jamais les préjugés qu'elle détestait ne venaient s'unir à tout cela pour l'aigrir, qu'elle cherchait toujours, au milieu des troubles, la vérité et la justice, que la difficulté de les voir clairement lui était insupportable, ainsi que les préventions qu'elle voyait diriger de tous côtés les jugements de tant de personnes. Elle partageait tout ce qui nous intéressait

dans le détail de chaque circonstance avec cette tendresse indulgente qui, cependant, voulait toujours être indulgente avec justice. C'est ainsi qu'elle s'occupait de nous à tous les moments, et qu'elle m'en faisait passer de bien doux, au milieu de la violence des situations à cette époque, par les preuves de son affection pour M. de Lafayette, si touchantes et si multipliées.

Les couches de Mme de Grammont, qui furent fort heureuses, mais pendant lesquelles on eut de vives inquiétudes pour son enfant, le malheur qu'eut Mme de Montagu de perdre sa troisième petite fille, enfin la naissance de notre chère Euphémie[1] furent les événements

1. Euphémie de Noailles, marquise de Vérac.

de son intérieur qui la distrayaient des événements publics.

La première communion de ma fille à la Pentecôte (1790), fut un moment de consolation bien vive pour elle. Je songerai toute ma vie que c'est sous les yeux de ma mère et bénie par elle que je l'ai présentée à Jésus-Christ. Laure de Ségur[1] eut dans ce même temps le même bonheur. Les vœux et les sollicitudes de ma mère pour qu'il fût durable ont été couronnés : Dieu a comblé cette jeune personne de ses plus grandes miséricordes, et la fidélité qu'il lui donne pour y répondre la rend un exemple propre à la fois à nous encourager et à nous confondre.

L'hiver de 1791 fut bien agité pour

1. Laure de Ségur, baronne de Villeneuve, morte en 1812.

ma mère, et j'en fus souvent la cause. Au milieu des troubles que la constitution civile du clergé faisait naître, je crus quelquefois avoir des moyens de servir la religion. La sincérité avec laquelle M. de Lafayette servait la liberté m'offrait des ressources, et ma mère, malgré son excessive répugnance à se mêler d'affaires, avait un tel désir du bien, que je la déterminai à causer avec quelques personnes pieuses qui pouvaient le faire en s'entendant avec nous. En cette occasion, comme en toutes celles où elle traitait quelque chose d'important, sa méthode était toujours d'aller au fond des questions d'une manière conforme à la solidité de son esprit et à la droiture de son cœur. Elle trouvait trop souvent, dans ceux à qui elle parlait, de la petitesse et des pré-

ventions dans l'esprit, une vacillation dans le jugement qui la faisaient revenir presque toujours mécontente des secondes conversations, lors même qu'elle avait été encouragée par les premières et qu'elle admirait la vertu de ceux qu'elle avait entretenus.

L'acceptation de la Constitution par le Roi mit fin à ce genre de sollicitudes : ce fut le moment de la retraite de M. de Lafayette. Elle partagea l'ivresse de ma joie, et se décida à en venir goûter avec nous à Chavaniac les premiers instants. Elle s'arrêta d'abord à Plauzat, chez Mme de Montagu, et c'est là qu'elles passèrent ensemble les derniers jours où il fut donné à cette chère Pauline de goûter encore toutes les douceurs de la tendresse filiale, la seule passion de son cœur : elle répondait

ainsi à sa mère en qui le sentiment maternel était le plus vif de tous. C'est dans ce même voyage que ma sœur reçut ses dernières leçons et recueillit ses derniers exemples. Lorsqu'elles se quittèrent, quoiqu'avec un déchirement bien terrible, le départ de Pauline pour l'Angleterre étant presque résolu, elles étaient loin encore de prévoir que cet adieu serait jusqu'au jour de l'éternité. Ma mère emporta avec elle l'ineffable consolation qu'elle recevait par la vue des dons de Dieu sur sa fille.

Ce fut le 4 de novembre qu'elle arriva dans notre retraite à Chavaniac, et nous eûmes le bonheur de l'y conserver jusqu'au mois de décembre. M. de Lafayette qui sentait si profondément ce bonheur et le prix d'une telle mère, notre tante qui en était pé-

nétrée pour lui et presque comme lui, mes enfants, tous ceux qui habitaient Chavaniac et qui ont été témoins de ce jour, seraient plus capables que moi de peindre ce que mon cœur flétri par la douleur essayerait vainement de retracer. Elle était véritablement plus heureuse que moi de mon propre bonheur. M. de Lafayette resté le même, après trois années passées au milieu de tels orages, conservant cette simplicité de mœurs, cette fleur de sentiment pour sa tante et même pour le lieu de sa naissance, heureux au milieu de ses enfants, heureux de se voir chéri de deux mères qu'il aimait si tendrement : ce spectacle si doux renouvelait, rajeunissait les facultés de ma mère. Mon fils qui nous arriva un peu plus tard et dont la présence fut le complément

de la joie de ses sœurs, le fut aussi de la sienne ; elle s'unissait à tous les sentiments même de ses petits-enfants. Son cœur s'épanchait en la présence de Dieu par l'action de grâces. Elle s'édifiait de la piété qu'elle voyait dans le village, revenait partager, avec ma tante, les consolations qu'elle goûtait et parmi lesquelles sa présence tenait tant de place. Elle s'affligeait de voir qu'une convalescence morale, bien pénible après tant de troubles, m'empêchât encore de me livrer au même épanouissement de cœur. Il est aisé de juger si je sentais le prix de sa bonté et le bonheur de la posséder. C'était toujours avec douleur que je me séparais d'elle ; mais j'espérais la revoir peu de temps après, et il n'y eut rien de violent dans cette séparation qui

devait être pourtant la dernière de ma vie. De combien d'années de cette vie eussé-je payé depuis le bien d'une heure de réunion, lors même que c'eût été de mes bras qu'elle dût être ensuite arrachée !

Depuis cette époque, je ne puis plus parler de ma mère que d'après des lettres et des témoignages étrangers [1]. Peut-être quelque jour pourrai-je réunir un plus grand nombre de ces détails précieux que je n'ai pu même encore avoir la consolation de rassembler avant de venir m'enfermer dans cette prison [2]. Je me bornerai donc à recueillir aujourd'hui ceux que me fournit la correspondance de celle qui, sans cesse

1. On trouvera à la suite de la *Vie de la duchesse d'Ayen* le récit de l'abbé Carrichon.

2. La forteresse d'Olmütz en Moravie.

occupée des soulagements de mon cœur, savait charmer, par ses soins, toutes les amertumes, et adoucir celle même de la séparation, et ce que j'ai pu apprendre par la conversation de deux ou trois personnes qui me seront toujours, et à si juste titre, un objet d'envie.

A peine ma mère était-elle à Paris, que Mme de Lesparre tomba malade et mourut en trois jours d'une maladie de poitrine, de cette mort des justes et avec cette paix ineffable qui annonçait qu'elle touchait à sa récompense. Après une vie entière de tribulations et d'immolation continuelle à tous ses devoirs, elle était mûre pour l'éternité. Dieu voulut lui épargner le malheur de survivre à son père, qui était celui qu'elle redoutait le plus, et l'horreur des deux

années qui devaient suivre. La chambre de cette sainte personne, son lit de mort était un sanctuaire. Les exemples qu'on avait reçus d'elle réprimaient les murmures et apprenaient à se soumettre, au milieu des déchirements du cœur. On dit la messe dans sa maison, la nuit même de sa mort, et ceux à qui elle était arrachée cherchaient dans ce sacrifice des forces pour consommer le leur. Ma mère avait besoin d'en trouver de surnaturelles : elle perdait l'amie la plus tendre, la ressource de tous les moments de sa vie.

La crainte d'une guerre prochaine était un sujet d'alarmes, et quoique de loin, mes inquiétudes n'en étaient que plus amèrement partagées. M. de Lafayette revint de l'armée passer quelque temps à Paris. Ma mère me man-

dait avec quel charme elle l'y retrouvait toujours comme à Chavaniac. Il repartit bientôt et la déclaration de guerre ouvrit pour nous une nouvelle source de maux.

Les événements du 20 juin revinrent bientôt après. Ma mère éprouva une consolation bien sensible, par la générosité de mon père qui accourut de Suisse où il était à soigner sa santé, pour partager les dangers de tout ce qui lui était cher.

La lettre de M. de Lafayette pour dénoncer les Jacobins et sa courageuse démarche à la barre de l'Assemblée furent pour elle une de ces consolations profondes dont le sentiment, j'en suis bien sûre, est resté pour la vie au fond de son cœur, et y était présent au milieu des plus cruels orages. Il me fut

exprimé de manière à fortifier l'impression que je recevais moi-même de cette démarche. Ce fut alors que M. de Lafayette la vit pour la dernière fois et qu'il reçut d'elle-même l'expression des vœux si tendres qui ont protégé sa vie. Ma sœur était là avec ma mère, et c'était presque un dédommagement du malheur de n'y être pas moi-même.

Peu de temps après, les troubles que le voisinage des Tuileries, de l'Assemblée et des Jacobins occasionnait dans notre maison[1], engagèrent ma mère à changer de quartier, et le 10 août elle était avec Mme de Grammont dans une petite maison du Faubourg Saint-Germain. A l'horreur générale, se joignit pour elle celle de

1. L'hôtel de Noailles était situé dans la rue Saint-Honoré, sur le terrain occupé par la rue d'Alger.

trembler toute la matinée pour mon père qui était aux Tuileries, et bien plus longtemps encore pour M. de Grammont qui fut cherché parmi les morts ; de manière qu'en les revoyant, des actions de grâces terminèrent cette horrible journée.

Je n'étais pas oubliée au milieu de tous ces bouleversements. Ma mère en qui le sentiment de la tendresse surpassait celui de la crainte, ma sœur dont les dangers personnels n'ont jamais détourné la pensée ni des dangers, ni même des inquiétudes de ce qui lui était cher, m'écrivaient avec une exactitude que rien ne dérangeait, et un charme qui savait toujours agir sur mon cœur.

Quelques jours après, ma mère fut conduite à l'Hôtel de Ville avec mon

père, pour y rendre compte des motifs qui lui avaient fait quitter son domicile ordinaire : on fut content de leurs réponses et ils retournèrent à l'hôtel de Noailles.

A cette époque, M. de Lafayette devint l'objet de leurs plus cruelles alarmes, et rien n'a jamais égalé, m'a-t-on dit, les angoisses de leurs cœurs, pendant les trois jours qui précédèrent son départ de France.

Ce fut encore à mon angélique sœur que je dus les nouvelles de ce départ, et au milieu des horreurs et des dangers qui les environnaient, le sentiment du bonheur de la conservation de M. de Lafayette dominait tous les autres, et on le distinguait dans les lettres de ma sœur, malgré la nécessité d'écrire d'une manière très-obscure.

Ma mère et ma sœur ne purent sortir de Paris avant le 2 septembre. Il est aisé de juger ce qu'elles souffrirent, et de la terreur qu'inspirèrent d'abord les emprisonnements où il y avait à craindre que mon père ne fût compris, et de l'horreur de leur position, renfermées chez elles pendant cette effroyable journée et celles qui la suivirent. Au premier moment de l'ouverture des portes de Paris, Rosalie et son mari[1] partirent pour leur département; ma sœur de Noailles accompagna ma mère à Poissy chez Mme d'Aguesseau qui les garda là quelque temps. Elles choisirent ce lieu à cause du voisinage de Saint-Germain où mon grand-père n'osait pas encore

1. M. et Mme de Grammont.

rassembler sa famille, et où mon père seul était près de lui, partageant ses moments entre Saint-Germain et Poissy.

Ma mère éprouva du soulagement à se trouver hors de cet horrible gouffre; mais la nouvelle de mon arrestation au Puy vint lui causer une cruelle angoisse. Elle écrivit sur-le-champ à M. Roland, ministre de l'Intérieur, qui lui fit répondre des absurdités, mais qui pourtant lui persuada qu'il ne me voulait point de mal, ce qui était vrai. Elles m'envoyèrent un valet de chambre de ma sœur qui fut témoin de mon retour à Chavaniac, et elles furent du moins rassurées sur mon compte.

Jusqu'à la fin de l'année, ma mère fut assez calme dans sa retraite où mon père lui donnait des soins touchants.

M. de Lafayette était dans sa prison en Allemagne, moi dans la mienne à Chavaniac[1], lorsque M. Morris, ministre d'Amérique, dit qu'il pouvait se charger de faire passer une lettre de moi au roi de Prusse. Ma mère et ma sœur me dépêchèrent M. Beauchet qui remporta ma lettre au roi. Ma mère voulut bien me montrer son approbation de ce que j'écrivais à Berlin, d'une manière si profondément maternelle pour M. de Lafayette et pour moi, que je puis marquer le moment où je reçus son billet comme un instant de consolation.

La mort du roi et toutes les circonstances qui précédèrent et accompagnèrent cet horrible attentat, tout ce

1. Voir la *Vie de Mme de Lafayette* par Mme de Lasteyrie.

que l'admirable courage et la piété du roi réunirent de cruel et de déchirant fut senti par ma mère d'une manière terrible. Elle vit en même temps l'impression profonde que mon père en recevait, et elle espérait que cette impression ne serait pas sans fruit. Peu de temps après, mon grand-père la désira à Saint-Germain, et elle s'y établit avec ses enfants.

Pendant cet hiver de 1793 et le printemps suivant, ma mère et ma sœur faisaient à Paris de fréquentes courses. C'était là qu'elles recherchaient le peu d'information qu'on pouvait avoir sur le sort de M. de Lafayette. Elles m'indiquèrent quelques moyens de lui écrire, reçurent du jeune M. de Custine quelques idées sur ceux de le servir, m'apprirent le zèle de M. Pink-

ney[1], de Mme d'Hénin[2]; enfin il était leur plus constante occupation, au milieu de leurs dangers personnels. Elles virent le valet de chambre de M. de Lafayette échappé de sa prison, souffrirent d'en apprendre si peu par lui, et lui fournirent les moyens de me venir trouver.

Mais ce qu'elles venaient surtout chercher à Paris, c'étaient les secours et les consolations de la religion. Elles y venaient renouveler leurs forces, et les effets sur elles en étaient sensibles et bien évidemment surnaturels. Adorons les desseins de Dieu et les voies par lesquelles il consomme l'ouvrage de la sanctification de ses élus. Ne murmurons même pas de ce que cet

1. Ministre des États-Unis à Londres.
2. N. de Mauconseil, princesse d'Hénin.

attrait qui les ramenait sans cesse dans la capitale contribuait à écarter l'idée de s'éloigner de ce dangereux séjour où pourtant on n'a cessé de trouver ces précieuses ressources. Le souvenir de leur ferveur dans ces retraites ranime encore la piété de ceux qui s'unissaient à leurs prières. Nous leur étions présents; et c'est là que tant de grâces que nous avons reçues étaient demandées et obtenues.

Ma sœur de Noailles avait été appelée par son mari en Angleterre, mais se trouvant la seule des filles de ma mère auprès d'elle, ne pouvant, j'en suis sûre, s'éloigner encore de moi, craignant de laisser après elle quelques personnes compromises, elle s'immola à ma mère, à ses enfants, à moi, et se servit du prétexte de la conser-

vation de sa fortune, pour obtenir de rester en France : on dit que ma mère eut quelque velléité d'en sortir ; mais je ne sais pas bien positivement à quelle époque.

Elle était toujours prête à me servir de toutes les manières, et dans une circonstance où il était d'un grand intérêt pour moi que les affaires de mon mari ou plutôt celles de nos créanciers fussent traitées dans le département que j'habitais, malgré toute la répugnance qu'elle y pouvait sentir, elle fut elle-même chez le ministre Garat, et lui parla avec cette élévation qui lui était naturelle et qui la rendait éloquente.

Au mois d'avril 1793, mon père tourmenté pour des certificats de résidence qu'on ne trouvait pas parfaite-

ment en règle, fut obligé de nouveau de s'éloigner de sa famille, pour se rendre en Suisse; cette séparation affligea profondément ma mère. Peu de temps après, elle espéra me venir voir à Chavaniac avec ma sœur. Elles avaient même obtenu leurs passeports, et quoiqu'il me fût impossible de me livrer à aucune joie dans un moment où je n'aspirais qu'à sortir de France, il est aisé de juger de ce qu'était, pour mon cœur, l'idée de les embrasser. Mais notre commun espoir ne fut pas de longue durée; une maladie de mon grand-père, le maréchal de Noailles, l'état de dépérissement où il était ne permit pas de s'éloigner de lui. Elles se consacrèrent à des soins qu'il recevait avec bonté, mais qui étaient accompagnés des plus

vives et des plus douloureuses sollicitudes.

Au mois de mai, nous reçûmes les premières lettres de M. de Lafayette; elles ranimèrent les forces de ma mère qui, au milieu des angoisses de tout genre, a toujours senti le charme de retrouver, dans toutes les positions, ce même caractère pour lequel elle avait un attrait si tendre.

L'été se passait douloureusement, et les inquiétudes sur l'état de mon grand-père croissaient tous les jours, lorsqu'à la fin d'août un crachement de sang le fit périr en vingt-quatre heures, bien plus précipitamment encore qu'on ne l'avait craint. L'impression de douleur et d'effroi qu'éprouva ma sœur fut bien vive; celle de ma mère était accompagnée de la paix que le sentiment

de la droiture de son cœur lui donnait toujours, lorsque l'incertitude de son esprit ne la troublait pas.

Cependant, occupées uniquement l'une et l'autre de cette juste et profonde douleur et des soins qu'elles devaient à ma grand'mère, prévenues d'ailleurs en faveur de Paris, elles y rentrèrent de nouveau et s'y fixèrent malgré mes instantes prières.

Le fatal décret du 17 septembre 1793 suivit de près leur rentrée à Paris. On apprit peu après que mon père était sorti de France, et quoique ma mère fût loin de voir le danger tel qu'il était, ce fut un grand sujet de repos.

On arrêta ma mère et ma sœur dans les premiers jours d'octobre, les laissant à l'hôtel de Noailles avec des

gardiens, ce qui me parut, par leurs lettres, les effrayer très-peu.

Ce n'est pas de moi que je parle ici, et je n'essayerai pas d'exprimer de quelle horreur j'étais saisie, lorsqu'après cette arrestation, les lettres tardaient quelques moments d'arriver à Chavaniac.

Elles continuaient cependant de correspondre avec moi et ne songeaient qu'à me rassurer, tant sur le danger de leur position, que sur ce que ces détails avaient de pénible. Il leur était permis de recevoir un petit nombre d'amis. Mme de Menou[1], nièce de ma mère, qu'elle aimait beaucoup, allait souvent les voir. M. Lobinhes, son médecin, dînait souvent avec elles; mais

1. Fille de Mme de Saron.

surtout les trois enfants de ma sœur, et les soins qu'elles leur donnaient faisaient la plus constante occupation et le charme de tous leurs moments, dans cette première époque de leur captivité. M. Grellet, instituteur de ces chers enfants, regardé par elles à si juste titre comme leur frère aîné, était pour ces deux mères une consolation et une ressource selon leur cœur. Il sentait le prix de cet heureux partage, et se livrait à ses sentiments avec ce dévouement si supérieur encore au plus grand courage et qui nous eût coûté sa vie, si les vœux de celles qui s'immolaient elles-mêmes n'eussent été exaucés de Dieu comme par miracle, au moment du plus affreux péril. C'est à son industrie, à son activité et à ses soins qu'elles durent les visites du cou-

rageux M. Carrichon qui, à cette première époque de leur captivité, en s'exposant lui-même, leur apportait tous les secours de la religion. Jésus-Christ venait les consoler, les fortifier, les préparer, par sa présence, à leur sacrifice.... Les précautions qu'exigeait la correspondance à cette époque m'ont empêchée de savoir tous ces détails par leurs lettres.

Je fus moi-même, un mois après, prisonnière à Brioude, et les difficultés se multiplièrent pour correspondre. Voici le peu de circonstances que j'ai pu recueillir. Alfred fut assez malade et presque toujours languissant. Alexis se développait, et tous deux étaient chaque jour, s'il est possible, plus tendrement aimés. Euphémie était d'une sensibilité pour sa mère dont on voit

peu d'exemples à quatre ans. La vie de leur intérieur était douce : ma mère seulement était très-agitée par toutes les inquiétudes qui lui étaient habituelles. Elles donnaient à ma grand'-mère des soins assidus, et cet exercice continuel de tous leurs devoirs mettait la paix au fond de leurs cœurs.

Il suffit d'avoir connu ma mère, pour juger qu'au milieu de tant d'angoisses, elle goûtait encore une douceur infinie à s'occuper de ses petits-enfants, à graver dans leur cœur les principes où se trouvent toutes les ressources, à en voir, dans la plus tendre de ses filles, les effets surnaturels, et à bénir, du fond de l'abîme, cette miséricorde qui était toute son espérance pour ses enfants et ses petits-enfants.

Les persécutions se multipliaient cha-

que jour. On vint faire aux détenus des questions sur leurs actions et leurs pensées. Les réponses de ma mère et de ma sœur étaient préparées, et elles répondirent avec cette droiture et cette délicatesse de jugement et de conscience dont elles ne se sont jamais écartées. Les interrogateurs cette fois furent polis, et il ne leur arriva aucun mal.

On vint faire l'inventaire de tout ce qui leur appartenait. Ma mère craignit qu'on ne lui demandât de faire serment qu'elle n'avait rien caché, et mit en chaîne de montre, à son côté, ce qui lui restait de diamants. On ne les prit pas; elle les vendit le jour même à un joaillier qui lui remit aussitôt l'argent nécessaire pour payer le peu de dettes qu'elle avait. Le reste du payement qu'on devait lui faire fut

perdu, parce que le joaillier périt le lendemain sur l'échafaud, et elles restèrent ne possédant plus rien au monde, si ce n'est quelques vieux chiffons de ma sœur qui furent vendus, et tout ce que possédait M. Grellet qui faisait avec elles bourse commune et de qui il était doux de recevoir. Cette pauvreté extrême et toutes ses suites mériteront à peine d'être comptées au milieu de tant d'autres maux.

Chaque jour de nouveaux serrements de cœur; chaque jour on apprenait quelque nouvelle désastreuse. Les gens d'affaires de mon père étaient tous arrêtés; le régisseur de Tingry périt par ordre de Joseph Lebon. Enfin on voulut assassiner le Parlement, et M. de Saron, beau-frère de ma mère, périt le jour de Pâques, 1794.

Depuis quelque temps on avait commencé d'immoler des femmes. On avait cherché des prétextes, mais ma mère et ma sœur n'en offraient aucun ; elles étaient encore loin de penser qu'elles fussent personnellement menacées : mais leur cœur était préparé à tout, et elles demandaient déjà à M. Carrichon s'il aurait le courage de les accompagner au supplice. Enfin, vers le mois de mai, on les renvoya de l'hôtel de Noailles; elles avaient loué un autre logement. Quelques démarches qu'elles firent au sujet de leurs meubles firent songer à elles; et, après les avoir promenées trois jours à la porte de diverses prisons de Paris, on les conduisit, avec la maréchale de Noailles, à celle du Luxembourg. Je sais que ma mère y arriva remplie de courage, et bien

plus calme qu'elle ne l'était depuis longtemps, quoique les séparations d'avec les enfants eussent été déchirantes.

Je sais que, peu de temps après, M. Grellet, qui s'était ménagé, à travers mille obstacles, les moyens de correspondre avec elles, leur apprit tout ce qu'elles avaient à craindre, et que le dernier sacrifice fut consommé, par une acceptation volontaire, avant de l'être par la férocité des monstres. Je sais qu'un saint prêtre, dans la même prison, les aidait avec une ferveur admirable. Je sais que les soins dus à ma grand'mère les occupaient sans cesse, et que ma mère, au milieu des souffrances morales et physiques de ce séjour, était encore quelquefois troublée par les tourments qui tenaient à son

caractère. Malgré tout ce qui l'accablait à la fois, rien de ce qui lui était cher n'était oublié. Elle recommandait Mlle Aufroy dans ses billets et exhortait avec détail cette petite femme de chambre, qui lui a été si fidèle, à prendre soin de sa santé.

Mon arrivée dans les prisons de Paris dont M. Grellet lui ménagea le mieux qu'il put la nouvelle, fut pour elle le surcroît de douleur le plus cruellement senti, et sa sollicitude maternelle trouva les moyens de me faire parvenir des conseils de prudence.

Enfin, après avoir vu périr autour d'elle presque toutes les victimes qu'on avait entassées dans cette prison, et ceux qui lui tenaient de plus près, on vint la chercher pour la Conciergerie, c'est-à-dire pour la mort, elle, sa belle-

mère et sa fille. Son habitude des soins que la charité inspire était si forte, et son âme restait tellement dans son assiette à un pareil moment, qu'elle prit des précautions pour dissimuler cette horrible nouvelle à Madame d'Orléans[1], chez laquelle se trouvait ma sœur, parce que l'état de santé où elle était rendait un saisissement dangereux pour elle.

Je devrais réunir ici tout ce que j'ai pu recueillir aussi de cet ange dont la fonction a été de la soutenir et de lui rendre, à ce dernier moment, tout ce qu'elle avait reçu par elle; mais je parlerai de ma sœur dans un autre écrit,

1. La duchesse d'Orléans, mère du roi Louis-Philippe. Elle était la petite-fille du comte de Toulouse qui avait épousé la sœur du second maréchal de Noailles, aïeul du duc d'Ayen.

c'est bien assez pour mes forces de rappeler ici ce que j'ai appris de ma mère.

Elle arriva à la Conciergerie excédée de fatigue. M. Grellet s'était rendu au café voisin du guichet et avait trouvé le moyen de dire quelques mots à ma sœur, mais n'avait pu que recevoir en esprit la bénédiction de ma mère.

Dépouillées de tout, elles eurent à peine de quoi se procurer un verre d'eau de groseille, et d'autres personnes qui étaient dans ce cachot préparèrent un seul grabat pour elles trois. Ma mère était abattue, et ne pouvait encore croire à la certitude du crime qui se préparait. Elle se coucha et engagea ma sœur avec instance à se coucher près d'elle, ce qu'elle fit par complaisance pour quelques instants. Ma mère, un peu ranimée le lendemain,

vit plus clairement son sort, montra un grand courage, parla tendrement de ses petits-enfants, et pria les prisonniers qui étaient là de se charger de sa montre; c'était la dernière chose, disait-elle, qu'elle pût leur envoyer. Elle prit du chocolat, et fut appelée ensuite pour l'horrible jugement, après avoir vu quelque temps Mmes de Boufflers[1]. On dit que ma sœur fit la toilette de ma mère, et qu'elle sentait encore le bonheur de la servir, puis la soutenait en disant : *Courage, maman, il n'y a plus qu'une heure.*

M. Grellet, enfermé lui-même la veille trois heures au cachot pour l'intérêt qu'il avait montré aux prisonnières, en ayant été tiré par miracle, fut trouver

1. Parentes de M. de Lafayette.

M. Carrichon. Celui-ci et M. Brun obtinrent du ciel la force de les suivre dans le chemin de la Conciergerie au supplice; là, ma sœur le reconnut, et avec une sérénité sublime, elle le fit remarquer à ma mère qui semblait agitée, et qui, calmée par tout ce qui l'occupait en ce moment, recueillit et retrouva toutes ses forces, et en reçut de nouvelles par la grâce de cette absolution qui achevait de purifier les victimes. Depuis ce moment jusqu'au dernier, elle ne songea plus à la terre; et pendant trois quarts d'heure qu'elle attendit ce dernier moment, elle ne cessa de prier avec un recueillement et une ferveur où la résignation d'une victime était frappante. MM. Brun et Carrichon en furent témoins jusqu'à la fin, et revinrent chez eux avec les disposi-

tions du centenier revenant du pied de la croix. Celui qui s'y est immolé pour nous, et qui a rendu leurs dispositions si conformes aux siennes, permettra que nous appliquions en particulier à cette mort ce qui est dit du sacrifice de la croix qui a sanctifié le leur : c'est là que nous avons été enfantés une seconde fois.

Telle est la consolation qui nous reste et qui nous soutient. Il me semble que l'idée de suivre des traces si chères eût changé en douceur les horreurs mêmes du dernier supplice.

Je renonce à rien exprimer, parce que ce que je sens est inexprimable.





SUR LA MORT

DE

Mme LA DUCHESSE D'AYEN.

I

Note écrite d'après le récit de la citoyenne Lavet, prisonnière à la Conciergerie en même temps que Mmes de Noailles.

J'APPRIS en sortant de prison qu'il y avait une dame Lavet qui s'était trouvée à la Conciergerie dans le même cachot que

Mmes de Noailles et d'Ayen. Je m'empressai d'aller lui demander des détails de leur affreux et court séjour dans cette prison. Elle me les donna en ces termes :

NOAILLES,

Duchesse de Duras[1].

Les citoyennes Noailles (la ci-devant maréchale de Noailles, la duchesse d'Ayen, la vicomtesse de Noailles) arrivèrent le 21 juillet 1794 à la Conciergerie, excessivement fatiguées de leur translation du Luxembourg qui avait été faite dans des voitures très-rudes.

1. Mme la duchesse de Duras, fille du maréchal de Mouchy, était sœur du vicomte de Noailles. Elle a laissé un écrit intitulé : *Journal des prisons de mon père, de ma mère et des miennes.*

Elles éprouvèrent un grand besoin de prendre de la nourriture, ce qui fut impossible de leur procurer, parce qu'il était neuf heures du soir, et que le régime des prisons ne permettait pas d'y rien laisser entrer quand la nuit était venue. On ne put leur donner que de l'eau de groseille pour étancher leur soif. Elles furent mises dans un cachot où il y avait trois femmes, l'une desquelles connaissait Mme de Lafayette de réputation; cela l'intéressa en faveur de ses proches. Elle s'occupa à leur faire avoir des lits; mais les guichetiers ayant découvert qu'elles n'avaient pas quarante-cinq francs dans leurs poches, somme qu'ils exigeaient pour leur en fournir, s'y refusèrent absolument. Elles avaient été entièrement dépouillées au Luxembourg. La vicomtesse de

Noailles ne possédait que cinquante sous. Mme Lavet, pénétrée de la position de cette infortunée famille, donna son lit à Mme la maréchale de Noailles. Elle prépara à Mme d'Ayen et à sa fille une espèce de grabat. Mme de Noailles ne voulut pas se coucher, disant qu'il lui restait trop peu de temps à vivre pour en prendre la peine. Sa mère passa une partie de la nuit à l'y décider. « Songez, lui disait-elle, à ce que sera la journée de demain. — Ah! maman, répondait-elle, à quoi bon se reposer la veille de l'éternité? »

Elle demanda un livre de prières et une lumière au moyen de laquelle elle lut. Elle pria Dieu continuellement. Elle n'interrompit cette occupation que pour soigner sa grand'mère qui dormit quelques heures par intervalle. Chaque

fois qu'elle s'éveillait, elle lisait et relisait son acte d'accusation, se disant à elle-même : « Non, je ne puis pas périr pour une conspiration dont j'ignore l'existence ; je défendrai ma cause devant les juges de manière qu'ils ne pourront me condamner. » Elle pensait à sa robe et craignait qu'elle ne fût trop chiffonnée, arrangeait son bonnet et ne voulait pas croire à la possibilité de terminer sa carrière dans la journée. Mme d'Ayen avait des craintes, mais point la conviction du danger pressant qui la menaçait. Elle s'assoupit quelques instants. Le désir de faire parvenir à ses petits-enfants sa montre, seul effet qui lui restât, lui causa de l'agitation. Elle pressa ses compagnes de s'en charger. Elles n'osèrent pas. La vicomtesse de Noailles leur fit les mê-

mes instances pour faire parvenir à ses enfants un portefeuille vide, un portrait et des cheveux. La même réponse lui fut faite : on lui dit que cette commission compromettrait toutes les personnes qui habitaient la chambre. Elle engagea Mme Lavet à faire dire à M. Grellet qu'elle mourait avec une grande paix et une parfaite résignation, mais qu'elle le regrettait ainsi que ses enfants de toute la tendresse de son cœur. Le nom de sa sœur chérie, Mme de Lafayette, fut prononcé dans cette sombre demeure. Elle imposa silence de peur de la compromettre. Elle n'avait pas imaginé de chercher le sommeil. Ses yeux restaient ouverts pour contempler le ciel où elle allait entrer. Son visage peignait la sérénité de son âme. L'idée de l'immortalité

soutenait son courage. Jamais on ne vit un pareil calme dans ce triste séjour. Elle s'oubliait encore pour rendre des services à sa mère et à sa grand'mère.

A six heures du matin, on s'occupa de les faire déjeuner pour soutenir leurs forces. Mmes de Boufflers leur apportèrent du chocolat. Elles restèrent un instant avec elles et leur firent d'éternels adieux.

Neuf heures sonnèrent. Les huissiers vinrent chercher leurs victimes au milieu des larmes d'individus qui ne les connaissaient que depuis douze heures. Les mères firent quelques arrangements, au cas qu'elles fussent acquittées. La fille, qui ne doutait pas du sort qui l'attendait, remercia Mme Lavet avec les charmantes formes qu'elle

avait reçues de la nature, lui témoigna toute sa reconnaissance de ses bons procédés et lui ajouta : « Votre figure est heureuse, vous ne périrez pas. »





II

Relation de la mort de Mmes d'Ayen et de Noailles par M. Carrichon, prêtre de l'Oratoire.

Mme la maréchale de Noailles[1], Mme la duchesse d'Ayen, sa belle-fille, et Mme la vicomtesse de Noailles, sa petite-fille, furent détenues dans leur hôtel depuis le mois de novembre 1793 jusqu'en avril 1794.

1. Elle était née Cossé-Brissac. Ses facultés étaient affaiblies par l'âge.

Je connaissais la première de vue et particulièrement les deux autres, que je visitais ordinairement une fois la semaine. La terreur croissait avec le crime; les victimes devenaiént plus nombreuses. Un jour qu'on s'exhortait à se préparer à l'être, je leur dis, par une espèce de pressentiment : *Si vous allez à la guillotine, et que Dieu m'en donne la force, je vous y accompagnerai.* Elles me prennent au mot, et me disent avec vivacité : *Nous le promettez-vous?* J'hésite un moment : *Oui*, répondis-je, *et*, *pour que vous me reconnaissiez bien*, *j'aurai un habit bleu foncé et une veste rouge.* Depuis, elles me rappelèrent souvent ma promesse.

Au mois d'avril 1794, la semaine après Pâques, elles sont conduites toutes trois au Luxembourg. J'en ai

souvent des nouvelles par M. Grellet[1], qui leur a rendu, avec un zèle si délicat, tant de services et dans leurs personnes et dans celles de leurs enfants. Ma promesse m'est souvent rappelée. Le 27 juin, un lundi ou un vendredi, il vint me prier de rendre au maréchal de Mouchy et à sa femme le service que je leur avais promis.

Je vais au palais; je parviens à entrer dans la cour. Je les ai fort près et sous les yeux pendant un quart d'heure. M. et Mme de Mouchy, que je n'avais vus chez eux qu'une fois et que je connaissais mieux qu'ils ne me connaissaient, ne peuvent me distinguer. Je fais, par l'inspiration et avec l'aide de Dieu, ce que je puis pour eux. Le ma-

1. Instituteur d'Alexis et Alfred de Noailles, fils de la vicomtesse de Noailles.

réchal était singulièrement édifiant et priait vocalement de tout son cœur. La veille, il avait dit, en quittant le Luxembourg, à ceux qui lui marquaient de l'intérêt : *A dix-sept ans, j'ai monté à l'assaut pour mon roi; à soixante dix-sept ans, je monte à l'échafaud pour mon Dieu : mes amis, je ne suis pas malheureux.* J'évite les détails, qui deviendraient immenses. Ce jour-là, je crois inutile et même je ne me sens pas le courage d'aller jusqu'à la guillotine. J'en augure mal pour la promesse spéciale faite à leurs parentes, que cette mort plongeait dans l'affliction. Elles habitaient la même prison, où elles leur avaient fourni bien des motifs de consolation.

Que j'aurais à dire sur tous les nombreux convois qui précédèrent ou sui-

virent celui du 27 ! convois fortunés ou infortunés, selon les dispositions de ceux qui les composaient; toujours déchirants, lors même que les caractères et tous les signes extérieurs dénotaient une résignation et une mort chrétiennes ; mais bien certainement déchirants, lorsque c'était tout le contraire, et que les condamnés semblaient passer de l'enfer de ce monde à celui de l'autre.

Le 22 juillet (1794), un mardi [1], j'étais chez moi, de huit à dix heures du matin. J'allais sortir. On frappe. J'ouvre. Je vois les enfants Noailles et leur instituteur. Les enfants avec la gaieté de leur âge, qui couvrait le fond de tristesse que nourrissaient en eux leurs

1. 4 thermidor.

pertes récentes et la crainte d'en faire de nouvelles; l'instituteur, triste, pensif, pâle, défiguré : *Passons dans votre cabinet*, me dit-il, *laissons les enfants dans cette chambre*. Nous entrons. Il se jette dans un fauteuil : *C'en est fait, mon ami*, me dit-il, *ces dames sont au tribunal révolutionnaire. Je viens vous sommer de tenir votre parole. Je vais conduire les enfants à Vincennes voir la petite Euphémie*[1]. *Dans le bois, je préparerai ces malheureux enfants à cette terrible perte.*

Quelque préparé que je fusse depuis longtemps, je fus déconcerté. L'affreuse situation des mères, des enfants, de leur digne instituteur, cette gaieté suivie de tant de tristesse, la petite Eu-

1. Leur sœur, Mme de Vérac.

phémie âgée alors d'environ quatre ans, tout se peint à mon imagination. Je reviens à moi; après quelques demandes, réponses et autres lugubres détails, je dis : *Partez, je vais changer d'habits. Quelle commission ! Priez Dieu qu'il me donne la force de l'exécuter*. Nous nous levons; nous trouvons les enfants s'amusant innocemment, gais, contents, autant qu'ils pouvaient l'être. Leur vue, ce qu'ils ignoraient, ce qu'ils allaient apprendre, l'entrevue qui suivrait avec leur chère petite sœur, rend le contraste plus frappant et me serre le cœur. Resté seul après leur départ, je me sens épouvanté, fatigué. *Mon Dieu, ayez pitié d'elles, d'eux, de moi !*

Je change d'habits et vais faire quelques courses projetées, avec un poids

accablant dans l'âme. Je vais au palais entre une heure et deux. Je veux entrer. Impossible. Je prends des informations de quelqu'un qui sort du tribunal, comme doutant encore de la réalité de l'annonce. L'illusion de l'espérance est détruite par ce qu'il me dit. Je ne peux plus douter. Je reprends mes courses. Elles me conduisent au faubourg Saint-Antoine. Avec quelles pensées, quelle agitation, quel effroi secret joint à une tête malade! Je m'ouvre à une personne de confiance. Elle m'encourage au nom de Dieu. Je prends chez elle un peu de café; il soulagea ma tête.

Je reviens au palais à pas lents, pensif, irrésolu, désirant ne point arriver ou ne point trouver celles qui m'y appellent. J'arrive avant cinq heures.

Rien n'annonce le départ. Je monte tristement les degrés de la Sainte-Chapelle. Je me promène dans la grande salle, aux environs; je m'assieds, je me lève; je ne parle à qui que ce soit. Je cache sous un air serein un cuisant chagrin. De temps en temps, je jette un triste coup d'œil sur la cour pour voir si le départ s'annonce. Ma constante pensée était : dans deux heures, dans une heure, elles ne seront plus. Je ne puis exprimer combien cette idée qui m'a affecté toute ma vie dans les trop fréquentes occasions où j'ai pu l'appliquer, me pénétrait. Livré à une si douloureuse attente, jamais heure ne m'a paru si longue et si courte que celle qui s'écoula depuis cinq heures jusqu'à six heures, par divers motifs qui se croisaient, se combattaient et

me faisaient passer rapidement des illusions d'un vain espoir à des craintes malheureusement trop réelles. Enfin au mouvement je juge que la prison va s'ouvrir. Je descends et vais me placer près de la grille de sortie, puisqu'il n'est plus possible depuis quinze jours de pénétrer dans la cour. La première charrette se remplit et s'avance vers moi. Il y avait huit dames très-édifiantes. Sept m'étaient inconnues. La dernière dont j'étais très-proche était la maréchale de Noailles. N'y point voir sa belle-fille et sa petite-fille fut pour moi un faible et dernier rayon d'espérance, car, hélas ! elles montent aussitôt sur la seconde charrette.

Mme de Noailles était en blanc, qu'elle n'avait pas quitté depuis la mort

de son beau-père et de sa belle-mère[1]. Elle paraissait âgée de vingt-quatre ans au plus; Mme d'Ayen de quarante, en déshabillé rayé bleu et blanc. Je les voyais encore de loin. Six hommes se placèrent après elles. Les deux premiers je ne sais comment et à peu de distance, et avec un ton d'égards respectueux comme pour leur laisser plus de liberté, ce qui me charma. A peine placées, que la fille témoigne à sa mère ce vif et tendre intérêt si connu. J'entends dire auprès de moi : *Voyez donc cette jeune, comme elle s'agite, comme elle parle à l'autre!* Il me semble entendre tout ce qu'elles se disent. *Maman, il n'y est pas. — Regardez encore. — Rien ne m'échappe;*

1. Le maréchal et la maréchale de Mouchy.

je vous assure, maman, il n'y est pas.

Elles oublient que je leur ai fait annoncer l'impossibilité de me trouver dans la cour. La première charrette reste près de moi, au moins un quart d'heure. Elle avance, la seconde va passer; je m'approche de ces dames, elles ne me voient pas, je rentre dans le palais. Je fais un grand détour et viens me placer à l'entrée du Pont-au-Change, dans un endroit apparent. Mme de Noailles jette les yeux de tous côtés. Elle passe, et ne me voit pas. Je les suis le long du pont, séparé par la foule, cependant près d'elles. Mme de Noailles cherchant toujours ne m'aperçoit pas. L'inquiétude se peint sur la physionomie de Mme d'Ayen. Sa fille redouble d'at-

tention sans succès. Je suis tenté d'y renoncer. J'ai fait ce que j'ai pu, me dis-je. Partout la foule sera plus grande, il n'y a pas moyen. J'allais me retirer. Le ciel se couvre, le tonnerre se fait entendre au loin, tentons encore. Par des chemins détournés, j'arrive avant les charrettes dans la rue Saint-Antoine après celle de Fourcy, presque vis-à-vis la trop fameuse Force. Alors souffle un vent violent; l'orage éclate. Les éclairs, les coups de tonnerre se succèdent rapidement. La pluie commence. C'est un torrent. Je me retire sur le seuil d'une boutique qui m'est toujours présente, je ne la vois jamais sans attendrissement. En un instant la rue est balayée. Plus personne qu'aux portes, aux boutiques, aux fenêtres. Plus d'ordre dans la mar-

che. Les cavaliers, les fantassins vont plus vite, les charrettes aussi. Elles touchent au petit Saint-Antoine, et je suis encore indécis. La première passe devant moi. Un mouvement précipité et comme involontaire me fait quitter la boutique, m'entraîne vers la seconde; me voilà seul auprès de ces dames. Mme de Noailles m'aperçoit, et souriant, semble me dire : *Vous voilà enfin! Ah! que nous en sommes aises! Nous vous avons bien cherché. Maman, le voilà.* Mme d'Ayen renaît. Toutes mes irrésolutions cessent. Je me sens par la grâce de Dieu un courage extraordinaire. Trempé de sueur et de pluie, je continue à marcher près d'elles. Sur les marches de l'église Saint-Louis, j'aperçois un ami, pénétré pour elles de respect et d'attachement, cher-

chant à leur rendre le même service. Son visage, son attitude annoncent tout ce qu'il sent. En le voyant, je lui frappe sur l'épaule avec un frémissement inexprimable: *Bonsoir, mon ami.*

L'orage est au plus haut point, le vent plus impétueux. Les dames de la première charrette en sont fort tourmentées, surtout la maréchale de Noailles. Son grand bonnet renversé laisse voir quelques cheveux gris. Elle chancelle sur sa misérable planche sans dossier, les mains liées derrière le dos. Aussitôt, un tas de gens qui se trouvaient là, malgré l'inondation, la reconnaissent, ne font attention qu'à elle et augmentent par leurs insultes son tourment, qu'elle supporte avec patience. *La voilà donc, cette maréchale, menant autrefois un si grand train,*

allant dans de si beaux carrosses, dans la charrette tout comme les autres! Les cris continuent; le ciel est plus noir, la pluie plus forte. Nous arrivons à la place du carrefour qui précède le faubourg Saint-Antoine. Je devance, j'examine, et je me dis : C'est ici le meilleur endroit pour leur accorder ce qu'elles désirent tant.

La charrette allait moins vite. Je me tourne vers elles. Je fais à Mme de Noailles un signe qu'elle comprend parfaitement. *Maman, M. Carrichon va nous donner l'absolution.* Aussitôt, elles baissent la tête avec un air de repentance, de contrition, d'attendrissement, d'espérance, de piété. Je lève la main et la tête couverte, je prononce la formule de l'absolution, puis les paroles qui la suivent très-distincte-

ment et avec une attention surnaturelle. Elles s'y unissent mieux que jamais. Je n'oublierai jamais ce ravissant tableau. Dès ce moment, l'orage s'apaise, la pluie diminue, et semble n'avoir existé que pour le succès si désiré de part et d'autre. J'en bénis Dieu ; elles en font autant. Leur extérieur annonce contentement, sécurité, allégresse. En avançant dans le faubourg, la foule curieuse revient border les deux côtés, insulte les premières dames, surtout la maréchale ; rien aux autres. La pluie cesse ; tantôt je devance, tantôt j'accompagne.

Enfin nous arrivons au lieu fatal. Ce qui se passe en moi ne peut se peindre. Quel moment ! Quelle séparation ! Quelle douleur dans les enfants, les époux, les sœurs, nièces, parents,

amis, qui leur survivront dans cette vallée de larmes! Je les vois encore pleines de santé, et dans un instant je ne les verrai plus. Quel déchirement! mais non sans de grandes consolations en les contemplant si résignées. L'échafaud se présente. Les charrettes s'arrêtent, les gardes les entourent; ensuite, un cercle plus nombreux de spectateurs; la plupart riant et s'amusant de cet horrible spectacle. Être au milieu d'eux, quelle situation!

Pendant que le bourreau et les deux valets aidaient à descendre les dames de la première charrette, Mme de Noailles me cherche des yeux. Elle m'aperçoit. Que ne me dit-elle pas par ses regards, tantôt élevés vers le ciel, tantôt s'abaissant vers la terre! Ces regards si animés, si doux, si expres-

sifs, si célestes, tantôt fixés sur moi, de manière à me faire remarquer, si mes voisins avaient été plus réfléchis. J'enfonçai mon chapeau sans la perdre de vue. Je l'entendais. *Notre sacrifice est fait! Que nous laissons de personnes chères! Mais Dieu dans sa miséricorde nous appelle, nous en avons la douce et ferme espérance. Nous ne les oublierons point. Recevez nos tendres adieux pour elles, nos remerciements pour vous. Jésus-Christ qui est mort pour nous est notre force. Puissions-nous mourir en lui. Adieu. Puissions-nous tous nous revoir dans le ciel!*

Il est impossible de rendre des signes aussi pieux, aussi vifs, d'une éloquence plus touchante et qui faisaient dire à mes voisins : *Ah! cette jeune femme, comme elle est contente, comme*

elle lève les yeux vers le ciel, comme elle prie! Mais à quoi cela lui sert-il? puis, par réflexion : *Ah! les scélérats, les calotins!*

Le dernier adieu donné, elles descendent. Je ne me sentais plus. A la fois déchiré, attendri, consolé, combien je remerciai Dieu de n'avoir pas attendu ce moment pour leur donner l'absolution! encore plus, lorsqu'elles montèrent à l'échafaud. Nous n'aurions pas pu nous unir en Dieu pour accorder ou recevoir cette grande grâce, comme nous avions fait dans l'endroit et les circonstances les plus tranquilles qui se fussent présentés sur la route. Je quitte l'endroit où j'étais. Je passe d'un autre côté, pendant qu'on fait descendre les autres. Je me trouve en face de l'escalier de bois par lequel on

montait à l'échafaud. Un vieillard à cheveux blancs y était appuyé, grand, gras, l'air d'un bon homme; on le disait fermier-général. Auprès de lui une dame très-édifiante que je ne connaissais pas. Ensuite la maréchale de Noailles vis-à-vis de moi, en taffetas noir, à cause du deuil du maréchal qu'elle n'avait pas encore quitté. Elle était assise sur un bloc de bois ou de pierre qui s'était trouvé là; ses grands yeux fixes. Je n'avais pas oublié de faire pour elle ce que j'avais fait pour tant d'autres, en particulier pour le maréchal et la maréchale de Mouchy. Tous les autres étaient rangés sur deux lignes du côté regardant le faubourg Saint-Antoine. Je cherche ces dames. Je ne puis apercevoir que la mère dans l'attitude d'une dévotion, simple,

noble, résignée, tout occupée du sacrifice qu'elle allait faire à Dieu, par les mérites du Sauveur, son divin Fils, sans inquiétude, en un mot, telle qu'elle était lorsqu'elle avait eu le bonheur d'approcher de la table sainte. Quelle impression j'en reçus! elle est ineffaçable. Je me la représente souvent dans cette attitude. Plaise à Dieu que j'en profite!

La maréchale de Noailles monta la troisième sur l'autel du sacrifice. Il fallut échancrer le haut de son habillement pour lui découvrir le col; j'étais impatient de m'en aller et pourtant je voulus boire le calice jusqu'à la lie et tenir ma parole, puisque Dieu me donnait la force de me posséder au milieu de tant de frissonnements. Six dames passèrent ensuite. Mme d'Ayen fut la

dixième. Qu'elle me parut contente de mourir avant sa fille! Montée, le maître bourreau lui arracha son bonnet. Comme il tenait par une épingle qu'il n'avait pas retirée, les cheveux, tirés avec force, lui causent une douleur qui se peint sur ses traits. La mère disparaît, sa digne et tendre fille la remplace. Quelle émotion en voyant cette jeune dame tout en blanc, paraissant beaucoup plus jeune qu'elle n'était; semblable à un doux petit agneau qu'on va égorger! Je croyais assister au martyre d'une des jeunes vierges ou saintes femmes, telles qu'elles nous sont représentées. Ce qui est arrivé à la mère lui arrive aussi. Même oubli d'épingle, même signe de douleur, et aussitôt même calme, même mort[1]. Quel sang abondant et

1. On a raconté que Mme de Noailles avait, comme

vermeil sort de la tête et du cou! Que la voilà bien heureuse, m'écriai-je intérieurement, quand on jeta son corps dans cet épouvantable cercueil!

Puisse le Dieu tout-puissant et tout miséricordieux répandre sur leur famille toutes les bénédictions que je les prie de demander et que je demande pour la mienne! Puissions-nous être sauvés tous, avec celles qui nous ont devancés dans ce séjour où il n'y aura plus de révolution, dans cette patrie qui, comme dit saint Augustin, aura la vérité pour roi, la charité pour loi, pour durée l'éternité!

sa mère, exhorté avant de mourir ses compagnons de mort et parmi eux un jeune homme qu'elle avait entendu blasphémer. Près de monter à l'échafaud, elle se tourna vers lui et lui dit : « En grâce, monsieur, dites : Pardon. »



III

Mesdames de Montagu et de Grammont ne purent se retrouver qu'au printemps de 1799 pendant quelques semaines chez Mme de Lafayette alors en Hollande. Elles convinrent en se séparant de se réunir chaque soir en esprit et de dire les prières suivantes composées par elles trois :

Les âmes des justes sont sous la main de Dieu, le tourment de la mort ne les touchera pas. Elles ont paru mortes aux yeux de l'insensé ; leur

sortie de ce monde a passé pour un comble d'affliction, et leur séparation d'avec nous pour une entière ruine. Cependant elles sont en paix. Si elles ont souffert des tourments devant les hommes, leur espérance est remplie par l'immortalité qu'elles attendaient. Seigneur, qui avez fait briller sur elles votre lumière et votre vérité pour les conduire sur votre montagne sainte et les faire entrer dans votre sanctuaire, ayez pitié de nous.

Seigneur, qui avez été leur appui et leur force, ayez pitié de nous.

Seigneur, qui les avez créées pour votre gloire, protégées par votre puissance, sauvées par votre miséricorde, ayez pitié de nous.

Seigneur, qui êtes maintenant leur refuge et pour toujours leur récompense, ayez pitié de nous.

Souvenez-vous de cette miséricorde qui se répand d'âge en âge sur ceux qui vous craignent. Nous vous en supplions, Seigneur, sauvez les enfants de votre servante. C'est en vous, mon Dieu, qu'elles ont mis leur espérance, vous ne permettrez pas que nous soyons confondus à ja-

mais. Nous vous en supplions, Seigneur, sauvez les enfants de votre servante.

PRATIQUE.

Cherchons à entrer dans les mêmes dispositions que ces chères victimes, lorsqu'elles se préparaient au supplice. Unies à leurs sentiments, livrons-nous à la pensée de leur bonheur, en ne cessant de dire avec l'Église : *Requiem æternam dona eis, Domine.*

Espérons recueillir de nouvelles bénédictions pour l'accomplissement des devoirs de notre état, chacune selon nos besoins. Conjurons le Seigneur d'augmenter en nous son amour, d'accomplir en nous sa volonté. Unissons nos vœux à ceux de l'Église militante, de l'Église souffrante, mais plus encore de l'Église triomphante, par ce perpétuel cantique :

Amen ! — Alleluia !

De même que le disciple d'Élie, montant au ciel, lui demanda son double manteau, demandons leur esprit afin de pouvoir nous les retracer sur la terre. Nous les avons vues en pleurant jeter leur semence sur la terre, un jour nous

les reverrons transportées de joie chargées des gerbes de leur moisson.

Alleluia, alleluia, alleluia!

Vous les avez fait passer par le feu et par l'eau, pour les conduire dans un lieu de rafraîchissement.

Alleluia!

La source de la vie est en vous, Seigneur, et c'est dans votre lumière qu'elles voient maintenant la lumière.

Alleluia!

Vous avez voulu que délivrées de leurs inquiétudes, elles missent toute leur joie à chanter éternellement vos louanges.

Alleluia!

Ainsi que dans la fournaise Azarie, Ananie et Misaël bénissaient le Seigneur, ainsi les trois sœurs qui restent dans cette vallée de larmes désirent-elles le glorifier au milieu de leur douleur.





NOTICE

SUR

Mme DE LAFAYETTE

PAR

Mme DE LASTEYRIE

SA FILLE.

J'ÉPROUVE une peine profonde, mes chers enfants, de ne pouvoir vous parler de ma mère de manière à vous donner une idée du bonheur dont vous avez été privés. Au milieu de notre douleur, nos précieux souvenirs sont le soutien et la consolation de notre vie. Vous ne con-

naîtrez jamais celle qui eût été le modèle chéri qui vous eût rendus meilleurs, qui vous eût aimés avec une tendresse dont nul autre ne pourra vous faire éprouver le charme. Je sens mon incapacité pour vous la peindre, mais j'ai l'inexprimable besoin de vous en parler. J'ai fait pour vous le recueil de ce que j'ai pu rassembler de ses lettres, mais je n'en ai pas retrouvé la plus grande partie. Tout ce qui a été écrit avant la Révolution, sa correspondance avec sa sœur, sa plus tendre amie, toute celle avec mon père sont perdues; et c'est précisément cette première époque de sa vie que nous n'avons pu connaître par nous-mêmes. Depuis, bien des circonstances importantes ne sont pas marquées dans ses lettres, et je voudrais partager avec

vous tout ce que je puis de ces souvenirs. C'est ce qui me porte à vous écrire quelques traits d'une vie si chère, quoique je ne me sente pas la faculté de vous les bien rendre. Je cède au besoin de mon cœur sans réussir à le satisfaire.

Ma mère naquit le 2 novembre 1759. Elle était la seconde fille de ma grand'mère, et d'un an plus jeune que ma tante de Noailles. Vous trouverez les détails de son éducation dans la Vie de ma grand'mère écrite par ma mère dans la prison d'Olmütz. Vous y verrez le récit des soins tendres et éclairés qu'elle en recevait et qui furent partagés entre cinq filles qui, avec

des caractères différents, ont chacune conservé la précieuse marque de son éducation.

La tendresse de ma mère pour sa sœur, Mme de Noailles, me paraît être le sentiment qui a le plus occupé sa première jeunesse. Sa sensibilité se développa de bonne heure, et l'amitié de ces deux personnes accomplies était extrême. L'éducation comme la donnait ma grand'mère était propre à cultiver les dons de Dieu. L'habitude qu'elle avait de tout discuter était nécessaire au genre d'esprit de ma mère, qui n'a jamais adopté une idée par préjugé. Elle saisissait les difficultés et voulait les approfondir. Elle fut dans sa jeunesse fort troublée par des doutes sur la religion. Ses inquiétudes étaient loin de la détourner des pratiques de

piété; au contraire, le désir de connaître la vérité animait sa ferveur. Elle éprouvait un tel tourment de ses incertitudes qu'elle l'a depuis comparé aux plus grandes peines qu'elle ait ressenties dans une vie si remplie de dou leurs et d'anxiétés. Cette disposition commença vers l'âge de douze ans, et dura plusieurs années. On la préparait alors à sa première communion; mais son caractère si sincère ne lui permettait pas d'approcher de Jésus-Christ avec une foi chancelante. Ma grand'-mère jugeait ses troubles, en disguait la source et y trouvait des motifs de consolation. Elle crut devoir différer sa première communion comme sa fille le désirait, jusqu'à l'époque où, calmée et raffermie, elle pourrait en goûter le bonheur dans sa plénitude.

Elle attendit ce moment avec confiance.

Ma grand'mère reçut vers ce temps des propositions de mariage pour ses deux filles aînées. Vous avez vu dans sa Vie, qu'effrayée de la jeunesse de mon père, de sa grande fortune toute acquise, sans parents pour le guider[1],

1. Le père de M. de Lafayette avait été tué à la bataille de Minden à l'âge de vingt-cinq ans, et lui-même n'en avait pas encore treize, lorsqu'il perdit sa mère, Julie de la Rivière (1770). Mme de Lafayette, l'auteur de *Zaïde* et de la *Princesse de Clèves*, n'avait laissé qu'une fille, Mme de la Trémoille. Héritière d'une partie des terres des Lafayette, elle se prêta à faire rentrer dans les mains de ses cousins qui habitaient la province ceux de ces biens que les héritiers du nom pouvaient tenir à conserver. La branche de ceux dont, en 1759, M. de Lafayette était demeuré l'unique représentant réunissait donc toutes les terres de la famille en Auvergne, et possédait jusqu'au manoir du maréchal de Lafayette qui s'appelle Saint-Romain. Cependant la fortune de M. de Lafayette lui venait surtout de sa mère.

elle trouvait des motifs d'objections dans les circonstances qui auraient paru avantageuses à une personne moins déterminée par des vues supérieures aux intérêts humains. Elle refusa pendant un an un consentement vivement désiré par son mari; puis rassurée par tout le bien qu'elle apprit de mon père ; « Elle accepta, dit ma mère, celui qu'elle a toujours chéri comme le fils le plus tendrement aimé, celui dont elle a senti le prix dès le premier moment qu'elle l'a connu, celui qui seul pouvait soutenir les forces de mon cœur après l'avoir perdue. »

Le mariage de ma tante avec son cousin, le vicomte de Noailles, se fit six mois avant celui de ma mère. A cette époque, ma grand'mère lui parla de mon père pour qui l'attrait de son cœur

avait prévenu ce sentiment si vif et si tendre qui a rempli sa vie.

Je ne crois pas qu'on puisse avoir idée de la manière d'aimer de ma mère. Elle lui était particulière. Son sentiment pour mon père était au-dessus de toutes ses affections, sans nuire à aucune. On pourrait dire que c'était le sentiment le plus passionné, si cette expression s'accordait avec la ravissante délicatesse qui l'éloignait de toute espèce de jalousie, ou du moins des mauvais mouvements qui en sont d'ordinaire la suite. Jamais non plus elle n'a eu un moment d'exigence. Non-seulement mon père n'a jamais pu s'apercevoir d'un désir qui lui fût incommode, mais dans le fond de son cœur, elle n'avait pas une impression amère à cacher. Elle se maria à quatorze ans

et demi, à l'époque où sa tête était violemment agitée par des doutes sur la religion. Elle était attirée vers mon père par un sentiment très-vif, mais elle était bien troublée par la pensée du grand engagement qu'elle prenait si jeune. Tout ce qu'elle éprouvait lui semblait au-dessus de ses forces, et elle se jeta entre les bras de Dieu, de qui au milieu de ses incertitudes elle attendait toujours son secours.

Le départ de mon père pour son régiment lui fit éprouver un chagrin qui montra toute l'affection qu'elle avait pour lui. Elle ne quitta pas la maison paternelle. Sa grande jeunesse, celle de mon père âgé seulement de seize ans, avaient fait stipuler qu'ils resteraient plusieurs années à l'hôtel de Noailles.

L'hiver qui suivit fut fort dissipé.

Ma mère alla ainsi que sa sœur au spectacle et au bal. Elle prit part à tous les plaisirs avec la vivacité de son âge et de son caractère. Cependant je ne crois pas qu'elle s'en soit permis un seul, avant qu'il lui eût été prouvé qu'elle ne pouvait s'en dispenser sans un réel inconvénient et qu'elle devait le prendre en conscience. Jamais, même dans sa plus grande jeunesse, elle n'a cru pouvoir goûter un seul des amusements du monde sans quelque motif de devoir, supérieur à ceux qui les interdisent. Elle ne s'y décidait pas légèrement; mais après cela, elle s'y livrait franchement et sans scrupule. Il est remarquable que les doutes religieux dont elle était tourmentée ne l'aient pas rendue moins timorée sur ce point. Au contraire, elle était sans

cesse occupée d'attirer les grâces de Dieu pour connaître la vérité. Il l'exauça; ses troubles furent dissipés. Elle fit sa première communion le dimanche de Quasimodo qui suivit cet hiver et se donna de nouveau au Dieu à qui elle a été si fidèle dans les vicissitudes de sa vie. Elle devint grosse cette année et mit au monde une petite fille qu'elle appela Henriette.

Au mois d'avril 1777, mon père exécuta son projet de départ pour l'Amérique. Ma mère était au milieu d'une seconde grossesse. Il est aisé de juger de sa douleur à une nouvelle si inattendue et si terrible. Outre ce qu'elle souffrait elle-même, elle avait encore le chagrin de voir la colère de mon grand-père[1]. Elle sentit que plus elle

1. « Les dames françaises, écrivait lord Stormont,

exciterait la pitié, plus on blâmerait mon père. Son occupation alors fut de dissimuler les tortures de son cœur, aimant mieux être jugée enfant ou peu sensible que d'être l'occasion de lui trouver un tort. Les soins de ma grand'mère furent pour elle une vraie consolation. Ses sentiments si élevés lui faisaient apprécier chaque détail de la conduite de son gendre. « Elle y trouvait, dit ma mère, de quoi lui prouver qu'elle ne devait craindre pour le bonheur de ma vie qu'en craignant pour la sienne. » Sa tendresse maternelle lui ménagea le mieux qu'elle

ambassadeur d'Angleterre, à son gouvernement, blâment les parents de M. de Lafayette d'avoir tâché de l'arrêter dans une si noble entreprise. « — Si le duc d'Ayen, disait l'une d'elles, traversait un tel gendre dans une telle tentative, il ne devrait plus espérer de marier ses filles. »

put les différentes nouvelles du départ de mon père, son arrestation, son retour à Bordeaux, puis son embarquement définitif au port du Passage en Espagne.

Les premières nouvelles de l'arrivée de mon père en Amérique parvinrent à ma mère un mois après la naissance de ma sœur Anastasie. Le charme de ses lettres, le récit de sa conduite, les succès qu'il avait obtenus lui causèrent une joie bien troublée par la pensée des dangers de la guerre. Ces tourments ne furent pas sa seule épreuve. Elle perdit sa petite Henriette à l'âge de vingt-deux mois. Elle invoqua et sentit dans toute leur force les consolations de la foi.

Ma mère apprit que mon père avait été blessé à Brandywine. On lui cacha

des bruits plus funestes. L'année 1778 se passa dans les tourments causés par les dangers que courait mon père, souvent même dans l'ignorance de ses nouvelles. Enfin, au mois de février 1779, il revint en France où l'appelait l'intérêt de la cause américaine.

L'ivresse de la joie de ma mère fut au delà de toute expression. Ce bonheur fut bientôt troublé par des alarmes qui l'empêchèrent de jouir en paix du bien qu'elle avait retrouvé. Un projet de descente en Angleterre retint longtemps mon père sur les côtes. Son séjour en France fut toujours employé à préparer de nouvelles entreprises. La santé de ma mère souffrait des secousses passées, des dangers qu'elle redoutait et d'une grossesse fort pénible. Elle mit au monde, le 24 décembre 1779,

jour où vingt-sept ans après nous l'avons perdue, mon frère. Cette naissance la combla de joie ainsi que mon père et tout ce qui l'aimait.

Mon père repartit pour l'Amérique où la guerre durait toujours. La douleur de ma mère fut plus grande qu'au premier voyage. Son sentiment s'était accru par ses inquiétudes et par le charme des moments passés près de mon père. Elle avait alors dix-neuf ans. Ses impressions étaient devenues plus fortes et plus profondes; une confiance plus intime, plus sérieuse, avait associe son esprit plus mûr aux opinions et aux desseins de mon père; sa raison était pour lui comme son cœur. Cependant ses alarmes durant la campagne de Virginie furent au delà de ce qu'elle avait encore souffert. Les gazettes an-

glaises, qui seules donnaient des nouvelles, peignaient la situation comme désespérée. Les bruits les plus sinistres parvinrent à sa connaissance; elle eut la force de les cacher à sa mère, et cherchait à tout supporter seule. La fin brillante de cette campagne, dont le succès était dû à mon père et qui se termina par la prise de lord Cornwallis, vint lui donner une joie achetée par de longues angoisses. Mon père arriva à Paris le 21 janvier 1782, au moment où on ne l'attendait pas. Le bonheur de le retrouver sorti avec tant de gloire de si grands dangers, le charme de sa présence, tout fut senti par ma mère avec une extrême vivacité[1]. L'excès de son

1. « Tous ceux qui ont vécu dans ce temps se rappellent encore l'enthousiasme qu'excita le retour de M. de Lafayette, enthousiasme que la reine elle-même partagea. On célébrait alors à l'hôtel de ville une

sentiment était tel que pendant quelques mois elle était près de se trouver mal lorsqu'il sortait de la chambre. Elle fut effrayée d'une si vive passion par l'idée qu'elle ne pourrait pas toujours la dissimuler à mon père et qu'elle deviendrait gênante. Dans cette vue et pour lui seul elle cherchait à se modérer.

Je naquis au mois de septembre 1782 après une grossesse de sept mois, qui exigea les soins les plus assujettisants. La paix vint donner à ma mère un repos dont elle avait besoin.

grande fête à l'occasion de la naissance de l'héritier du trône. On y apprit l'arrivée du vainqueur de Cornwallis, et Mme de Lafayette qui y assistait y reçut une marque bien signalée de la faveur royale : car la reine voulut la conduire elle-même dans sa propre voiture à l'hôtel de Noailles où venait de descendre son époux. » *Mémoires et souvenirs du comte de Ségur*, t. I, p. 180.

L'éducation demon frère était l'objet continuel de ses soins. Elle regardait comme son premier devoir d'instruire son fils de la doctrine et de la morale chrétienne et de chercher les moyens de les faire goûter à son cœur. Quels que fussent les obstacles que dans ce temps-là on rencontrait à l'accomplissement des devoirs du christianisme, il n'en est aucun qu'elle ne désirât au prix de tous les sacrifices faire connaître à son fils. Elle était chargée en même temps de remplir les intentions de mon père et voulait répondre à sa confiance. D'ailleurs c'était bien pour elle-même, qu'elle voulait trouver dans un précepteur les qualités que souhaitait mon père. C'était devant Dieu et par les principes d'une religion éclairée que tout en plaçant en première ligne la

conservation de la foi, elle se serait crue coupable de renoncer à rien de ce qu'il était bon et utile d'acquérir. Elle pensait que les lumières avec un cœur droit conduisent à la connaissance de Dieu. Elle choisit, avec mon père, M. Frestel pour gouverneur de George. Ma mère fit alors un pénible sacrifice. Elle crut que les grandes affaires et l'existence de mon père pourraient nuire à l'éducation de son fils, en occasionnant des distractions inévitables et en faisant naître des sentiments de vanité. Elle loua pour M. Frestel et son élève, alors âgé de six ans, un petit logement rue Saint-Jacques, où elle faisait de fréquentes visites. Nous eûmes l'heureuse part de rester près d'elle.

On trouvera dans la vie de ma grand'mère le détail des intérêts de fa-

mille à cette époque. Sa quatrième fille epousa M. de Montagu, et ma tante de Noailles mit au monde son cher Alexis. Ma mère quitta l'hôtel de Noailles et vint habiter une maison que mon père acheta rue de Bourbon, presque au coin de la rue de Bourgogne. Cet éloignement ne l'empêchait pas de passer chaque jour beaucoup de temps chez sa mère.

Elle fit cette année un voyage à Chavaniac, lieu de la naissance de mon père, en Auvergne. Elle s'attacha vivement à sa tante, Mme de Chavaniac, et lui voua un sentiment filial qui a tenu une grande place dans sa vie. Ce fut alors que Mme du Roure, troisième fille de ma grand'mère, qui était veuve, épousa M. de Thésan, et que sa plus jeune fille se maria à M. de Grammont.

Ma mère dut à ce mariage un frère tendrement aimé.

Le désir ardent de contribuer au bien, l'horreur de toutes les injustices, étaient très-vifs dans le cœur de ma mère. Elle éprouva une vive jouissance lorsque mon père s'occupa de travailler à l'abolition de la traite des nègres. Il acheta une habitation à Cayenne, *la Belle Gabrielle*, afin d'y donner l'exemple d'un affranchissement graduel. Toutes les idées justes et libérales étaient dans le cœur de ma mère. Son zèle actif pour le bien lui faisait chercher avec ardeur les moyens de le mettre promptement en pratique. Mon père la chargea, en grande partie, du détail de cette entreprise pour laquelle le désir d'enseigner aux nègres de cette habitation les premiers principes de re-

ligion et de morale s'unissait à celui qu'elle partageait avec mon père de les amener à la liberté. Elle choisit, de concert avec lui, un intendant, M. de Richeprey, digne d'une telle mission et qui s'y dévoua. Elle se lia avec des prêtres du séminaire du Saint-Esprit qui avaient une maison à Cayenne. Que ne possédons-nous encore sa correspondance avec les missionnaires! Vous y verriez le bien qu'elle avait commencé, celui qu'elle comptait faire. Son ardeur pour les idées philanthropiques était encore animée par des vues surnaturelles. Sa charité s'enflammait par l'espoir d'apprendre aux nègres à connaître et à aimer Dieu, et aux philosophes, amis des noirs, que le succès de leur entreprise serait en grande partie dû à la religion. Les événements révo-

lutionnaires ne nous ont pas permis de voir réaliser ses vœux; mais au moins nous avons eu la consolation d'apprendre que les nègres n'ont pas commis à la plantation de *la Belle Gabrielle* les horreurs qui ont eu lieu en d'autres endroits.

Mon père s'occupa, en 1787, d'obtenir l'état civil des protestants. Il fit aux Notables une proposition dans ce but[1] qui fut appuyée par M. de la Luzerne, évêque de Langres. Mon père était allé à Nîmes afin de mieux connaître le détail de toutes les vexations qu'il travaillait à faire cesser. Ma mère partagea ses sentiments et reçut avec un vif intérêt les ministres protestants que la suite de cette affaire attirait à la

1. Séance du 23 mai 1787.

maison. Son zèle éclairé pour la religion lui faisait souhaiter qu'il ne se commît plus d'injustice en son nom. plus elle était enfant de l'Église, plus elle détestait les persécutions qui éloignaient d'elle et qui, d'ailleurs, étaient si opposées à l'esprit de l'Évangile. La tolérance de ma mère était fondée sur les premiers principes de la religion. Elle regardait comme un grand crime de gêner la liberté que Dieu a voulu laisser aux hommes, et même de provoquer par des motifs d'intérêt une résolution que la conscience seule peut dicter. Elle souhaitait attirer au catholicisme, mais par des raisons élevées. Jamais je n'ai vu un plus vif désir de faire des prosélytes. L'industrie de son zèle lui en fournissait les moyens, soit pour se lier avec des personnes qu'elle

croyait pouvoir éclairer, soit pour écarter les obstacles que leur situation particulière mettait à leur changement. Rien n'était négligé par elle, lorsqu'elle imaginait une chance bien incertaine, bien éloignée, d'attirer à la religion catholique. Elle eut souvent occasion de manifester ce zèle qui fut toujours accompagné d'une délicatesse qui l'empêchait de devenir jamais importun. On trouvait chez elle l'alliance des principes de tolérance les plus libéraux avec le zèle religieux le plus ardent.

La charité de ma mère pour les pauvres était sanctifiée par la foi. Son activité la rendait secourable à un grand nombre de personnes malheureuses. Elle était fort occupée de bonnes œuvres, et s'y dévouait autant que ses devoirs de famille le lui permettaient.

Elle ne croyait pas pouvoir en conscience dépenser la moindre somme pour son plaisir. Jamais elle ne s'est permis une fantaisie qui n'eût rapport qu'à son agrément. Elle pensait que l'argent qui n'était pas employé aux dépenses que la convenance rend nécessaires, appartenait aux pauvres, et qu'il était formellement interdit d'en détourner la moindre chose. Ce principe reconnu en théorie par toutes les personnes pieuses, mais si souvent éludé dans la pratique, était suivi rigoureusement par elle.

Ma mère éprouva une grande affliction au mois d'août 1788. Sa sœur, Mme de Thésan, mourut. Elle ne laissait qu'une fille.

La Révolution se préparait depuis longtemps. Les États généraux furent

convoqués et se réunirent au mois de mai 1789. Mon père fut élu, après le 24 juillet, commandant de la garde nationale de Paris. Sa vie se trouva liée à tous les événements de cette époque. Vous jugez dans quelles vives angoisses ma mère passa les trois premières années de la Révolution. Aucun préjugé n'avait d'empire sur elle; depuis longtemps d'ailleurs elle partageait avec mon père des opinions qui naturellement auraient été les siennes. Elle approuva, elle admira sa conduite; elle s'identifia avec ses sentiments et se soutenait au milieu de ses inquiétudes par la pensée qu'il travaillait au triomphe de justes principes. Les premiers malheurs de la Révolution remplirent son âme d'amertume, au point de la rendre insensible à toute jouissance

d'amour-propre pour mon père. Elle n'éprouvait de satisfaction qu'en le voyant sacrifier souvent sa popularité pour s'opposer à un mouvement irrégulier ou à un acte arbitraire. Elle avait adopté et professait avec franchise les opinions libérales, mais elle conservait une délicatesse dont il serait difficile d'indiquer la nuance et qui l'empêchait d'être ce qu'on appelait une femme de parti. Son sentiment la portait à ne pas craindre le blâme de quelques sociétés; mais elle tremblait à la vue des suites incalculables des événements, et elle implorait sans cesse les miséricordes de Dieu, tandis qu'à l'extérieur elle menait une vie très-occupée.

Elle accepta toutes les demandes qui lui furent faites par chacun des districts de Paris, au nombre de soixante,

de quêter à des bénédictions de drapeaux et à d'autres cérémonies patriotiques. Mon père avait table ouverte. Elle faisait les honneurs de chez elle de manière à charmer ses nombreux convives; mais ce qu'elle souffrait au fond de son cœur ne peut être jugé que par ceux qui l'en ont entendu parler. Elle voyait mon père à la tête d'une révolution dont il était impossible de prévoir le terme. Chaque malheur, chaque désordre était jugé par elle avec un manque complet d'illusion dans sa propre cause. Elle était pourtant toujours soutenue par les principes de mon père, et si convaincue du bien qu'il pouvait faire, du mal qu'il pouvait empêcher, qu'elle supportait avec une force incroyable les dangers continuels auxquels il était ex-

posé. Jamais, nous a-t-elle dit, elle ne l'a vu sortir durant ce temps, sans avoir la pensée qu'elle lui disait adieu pour la dernière fois. Personne n'était plus qu'elle terrifié par les périls de ceux qu'elle aimait; mais dans ce temps elle était au-dessus d'elle-même, dévouée, avec mon père, à l'espoir d'empêcher des crimes.

La tendresse de ma grand'mère pour sa fille était une grande douceur dans la vie de l'une et de l'autre. Ses opinions à elle étaient aristocratiques. Elle avait horreur du mouvement et terreur de tout le bouleversement qu'entraîne une révolution. Mais son cœur et son esprit savaient apprécier avec justice chaque détail de la conduite de mon père, dont elle avait de si bonne heure et si bien discerné le caractère. La vi-

comtesse de Noailles, l'angélique sœur de ma mère, sentait tout avec elle. Son intelligente tendresse était un grand charme. Nous étions trop jeunes pour partager les tourments de ma mère; cependant ma sœur commençait à lui donner des satisfactions. Elle fit sa première communion en 1790. Ce fut, au milieu des grands événements de cette époque, la première affaire de ma mère. Elle éprouva des sentiments doux en présentant sa fille à Jésus-Christ et en implorant avec elle ses bénédictions sur mon père.

La constitution civile du clergé fut un sujet de grandes tribulations pour ma mère. Elle pensa qu'elle devait, précisément à cause de sa situation personnelle, marquer son attachement à la cause catholique. Elle assista par

conséquent au refus de prêter le serment que fit en chaire le curé de Saint-Sulpice dont elle était paroissienne. Elle s'y trouva avec les personnes les plus connues par leur aristocratie. Elle se rendait assidûment dans les églises, ensuite dans les oratoires où se réfugiait le clergé persécuté. Elle recevait continuellement des religieuses qui se plaignaient et demandaient protection, ainsi que des prêtres non assermentés qu'elle encourageait à exercer leurs fonctions et à réclamer la liberté de leur culte. Mon père était loin de la gêner[1]; mais vous jugez combien il était

1. On lit dans les mémoires de M. de Lafayette (t. III, p. 111.) : « Lafayette avait toujours mis une grande chaleur à faire retrancher de l'acte constitutionnel la *Constitution civile du clergé* qu'il désapprouvait hautement, et il crut avoir obtenu une victoire pour la liberté en faisant rejeter tous

pénible pour ma mère de songer qu'elle lui faisait par cette conduite un tort réel et diminuait une popularité importante à conserver. Mais aucune considération ne la faisait hésiter, lorsqu'il s'agissait de remplir un devoir. Elle trouvait dans l'accomplissement de celui-ci quelque consolation, en procurant à mon père de fréquentes occasions de montrer son respect pour la liberté des cultes et sa fermeté pour la maintenir. Ma mère eût désiré servir plus efficacement la cause de la religion en amenant quelques personnes considérables du clergé à des vues conciliantes. Elle vit des évêques dont elle vénérait la piété; elle rendit justice à la droiture de leurs intentions et à

les décrets relatifs à cet objet dans la classe des lois ordinaires que toute législature pouvait abolir »

leur caractère; mais elle s'affligea de trouver que leurs opinions politiques, et surtout leur confiance dans quelques intrigants détruisaient l'effet de leurs dispositions les plus pacifiques.

Mon père recevait souvent à dîner les ecclésiastiques du clergé constitutionnel. Ma mère professait devant eux son attachement à la cause des anciens évêques. Elle discutait son opinion avec ceux dont elle estimait le caractère personnel, et mettait dans ces conversations tant de lumière, de sincérité, de ménagements pour eux-mêmes qu'ils ne pouvaient en être blessés. Chacun, quelle que fût sa conduite ou ses opinions, était toujours reçu par elle suivant le désir de mon père, sans que cela nuisît à sa propre considération, parce qu'elle conservait sur toute chose

la liberté d'exprimer sa façon de penser. Elle ne s'écarta qu'une fois de la règle qu'elle s'était prescrite d'accueillir également bien toute espèce de personnes. Ce fut lorsque l'évêque de Paris, nouvellement installé, vint dîner chez mon père. Il ne venait pas comme particulier ainsi que ses confrères et elle ne voulait pas le recevoir en qualité de diocésaine. Elle dîna hors de chez elle, quoique cela fût très-remarqué.

Les différents événements de la Révolution, les dangers que courut mon père, la manière dont il soutint les principes de justice et de liberté contre les partis furent l'histoire des inquiétudes et des consolations de ma mère durant deux ans et demi. Vous avez lu dans l'histoire de la Révolution

qu'il y eut une émeute considérable le lundi saint[1], afin d'empêcher le roi d'aller à Saint-Cloud où il voulait faire ses pâques, par les soins de prêtres non assermentés. Il ne put partir malgré les efforts de mon père, qui le conjura de persister dans un projet qu'il répondait de faire exécuter; le roi refusa.

Mon père, mécontent de la garde nationale qui l'avait mal secondé devant l'émeute, de la faiblesse du roi qui rendait impossible de réparer les torts de cette journée, crut devoir donner sa démission de commandant de la garde nationale de Paris, et pour se dérober à toutes les instances, il quitta sa maison. Ma mère y resta, transportée de joie de sa résolution, et fut chargée par lui de recevoir en sa place la

1. 18 avril 1791.

municipalité et les soixante bataillons qui vinrent le conjurer de reprendre le commandement. Elle répondit à chacun comme il l'aurait dicté lui-même, en observant toutes les nuances qu'il fallait conserver depuis les chefs de bataillon les plus recommandables, jusqu'à ceux qui, tels que Santerre, avaient par leur mauvaise conduite nécessité cette démission, et qui tous alors venaient faire la même démarche et répéter les mêmes protestations. Ma mère, au milieu de l'embarras qu'elle éprouvait en remplissant une charge aussi délicate, était comblée de joie en songeant que mon père rentrait dans la vie privée. Cette satisfaction ne dura que quatre jours. Après avoir ainsi constaté son mécontentement du désordre qu'il n'avait pu em-

pêcher, mon père céda aux instances générales. Il reprit le commandement et ma mère la pénible carrière de ses inquiétudes.

Le 21 juin de cette même année 1791, le roi partit secrètement de Paris et fut bientôt ramené de Varennes, où il avait été arrêté. Il n'est aucune circonstance de la vie de mon père où ma mère l'ait autant admiré que dans celle-ci. Elle le voyait, d'un côté, renoncer à ses inclinations républicaines pour se joindre au vœu de la majorité, de l'autre, dans les rapports pénibles auxquels sa position l'obligeait, prendre toutes les responsabilités, supporter tous les blâmes, afin d'assurer la sûreté de la famille royale et de lui épargner ce qu'il pouvait de détails pénibles. Ma mère s'empressa d'aller aux

Tuileries aussitôt que la reine commença à recevoir, et avant l'acceptation de la Constitution. Elle s'y trouva la seule femme qui tînt au parti patriote; car elle pensait, ainsi que mon père, que la politique ne devait pas, dans cette situation, régler les rapports personnels.

Les Jacobins excitèrent, le 17 juillet, une émeute considérable. Les brigands[1] commencèrent par massacrer deux hommes. La loi martiale fut proclamée. Il est difficile de se faire une idée de l'état d'angoisse de ma mère, pendant que mon père était au Champ de Mars, en butte à la rage d'une multitude furieuse qui se dispersa en criant qu'il fallait assassiner ma mère et porter sa tête au-devant de lui. Je me rappelle les cris affreux que nous

1. C'était l'expression du temps.

entendîmes, l'effroi de chacun dans la maison, et par-dessus tout la vive joie de ma mère, en songeant que les brigands qui arrivaient n'étaient plus au Champ de Mars. Elle nous embrassait en pleurant de joie et prenait, dans ce danger pressant, les précautions nécessaires avec un calme et surtout un soulagement bien grands. On avait doublé la garde, qui se mit en bataille devant la maison; mais les brigands furent au moment d'entrer chez ma mère, par le jardin qui donnait sur la place du Palais-Bourbon et dont ils escaladaient le petit mur, lorsqu'un corps de cavalerie, qui passait sur la place, les dispersa.

La Constitution ayant été acceptée par le roi, l'Assemblée constituante termina ses séances[1]; elle fut rempla-

1. 29 septembre 1791.

cée par l'Assemblée législative. Mon père quitta le commandement de la garde nationale et partit, avec ma mère, au commencement d'octobre, pour l'Auvergne. Ce voyage fut long, parce qu'on était obligé de s'arrêter souvent, afin de répondre aux marques de bienveillance qu'on recevait sur la route. Nous suivîmes dans une autre voiture, et mon frère nous rejoignit peu après. Nous fûmes donc tous alors réunis à Chavaniac, près de ma tante, Mme de Chavaniac, qui avait environ soixante-douze ans. Ma grand'mère d'Ayen et ma tante de Noailles vinrent partager notre bonheur, auquel ma mère, fatiguée de tout ce qu'elle avait souffert, ne pouvait encore se livrer avec une entière dilatation de cœur.

Cet intervalle de repos ne dura pas

longtemps. Mon père fut nommé commandant d'une des trois armées qu'on forma à cette époque. Il quitta Chavaniac dès le mois de décembre 1791. Ce départ, l'attente prochaine de la guerre, la crainte de nouveaux troubles, tout replongeait ma mère dans la tristesse; elle n'avait plus personne auprès d'elle pour partager ce qu'elle souffrait. Ma grand'mère et plus tard ma tante de Noailles avaient été obligées de retourner à Paris. Elle leur avait dit un adieu qu'elle était loin de croire le dernier. La violence des sentiments politiques de Mme de Chavaniac qui, d'ailleurs, ne pouvait juger en rien l'état actuel des affaires publiques, l'empêchait de trouver une ressource près d'elle. Ma sœur seule, malgré sa grande jeunesse, elle avait

alors quatorze ans, lui procurait quelques consolations. Ma mère éprouva encore un surcroît de peine par l'émigration de Mme de Montagu, qui partit pour l'Angleterre avec son mari.

La déclaration de guerre eut lieu au mois de mars 1792; elle fut suivie de plusieurs combats à l'armée de mon père, dans l'un desquels M. de Gouvion, ancien major général de la garde nationale, fut tué. Ma mère était pénétrée de terreur et poursuivie des plus affreux pressentiments; les troubles de l'intérieur ajoutaient à son effroi.

La lettre de mon père à l'Assemblée législative[1] contre les Jacobins et son apparition à la barre pour la soutenir, mêlèrent à ses tourments toutes les

1. Lettre écrite du camp de Maubeuge, le 16 juin 1792.

jouissances qu'elle était accoutumée à trouver dans sa conduite. Mais vous comprenez ce qu'elle souffrait à cette distance, en le voyant exposé à tant de dangers différents. Il l'engagea à venir le joindre; elle craignit que dans l'effervescence des esprits, son déplacement ne servît de prétexte aux calomnies, et qu'on ne prétendît qu'il voulait mettre sa famille à l'abri; elle avait peur aussi de gêner ses marches, qui dépendaient de tant d'événements incertains. Après quelques jours de délibération, elle résolut de se sacrifier et de rester à Chavaniac. Un bataillon de volontaires de la Gironde, qui rejoignait l'armée, passa dans le village vers ce temps; ils étaient fort exaltés, quelques-uns même parlaient de brûler le château. Ma mère donna à dîner aux

officiers, fit nourrir le détachement qui logeait dans le village, et sa manière noble et patriotique inspira du respect et préserva de tout accident.

Peu après que ma mère eut pris la généreuse résolution de rester à Chavaniac, elle apprit l'insurrection du 10 août. Elle sut, presque en même temps, que mon grand-père[1], qui était aux Tuileries pour défendre le roi, ainsi que mon oncle, M. de Grammont, que l'on chercha parmi les morts, avaient tous deux échappé aux dangers de cette affreuse journée. Les journaux donnaient les détails de la résistance de mon père à Sedan. On vit bientôt que tout était inutile, et rien n'est comparable aux angoisses de ma mère pendant les jours qui suivi-

1. Le duc d'Ayen.

rent. Les gazettes étaient pleines de décrets sanguinaires auxquels on se soumettait partout, excepté sur le point où mon père commandait. On mit sa tête à prix. On vint promettre à la barre de l'Assemblée de l'amener mort ou vif. Enfin, le dimanche 24 août, elle reçut une lettre de sa sœur, Mme de Noailles, qui lui apprit que mon père était hors de France. L'ivresse de la joie de ma mère fut égale à son désespoir des jours précédents, et formait un contraste frappant avec la douleur de ma tante qui, n'ayant pas jugé la gravité de la situation, était uniquement frappée de la crainte de ne plus voir son cher neveu en Auvergne. Les inquiétudes de ma mère avaient été partagées par toutes les personnes de la maison, et chacun

vint la complimenter d'une manière d'autant plus touchante qu'on s'attendait à un pillage. Ma mère mit ordre à tout, brûla ou cacha ses papiers, puis, d'après les avis alarmants qu'elle recevait, résolut de placer ses enfants en sûreté. Un curé assermenté vint lui offrir un asile dans la montagne. M. Frestel y conduisit mon frère dans la nuit. Elle nous fit partir dès le soir même pour Langeac, petite ville à deux lieues de Chavaniac, et après avoir ainsi pourvu à tout, elle attendit en paix ce qui lui arriverait. Elle resta près de ma tante, à qui il eût été impossible de persuader de quitter le château.

Cependant, quelques jours après, les inquiétudes s'étant calmées, ma mère crut utile de faire une course à

Brioude, chef-lieu du district. Elle y reçut de beaucoup de personnes des marques d'un vif intérêt. Elle refusa celles que voulaient lui donner quelques dames aristocrates, et déclara qu'elle prendrait pour insulte tout témoignage qu'elle n'aurait pas à partager avec mon père, et par lequel on prétendrait séparer sa cause de la sienne. En même temps, elle alla publiquement à la messe d'un prêtre non assermenté et retourna à Chavaniac. Un arrêté du district avait ordonné d'y apposer les scellés. Ma mère avait elle-même provoqué cette mesure, afin d'en imposer aux brigands, dont on annonçait toujours le passage. Le mot d'émigré ne fut pas inscrit au procès-verbal, et le respect que lui montrèrent les deux commissaires faisait es-

pérer qu'elle n'aurait rien à craindre, au moins du côté de l'administration. Elle céda alors aux vives instances de ses filles et leur permit de revenir à Chavaniac. Nous la trouvâmes en possession de deux lettres de mon père, écrites depuis son départ de France[1]. Le bien qu'elles lui firent fut grand. Tout en se flattant qu'il serait bientôt délivré, elle était cependant fort troublée de la nouvelle de son arrestation.

Le 10 septembre 1792, le château fut investi, à huit heures du matin, par une troupe de gens armés, et ma mère vit entrer chez elle plusieurs militaires conduits par un homme du Puy, soupçonné d'avoir pris part à l'assassinat

1. Celle de Rochefort du 21 août et celle à Mme de Chavaniac de Nivelle du 25. Voir le t. III des *Mémoires de M. de Lafayette*.

tout récent d'un prisonnier. Il était suivi d'un commissaire nommé Aulagnier, dont la réputation était fort mauvaise. Celui-ci lui présenta un arrêté du comité de sûreté générale, qui ordonnait de la conduire à Paris avec ses enfants; puis, une lettre de M. Roland, ministre de l'intérieur, laquelle était datée du 2 septembre, et le chargeait de l'exécution de cet arrêté. Ma sœur entra presque en même temps; elle s'était échappée de la chambre où notre gouvernante voulait la retenir, afin d'aller trouver ma mère et d'ôter toute possibilité de l'en séparer et de la cacher.

Ma mère ne montra aucun effroi de sa destination. Elle sentit l'importance d'abréger le séjour de la troupe, dont un soldat se vanta à elle d'avoir tué

son officier, parce qu'il était aristocrate. Elle voulut arriver promptement près d'une autorité qui pût lui donner protection. Elle demanda qu'on mît sur-le-champ les chevaux, et, pendant qu'on faisait les préparatifs du départ, on ouvrit son secrétaire et on s'empara des lettres de mon père :

« Vous y verrez, monsieur, dit ma mère au commissaire, que, s'il y avait eu des tribunaux en France, M. de Lafayette y eût apporté sa tête, bien sûr qu'il ne se trouverait pas une action de sa vie qui pût le compromettre aux yeux des vrais patriotes.

— Les tribunaux, aujourd'hui, madame, répondit-il, sont l'opinion publique. »

Pendant ce temps, des soldats parcouraient la maison. L'un d'eux, voyant

de vieux portraits de famille, s'adressa à une ancienne femme de chambre de ma tante, fort âgée et presque aveugle.

« De qui sont ces portraits, demanda-t-il, de grands aristocrates, sans doute?

— Ce sont d'honnêtes gens qui ne sont plus, répondit-elle, d'une voix sépulcrale, et, s'ils y étaient encore, tout n'irait pas si mal. »

On se contenta de percer quelques toiles.

Ma mère s'échappa un instant pour recommander de me cacher. Puis, elle rentra dans sa chambre avec ma sœur, qui ne la quittait plus et qu'au milieu de son inquiétude, elle jouissait de n'avoir pu empêcher de la suivre. Ma tante, alors âgée de soixante-treize ans, qu'aucune considération n'avait jamais

pu décider à quitter Chavaniac, déclara qu'elle ne se séparerait jamais de sa nièce, et, avec une courageuse générosité, dit qu'elle irait jusqu'à Paris même. On partit accompagné des domestiques, qui espéraient se rendre utiles en se mêlant aux soldats.

Le route fut pénible. Cependant malgré la crainte qu'inspirait l'escorte, les prisonnières reçurent dans les villages qu'elles traversèrent d'unanimes marques d'intérêt. Il fallut coucher à Fix parce que la troupe était fatiguée. Le lendemain matin, avant d'arriver au Puy, ma mère demanda d'être immédiatement conduite au département. « Je respecte autant les ordres de l'administration, dit-elle au commissaire, que je déteste ceux qui me viennent d'ailleurs. »

L'entrée dans la ville causait quelque effroi. On avait peu de jours auparavant massacré un prisonnier dans le faubourg. Ma mère disait à ma sœur: « Si votre père vous savait ici, il serait bien inquiet, mais aussi bien content de vous. »

On arriva sans accident, malgré des cris et quelques pierres jetées dans la voiture. On descendit au département, dont les membres furent à l'instant convoqués. Aussitôt qu'ils furent en séance, ma mère dit qu'elle se plaçait avec confiance sous la protection du département, parce qu'elle voyait en lui l'autorité du peuple, que partout où elle la trouvait, elle la respectait. « Vous recevez, messieurs, ajouta-t-elle, vos ordres de M. Roland ou de qui vous voulez; pour moi, je n'en veux

recevoir que de vous, et je me constitue votre prisonnière. »

Elle demanda ensuite que les lettres de mon père fussent copiées avant d'être envoyées à Paris et qu'une copie lui en fût remise, observant qu'on mentait souvent à l'Assemblée; elle demanda la permission de lire tout haut ces lettres. Quelqu'un ayant manifesté l'idée que cette lecture pouvait lui être pénible : « Au contraire, monsieur, reprit-elle, les sentiments qu'elles expriment me soutiennent et sont ma consolation. »

On écouta alors cette lecture avec un intérêt auquel succéda bientôt une vive émotion; toutes les autorités de la ville avaient été convoquées et se rendirent successivement dans la salle du département. Ma mère songeait à tout,

sans être distraite par l'intérêt de sa position. Elle remarqua que le maintien du maire, M. Bertrand, montrait une bienveillance qui pouvait le compromettre; afin de le préserver de toute accusation à ce sujet, elle lui reprocha d'avoir depuis longtemps cessé de venir à Chavaniac.

Lorsqu'elle eut fini de lire les lettres et de surveiller les copies, elle demanda de ne pas quitter la maison du département, tant qu'elle resterait au Puy. Elle démontra l'injustice de sa détention, l'inutilité et les dangers d'un voyage à Paris et conclut en disant que si l'on persistait à la retenir comme otage, le département lui rendrait un grand service en obtenant qu'on lui laissât Chavaniac pour prison, et dans ce cas, elle offrait sa parole de n'en

point sortir. Il fut décidé dans une seconde séance, grâce aux soins dévoués et au zèle courageux du président, M. de Montfleury, que le département présenterait cette demande au ministre[1]. En attendant sa réponse, les prisonnières devaient habiter le bâtiment même de l'administration. On écrivit à M. Roland combien dans le moment actuel il serait dangereux de faire voyager des prisonnières. Ma mère joignit à cette dépêche une lettre qu'elle écrivit à M. Brissot, avec qui elle avait eu autrefois des rapports. La voici :

Au Puy, 12 sept. 1792.

« Monsieur,

« Je vous crois réellement fanatique

1. Voir les pièces originales à la suite de cette notice.

de liberté : c'est un honneur que je fais dans ce moment à bien peu de personnes. Je n'examine pas si ce fanatisme, comme celui de la religion, agit ordinairement contre son objet, mais je ne saurais me persuader qu'un ami zélé des noirs puisse être un suppôt de la tyrannie; je pense que si le but de votre parti vous passionne, du moins ses moyens vous répugnent. Je suis sûre que vous estimez, je dirais presque que vous respectez M. Lafayette, comme un ami courageux et fidèle de la liberté, lors même que vous le persécutez, parce que des opinions contraires aux vôtres sur la manière dont elle peut être affermie en France, soutenues par un courage tel que le sien et par une fidélité inébranlable à ses serments, peuvent s'opposer au parti que vous avez

embrassé et à votre nouvelle révolution. Je crois tout cela, et c'est pourquoi je m'adresse à vous, dédaignant de m'adresser à d'autres. Si je me trompe, mandez-le-moi, ce sera la dernière fois que je vous importunerai.

« Une lettre de cachet de M. Roland, du 2 septembre, motivée sur un arrêté du comité de sûreté générale du 19 août, m'a fait amener ici lundi dernier, par un particulier, juge de paix de cette ville, qu'elle chargeait de m'amener à Paris avec mes enfants, s'ils étaient rencontrés avec moi, après s'être concerté avec le département de la Haute-Loire dans l'étendue de la juridiction duquel se trouvait ma retraite. J'avoue avec douleur que le procureur général syndic du département a eu la faiblesse de donner au commissaire de

M. Roland une réquisition pour la force armée, et avec reconnaissance que ce commissaire et les troupes qui l'accompagnaient ont eu toute sorte de soins de nous pendant la route. Ma fille aînée était avec moi, et loin de chercher à se cacher, elle a été charmée que les ordres lui fussent communs. Une tante de mon mari pour laquelle je suis restée loin de lui tout l'hiver dernier a bien voulu m'accompagner ici.

« Lorsque M. Aulagnier, c'est le nom du commissaire, me demanda où je voulais aller dans cette ville, je répondis que je voulais me placer sous la sauve-garde de la municipalité et aller au département auquel, dans la ville du Puy, il appartenait de donner des ordres à Chavaniac, lieu de mon do-

micile, attendu qu'il est du district de Brioude et du canton de Paulhaguet. Ce que je dis en arrivant au lieu des séances, ce qui fut résolu entre le conseil général et le commissaire qui m'avait arrêtée, se trouve à peu près consigné dans le procès-verbal où j'ai exprimé mon vœu et fait mes demandes au département. Ma tante voulait que je parlasse de la fatigue du voyage, après tant d'épreuves que ma santé a souffertes. Mais je n'ai pas voulu donner de prétexte, ayant d'aussi bonnes raisons pour ne pas aller à Paris. J'allais parler des dangers que pouvaient y faire craindre les événements du 2 septembre; mais ayant demandé la date de la lettre de M. Roland et la voyant datée de ce même jour, j'ai voulu lui épargner des réflexions qui

l'eussent pu choquer; car je ne veux pas m'adresser à lui, mais je ne veux pas lui dire des injures. Je me suis contentée de dire aux membres du département que puisque j'étais sous leur sauvegarde, c'était à eux de prévoir et de prévenir les dangers que je pourrais avoir à redouter. Ils vont écrire de concert avec M. Aulagnier, et je m'en fie à leur prudence.

« J'ignore quelle sera sa réponse. Il est aisé de voir que si elle est dictée par la justice, elle me rendra ma liberté indéfinie. Si elle est selon le vœu de mon cœur, elle me permettra de me réunir à mon mari qui me demande en Angleterre dès qu'il sera délivré de sa captivité, afin que nous allions ensemble nous établir en Amérique, aussitôt que le voyage sera praticable. Mais si

l'on veut absolument me retenir en otage, on adoucirait ma prison en me permettant de la choisir à Chavaniac sur ma parole et la responsabilité de la municipalité de mon village. Si vous voulez me servir, vous aurez la satisfaction d'avoir fait une bonne action en adoucissant le sort d'une personne injustement persécutée et qui, vous le savez, n'a pas plus de moyens que d'envie de nuire.

« Je consens à vous devoir ce service.

« NOAILLES-LAFAYETTE. »

Ma mère reçut dans la prison de touchants témoignages d'intérêt. Il était facile d'obtenir la permission de la voir. Chacun la demandait sans crainte. Elle était souvent gardée par des gardes na-

tionaux bienveillants. Ils sollicitaient cette charge, afin qu'elle ne fût pas remplie par des surveillants incommodes. Elle recevait quelquefois des nouvelles de mon frère qui était toujours dans le même asile, ainsi que des miennes, car elle avait cru devoir aussi me faire cacher à quelques lieues de Chavaniac.

Si la situation des prisonnières était pour le moment supportable, les nouvelles publiques étaient bien sinistres. Les honnêtes administrateurs choisirent un moment favorable pour donner leur démission, et ils furent remplacés par des Jacobins. On apprit que mon père, au lieu d'être mis en liberté, était remis par la coalition à la garde du roi de Prusse et qu'on le conduisait à Spandau. L'impression que cette nou-

velle produisit sur ma mère fut terrible. Elle était au désespoir d'avoir offert sa parole de rester à Chavaniac; car malgré l'impossibilité de sortir de France, elle ne supportait pas la pensée de s'engager à ne pas chercher sans cesse les moyens de rejoindre mon père.

La réponse de M. Roland arriva à la fin de septembre. Il permettait à ma mère de retourner à Chavaniac prisonnière sur sa parole et sous la responsabilité de l'administration. Mais comme il avait été blessé de plusieurs phrases de la lettre que M. Brissot lui avait montrée, il lui en écrivit en même temps une, remplie d'injures sur mon père, d'impertinences pour elle, et qui finissait par dire que l'expression *de consentir à lui devoir un service, qu'elle avait employée, tenait à l'orgueil suranné de ce qu'on*

appelait noblesse. Cette lettre fut lue tout haut au département et applaudie avec transport, surtout la dernière phrase qu'on fit répéter trois fois. Ma mère reçut la permission qu'elle contenait au moment où elle était saisie d'effroi de la situation de mon père et des dangers qu'il courait, maintenant par les puissances étrangères, tout à l'heure par les révolutionnaires. Elle sentait qu'elle ne pouvait refuser une promesse proposée par elle-même, que d'ailleurs il lui était impossible de s'échapper, encore plus impossible de quitter la France ; mais elle était au désespoir de s'interdire toute tentative pour parvenir à ce but. Le département fit proposer à la municipalité d'Aurat, commune d'où dépendait Chavaniac, de prendre la garde de ma mère

sous sa responsabilité. Les municipaux étaient inquiets de ce que ce mot signifiait. L'un d'eux demanda si elle promettait de rester à Chavaniac. « Dans ce cas, dit-il, j'en répondrais même seul, car c'est une brave femme. »

Le département décida que la commune fournirait chaque jour six hommes pour garder ma mère, qui se rendit à la séance aussitôt qu'elle eut appris cette résolution.

« Je déclare, messieurs, dit-elle, que je ne donne plus la parole que j'ai offerte, si l'on met des gardes à ma porte. Choisissez entre les deux sûretés. Je ne puis me choquer de ce que vous ne me croyez pas une honnête femme, mon mari a beaucoup mieux prouvé qu'il était un bon patriote; mais vous permettrez que moi-même je croie à

ma probité, et que je ne cumule pas ma parole avec des baïonnettes. »

Il fut convenu que l'on supprimerait la garde et que la municipalité rendrait compte tous les quinze jours au département de la présence de ma mère à Chavaniac.

Avant de quitter le Puy, ma mère, pour qui sa parole était un poids accablant, voulut écrire une seconde fois à M. Brissot. Il ne lui avait répondu que par la lettre injurieuse de M. Roland; mais il avait obtenu pour elle la permission qu'elle demandait, et il commençait à se séparer du parti terroriste.

Voici cette lettre qui fut retrouvée, ainsi que la première, dans les papiers de Brissot.

Au Puy, 4 oct. 1792, veille de mon départ pour Chavaniac.

« Je ne devrais plus vous écrire, monsieur, après l'usage que vous faites de mes lettres. Mais les sentiments de révolte qu'avaient fait naître dans mon âme et mon injuste captivité, et surtout la dure obligation de m'adresser aux ennemis de ce que j'aime, ceux même que les calomnies rebattues que M. Roland m'a adressées n'ont pu manquer d'exciter en mon cœur, sont surpassés, depuis les nouvelles d'hier, par le sentiment de mes alarmes et de ma vive douleur de la captivité bien plus affreuse de celui qui mérite bien plus que moi d'être libre. Ne vous attendez donc plus à trouver dans mes expressions ni amertume, ni même la

fierté de l'innocence opprimée. Je plaiderai ma cause avec l'unique désir de la gagner. J'ai déjà écrit à M. Roland par le dernier courrier. Je venais de lire dans votre gazette, la seule où je trouve des nouvelles de mon mari, qu'on le séparait de MM. de Maubourg et de Pusy[1], et qu'on le transférait à Spandau. Son malheur, les risques de sa santé, tout ce que je crains encore, tout ce que j'ignore, tous ces maux à la fois ne sont pas réellement supportables pour moi fixée loin de lui. Et lorsque je pense quels services peuvent rendre à la patrie toutes les tortures de mon cœur, je ne puis croire qu'on

1. M. le marquis de Latour-Maubourg et M. Bureaux de Pusy, membres de l'Assemblée constituante, avaient quitté la France avec M. de Lafayette; ils partagèrent sa captivité.

persévère à me lier par les chaînes les plus pesantes, sur une parole que j'ai offerte peut-être trop légèrement, mais qui est le prix de l'adoucissement que l'on accorde à ma prison. En vérité, monsieur, c'est mettre beaucoup trop d'importance à ma personne, et beaucoup trop peu à une vexation que de continuer à me retenir.

« Après tout ce que votre crédit a fait, après tout ce que vous osez depuis quelque temps avec courage contre une faction meurtrière, je ne puis croire que vous ne puissiez et que vous ne vouliez obtenir du Comité la révocation entière de son arrêté. Il fut pris à une époque où il craignait que l'opinion de M. Lafayette ne pût soutenir quelques citoyens dans la fidélité à la Constitution. Je ne puis croire que vous n'ob-

teniez pas que l'ordre de M. Roland qui ne s'appuie que sur cet arrêté, soit aussi révoqué et que ma liberté me soit rendue tout entière. Il est impossible qu'un certificat de résidence dans les fers des ennemis, pour s'être dévoué à la cause de la liberté, ne vaille pas à la femme de M. Lafayette les avantages que vaudrait à la femme d'un artiste le certificat qui répondrait qu'il voyage pour s'instruire de son art. Je ne parlerai pas de la barbarie qu'il y a en général à garder les femmes comme otages; mais je dirai qu'il est dans l'impuissance absolue de nuire ou de servir aucune cause. Souffrez que je le répète, il a fallu l'y réduire, pour qu'il ne servît pas la cause de la liberté.

« J'avoue, monsieur, que je ne pourrai jamais croire que celui qui poursuit

depuis tant d'années l'abolition de l'esclavage des noirs, puisse refuser d'employer son éloquence pour délivrer d'esclavage une femme qui ne demande d'autre liberté que celle d'aller s'enfermer dans les murs ou au moins autour des murs de la citadelle de Spandau. M. Roland veut bien m'assurer qu'il est dans la persuasion que je *ne puis ni ne veux nuire*. Alors il faut me délivrer; car d'après les principes avoués par M. Roland lui-même, on doit faire le *bien de tous, avec le moins de mal possible pour chacun*. Ma liberté n'en ferait à personne. Laissez les ennemis étrangers assouvir leur haine contre un sincère ami de la liberté. Ne vous unissez pas à eux pour le persécuter dans ce qui lui est cher, et qu'au moins ils voyent qu'il y a dans

notre patrie des représentants courageux du peuple qui abhorrent les crimes inutiles, soutiennent l'innocence, au moins lorsqu'elle est faible et qu'elle souffre.

« J'ose attendre de cette lettre une prompte réponse. Elle peut vous faire juger que je suis bien malheureuse ; mais aucune expression ne peut peindre l'état violent de mon cœur, ni la reconnaissance que je devrais à mes libérateurs, tels maux qu'ils m'aient causés jusque-là.

« NOAILLES LAFAYETTE. »

Ma mère, apprenant que M. Roland s'était prononcé contre les massacres de septembre et que lui seul pouvait l'affranchir de l'obligation qu'elle avait contractée, s'était décidée à surmon-

ter toutes ses répugnances et lui écrivit la lettre que voici :

« Je ne puis, monsieur, attribuer qu'à un sentiment de bonté le changement que vous apportez à ma situation. Vous m'épargnez les dangers d'un trop périlleux voyage; vous consentez à me donner ma retraite pour prison. Mais toute prison, telle qu'elle soit, n'est plus supportable pour moi, depuis que j'ai appris ce matin dans la gazette de M. Brissot, que mon mari avait été transféré de ville en ville par les ennemis de la France et qu'on le conduisait à Spandau. Quelque répugnance que j'aie pu sentir à devoir un service à ceux qui se sont montrés les ennemis et les accusateurs de celui que je révère et que j'aime autant qu'il est

digne de l'être, c'est dans toute la franchise de mon cœur que je voue une reconnaissance à jamais durable à celui qui en affranchissant l'administration de sa responsabilité et en me rendant ma parole, me donnera la faculté d'aller rejoindre mon mari, si la France devenue plus libre, il était possible de voyager sans risque.

« C'est à genoux, s'il le faut, que je vous demande cette grâce; jugez de l'état où je suis.

« Noailles Lafayette. »

Les prisonnières retournèrent à Chavaniac, accompagnées d'administrateurs qui furent eux-mêmes attendris de l'accueil qu'elles reçurent. La municipalité les attendait au château. « M. Roland, dit ma mère aux commis-

saires, croit que c'est par aristocratie qu'il m'en coûte de lui devoir un service; cependant j'éprouve un grand plaisir et je me trouve très-honorée d'être sous la protection de ces messieurs de la commune d'Aurat; mais c'est que je les estime beaucoup. » Après le départ des administrateurs du Puy, ma mère donna à souper aux municipaux et but avec eux à la santé de mon père.

M. Frestel était sorti de sa retraite, il vint au milieu de la nuit causer avec ma mère. Dans la douleur d'être fixée loin de mon père, elle voulait lui envoyer son fils, et s'imaginait que s'il était une fois hors de France, il pourrait parvenir jusqu'à lui ou au moins le servir. Il fut donc décidé que George partirait avec M. Frestel. Celui-ci de-

vait se munir d'une patente de marchand, puis d'un passe-port, pour aller à la foire de Bordeaux. De là les deux voyageurs tâcheraient de passer en Angleterre, se rendraient chez l'ambassadeur des États-Unis, M. Pinkney, afin de décider avec lui ce qu'on pourrait faire pour mon père. Ma mère se refusa la consolation de voir mon frère avant son départ. Elle se défiait de ses forces pour se séparer de lui. Elle écrivit au général Washington, le conjura de réclamer mon père auprès de telle puissance que ce fût qui le retînt captif, et de le faire conduire en Amérique. « Si sa famille, ajoutait-elle, pouvait être du voyage, il est aisé de juger quel serait son bonheur; mais si cela pouvait apporter quelque obstacle ou quelque retard, nous vous conjurons

de ne pas songer à nous ; nous serons bien moins malheureuses, quand nous le saurons près de vous. »

M. Beauchet[1] avait été chargé par ma mère de remettre ses lettres à MM. Brissot et Roland. Il fut reçu de Brissot avec une circonspection qui s'exprima en phrases obscures. Il souhaitait, disait-il, qu'il devînt possible d'abandonner la citoyenne Lafayette à l'*industrie du sentiment qui l'animait.* M. Roland parut ému et répondit sur-le-champ.

« J'ai mis, madame, lui disait-il, votre touchante réclamation sous les yeux du Comité. Je dois pourtant vous ob-

1. M. Beauchet, commis à la liquidation, mari d'une ancienne femme de chambre ou plutôt d'une des plus tendres amies de ma mère. (*Note de Mme de Lasteyrie.*)

server qu'il ne me paraîtrait pas prudent pour une personne de votre nom de voyager en France, à cause des impressions fâcheuses qui y sont en ce moment attachées. Mais les circonstances peuvent changer; je vous invite à les attendre, et je serai le premier à les saisir. »

Ma mère le remercia aussitôt par une lettre où elle lui disait :

« Je vous rends grâces, monsieur, du rayon d'espérance que vous faites luire dans mon cœur, si peu accoutumé depuis longtemps à ce sentiment. Rien ne peut ajouter à ce que je dois à ma parole et aux administrateurs qui s'y fient. L'excès du malheur ne pouvait me donner la pensée d'y manquer;

mais votre lettre me rend ce devoir un peu plus supportable, et je commence déjà à sentir quelque chose de cette reconnaissance que je vous ai promise, si vous obtenez que je sois délivrée, rendue à ce que j'aime, et à goûter quelques consolations en lui en offrant.

« NOAILLES LAFAYETTE. »

Depuis trois mois ma mère n'avait aucune nouvelle de mon père. Les journaux avaient annoncé sa translation à Wesel au lieu de Spandau; puis ils n'en parlaient plus. Elle imagina d'écrire au duc de Brunswick un billet ouvert où elle s'adressait au généralissime des armées coalisées pour le conjurer de lui faire parvenir par l'armée française quelques nouvelles. Elle écri-

vit, en envoyant ce billet, à M. Servan, ministre de la guerre :

« Je n'ai pas l'honneur d'être connue de vous, monsieur; je n'ai pas celui de vous connaître assez pour savoir quels droits l'innocence et le malheur ont auprès de vous. Depuis trois mois je n'ai pas de nouvelles de mon mari, prisonnier des ennemis de la France. Je ne viens pas ici réclamer les droits à l'estime et à l'intérêt de ses concitoyens. Ce que la vie entière du plus incorruptible défenseur de la liberté n'obtient pas, ce n'est pas aux larmes d'une femme à l'obtenir. Mais je réclame mes droits personnels à votre pitié, et je vous supplie de vouloir bien faire passer le billet ci-joint et décacheté au généralissime des armées coalisées.

« Le prix que je mets à ce service vous répond de ma reconnaissance.

« NOAILLES LAFAYETTE. »

Ce fut encore M. Beauchet qui se chargea de porter cette lettre. A son arrivée, M. Servan n'était plus ministre, et ce fut à Pache son successeur qu'il fallut la remettre. Il refusa de se charger du billet que M. Lebrun, ministre des affaires étrangères, qui se trouvait là, voulut bien promettre de faire parvenir au duc de Brunswick. On n'eut jamais aucune réponse.

Peu de temps après, M. Beauchet revint à Chavaniac conseiller à ma mère d'écrire au roi de Prusse, pour demander la liberté de mon père. M. Morris, ministre des États-Unis en France, lui envoya un modèle de lettre

qui lui sembla trop humble; elle se refusa à le copier[1]. Elle se crut seulement obligée de parler au roi de Prusse de sa loyauté, qualité à laquelle il avait alors des prétentions.

Voici ce qu'elle écrivit :

« Sire,

« La loyauté connue de Votre Majesté permet à la femme de M. de Lafayette de s'adresser à elle sans manquer à ce qu'elle doit au caractère de celui qu'elle aime. J'ai toujours espéré, Sire, que Votre Majesté respecterait la vertu dans toutes les opinions, et qu'elle en donnerait à l'Europe le glorieux exemple. Dans l'ignorance affreuse où je suis de-

1. C'est cette lettre que, par une erreur fort naturelle, l'éditeur des *Mémoires de M. Morris* a imprimée comme ayant été réellement écrite.

puis cinq mois des nouvelles de M. de Lafayette, je ne puis plaider sa cause. Mais il me semble que ses ennemis et moi parlons éloquemment en sa faveur, les uns par leurs crimes, l'autre par l'excès de sa douleur. Les uns prouvent sa vertu et combien il est redouté des méchants; moi, je montre combien il est digne d'être aimé. Les uns imposent à la gloire de Votre Majesté la nécessité de ne pas persécuter le même objet qu'eux; serai-je assez heureuse, moi, pour offrir à sa sensibilité la joie de me rendre à la vie en le délivrant?

« Souffrez, Sire, que je me livre à cet espoir et à celui de vous devoir bientôt l'hommage d'une telle reconnaissance.

« NOAILLES LAFAYETTE. »

M. Beauchet ne passa qu'un jour à

Chavaniac. Les nouvelles qu'il apportait étaient tristes, c'était l'époque du procès du roi. Nous apprîmes bientôt après sa condamnation et sa mort. Jugez l'impression que cet affreux événement produisit sur ma mère ; elle fut bouleversée. Les détails que M. Beauchet lui donna sur ma grand'mère et sur ma tante de Noailles lui furent précieux. A cette époque on n'osait plus écrire par la poste ; il s'ensuivait naturellement une grande difficulté dans les correspondances. C'était une grande privation de ne pouvoir avoir souvent des nouvelles de ma grand'mère et de ma tante de Noailles ; ma mère souffrait de ce silence.

M. Roland n'avait point oublié ses promesses. Il avait saisi un moment favorable pour obtenir du Comité un

arrêté qui rapportait l'ordre de l'arrestation de ma mère. Cette liberté qui lui fut rendue vers le milieu de décembre était illusoire; car restait la surveillance à laquelle les ci-devant nobles étaient assujettis : elle ne pouvait sortir du département sans une permission expresse. Mais dégagée de sa parole, elle ne se décourageait pas et travaillait avec ardeur à desserrer les liens qui la retenaient encore.

Ma mère voulait absolument que son fils partît de France avant elle. Elle avait cru un moment qu'il s'était embarqué d'après une lettre de Bordeaux où M. Frestel lui en donnait l'espoir. Mais il y trouva trop d'obstacles et ramena mon frère chez ses parents en Normandie, toujours résolu à profiter du premier moment favorable pour

suivre le désir de ma mère. Pendant qu'elle était dans une incertitude si troublante à cause des dangers inséparables de cette tentative, elle avait à supporter la vue de la douleur de ma tante à qui elle avait voulu cacher le départ de George, mais qui l'avait appris par une indiscrétion, et qui en était au désespoir. Elles gardaient toutes deux le silence sur un sujet aussi pénible et qui était l'objet continuel de leurs pensées et de leurs vœux les plus différents. Ma mère se voyait aussi retenue en France par des intérêts pécuniaires, non pour elle ni pour ses enfants dont elle ne se séparait pas, mais elle regardait comme un devoir sacré de faire admettre avant de s'expatrier les droits des créanciers de mon père. Tout ce que possédait ma tante était

fondu dans le bien de son neveu. Le premier usage qu'elle fit de sa liberté fut d'aller au département. Elle y exposa ses droits personnels, et obtint que les intérêts de ce qui lui était dû fussent pris sur le revenu des biens de mon père. Elle présenta les titres des créanciers. On lui montra personnellement de la bonne volonté, mais elle ne put persuader aux administrateurs de profiter de la facilité que les lois laissaient encore pour payer les dettes avec les biens séquestrés. La suite de ces affaires obligea ma mère à faire de fréquentes courses au Puy. Lorsqu'elle se présentait au département, elle commençait toujours par protester contre l'injustice qu'il y avait d'appliquer à mon père les lois contre les émigrés; puis elle laissait son conseil, l'excellent

M. Marthory, avocat du Puy, expliquer le détail de ses réclamations et en démontrer la justice suivant ces lois elles-mêmes.

Cependant M. Frestel, voyant l'impossibilité de sortir de France, se décida à ramener mon frère à Chavaniac. Ma mère le reçut avec un mélange de douleur et de joie qui la mettait dans un état bien violent. M. Frestel lui représenta les obstacles insurmontables qui s'étaient opposés à l'exécution de son plan, l'assurant qu'il était prêt à recommencer d'autres tentatives, si elle pouvait lui fournir de nouveaux moyens. Les forces lui manquèrent pour se décider à une seconde séparation, et elle consentit à faire rentrer mon frère dans la famille. Ce retour causa à ma tante et à nous une joie qui contrastait avec

le trouble de ma mère; ce ne fut qu'au bout de plusieurs jours qu'elle éprouva un peu de consolation de nous voir réunis auprès d'elle.

M. Roland avait quitté le ministère. Ce fut une vraie perte pour ma mère. Elle désirait vivement que ses affaires continuassent d'être traitées en Haute-Loire, et dans une lettre confidentielle elle lui avait représenté qu'elle ne pouvait charger personne de ses intérêts dans la crainte d'exposer ses défenseurs. Le successeur de M. Roland, M. Garat, décida contre elle; il fallut renoncer à toute démarche et se contenter de faire enregistrer ses créances.

Toujours occupée de saisir toute occasion de servir mon père, et ayant lu dans un journal une lettre du célèbre Klopstock où le nom de Lafayette était

cité avec bienveillance, ma mère imagina de lui écrire. Elle profita aussi du départ de deux plâtriers italiens qui avaient la permission de retourner chez eux, pour faire partir quelques lettres dans le même but. Elle écrivit, d'après le conseil de M. Morris, à la princesse d'Orange, sœur du roi de Prusse. Elle y répugnait d'abord, se rappelant les liaisons de notre père, en 87, avec les patriotes hollandais. Elle n'attendait d'elle aucune bienveillance; cependant, pour ne rien négliger de ce qui pouvait être tenté, elle se décida. C'est ainsi qu'elle écrivit aussi à M. de Lucchesini.

Elle ne reçut de réponse que de la princesse d'Orange. La lettre était polie, témoignait de la bonne volonté, et sans donner aucune espérance positive,

était propre à ranimer celle de ma mère à qui elle fit un bien réel.

On apprit, à la fin de mars, la trahison de Dumouriez. Le département à cette occasion envoya visiter les papiers de tous les ci-devant nobles. On ne trouva rien de suspect dans ceux de ma mère. Cependant la mission du représentant Jean-Baptiste Lacoste donna lieu à de nouvelles inquiétudes. Il parcourait le département et distribuait partout avec profusion un écrit composé par lui contre les Girondins, où il disait beaucoup de mal de mon père. Il fit fusiller au Puy, d'après une loi postérieure au délit, deux jeunes gens qui s'étaient refusés à la réquisition. Il avait dit en passant à Aurat qu'il fallait arrêter ma mère. Afin de prévenir l'ordre d'arrestation, elle crut

utile d'aller le trouver à Brioude. Il la reçut poliment. « J'ai appris, monsieur, lui dit-elle, qu'il est question d'emprisonner tous les ci-devant nobles, à l'occasion de la trahison de M. Dumouriez. Je vous viens déclarer que si en toute circonstance j'ai dit que je serais charmée d'être la caution de M. de Lafayette, je ne puis l'être en aucune manière de ses ennemis. D'ailleurs, ma vie et ma mort sont fort indifférentes à M. Dumouriez. On ferait mieux de me laisser dans ma retraite. Lorsqu'on m'en a ôtée, on n'a fait qu'attendrir sur mon compte et réveiller le souvenir de bien des injustices. Je demande qu'on me laisse avec mes enfants dans la seule situation qui me soit supportable pendant que leur père est captif des ennemis de la France. « Citoyenne, répon-

dit le représentant, ces sentiments sont dignes de vous. — Je ne m'embarrasse pas, monsieur, répliqua-t-elle, de savoir s'ils sont dignes de moi, je désire seulement qu'ils soient dignes de lui. »

M. Lacoste lui dit alors du ton le plus doucereux qu'il était seulement question de faire pour le département un arrêté pareil à celui qui était en vigueur dans l'Ardèche, où il était défendu aux ex-nobles de se réunir plus de trois, soit dans les promenades, soit dans les maisons particulières. Ce projet n'eut pas de suite.

Les nouvelles de Paris tenaient dans une agitation continuelle. Les maux allaient toujours croissants. La persécution contre les prêtres devenait plus cruelle dans les départements : il en périt plusieurs au Puy, un à Brioude.

Le curé de Chavaniac fut arrêté dans le village; ma mère ne désespéra pas de le sauver. Elle s'adressa à M. de Montfleury, dont elle avait reçu déjà tant de secours et qui lui répondit que toutes les fois qu'elle lui enverrait un malheureux à sauver, elle aurait droit à son zèle et à sa reconnaissance. A force de soins, d'instructions sollicitées par ma mère, le curé fut acquitté par un jury composé de paysans d'Aurat, et dont notre ami, M. Guintraudy, chirurgien, maire de la commune et nommé secrétaire, dirigea fort adroitement la délibération. Le jugement parut si favorable qu'on n'osa pas l'exécuter à Brioude. Ma mère se rendit aussitôt dans cette ville sous quelque prétexte. Elle trouva les affaires du curé en mauvais état. Ses amis ne

voyaient d'autre moyen que de lui faire prêter le serment constitutionnel. Les autres étaient intimidés ou même malveillants. Enfin on avait résolu d'attendre l'avis du département avant de délivrer le prisonnier. C'était le plus sûr moyen de le perdre. Ma mère prit sur elle de retarder le départ de celui qui devait porter au Puy la consultation, car elle craignait la réponse et elle ne perdait pas l'espoir de faire changer la détermination du district. Elle détourna les administrateurs favorables de l'idée de faire prêter le serment. Les indifférents étaient intimidés, les autres très-malveillants. Ma mère agit auprès de chacun avec habileté et énergie. Le curé fut renvoyé chez lui. Dans les temps plus affreux qui suivirent cette époque, sa conduite

en cette circonstance fut une des principales charges contre elle.

Les événements du 31 mai qui assuraient le triomphe des terroristes n'apportèrent dans le premier moment aucun changement dans notre situation; mais les nouvelles de Paris achevaient d'ôter tout espoir pour l'avenir.

Vers le milieu de juin, ma mère reçut, par l'entremise du ministre des États-Unis, deux lettres de mon père : elles étaient écrites du cachot de Magdebourg. Les inquiétudes qu'elles donnaient sur la santé de mon père empoisonnèrent la joie de les recevoir. Le désir de ma mère de quitter la France pour aller rejoindre mon père fut plus violent que jamais. Elle ne voulait cependant tenter de se séparer de ma tante que lorsqu'elle aurait as-

suré son sort, ainsi que le payement de quelques dettes qui n'étaient pas en règle. Elle écrivit à M. Morris sur ces deux objets et offrit de lui remettre tous ses droits, s'il pouvait se charger d'y pourvoir. Il répondit de la manière la plus généreuse qu'il fournirait les sommes nécessaires, ajoutant avec délicatesse qu'il ne courait aucun risque, puisque si les circonstances lui faisaient perdre ce qu'il avançait, il savait que les Américains en répondraient. M. Beauchet régla avec lui les époques de payement du prêt. L'argent fut employé à payer les créanciers dont les titres n'avaient pas été admis. Le reste servit à notre dépense journalière conduite avec une sévère économie. On ne touchait plus à cette époque aucun revenu. Nous éprouvâmes pour

M. Morris une reconnaissance proportionnée à l'immense service qui nous était rendu.

A ce moment de la révolution, beaucoup de femmes d'émigrés crurent nécessaire à la conservation de la fortune de leurs enfants et à leur sûreté personnelle de faire acte de divorce. Ma mère estimait et même respectait la vertu de plusieurs personnes qui crurent devoir prendre ce parti. Mais pour elle la délicatesse de sa conscience ne lui eût pas permis de sauver sa vie par la feinte d'une action contraire à la loi chrétienne, lors même que cette formalité n'aurait trompé personne. Au reste, elle n'avait pas besoin de ce motif qui eût bien suffi pour la déterminer. Son sentiment la portait à jouir de tout ce qui rappelait mon père. Tandis que

des femmes pieuses et tendres cherchaient leur salut dans un divorce simulé, elle n'adressait pas une demande à quelque administration que ce fût, ne présentait pas une pétition, sans éprouver de la satisfaction à commencer tout ce qu'elle écrivait par ces mots : *la femme Lafayette.*

La fin de l'été 1793 fut fort agitée; la résistance de Lyon donna quelque lueur d'espoir. Ma mère entrevit la possibilité de se rendre dans cette ville et d'y trouver des moyens de quitter la France. Mais Lyon fut pris, et à l'espérance succéda la douleur causée par tous les crimes qui dévastèrent cette malheureuse ville.

On parlait, depuis longtemps, de mettre les biens de mon père en vente. On commença par le moulin de Lan-

geac; ma tante se présenta pour l'acquérir avec sa créance. Ma mère l'accompagna à Brioude, où l'enchère avait lieu. Elle se rendit au district : « Citoyens, leur dit-elle, je me crois obligée de protester, avant la vente qui va avoir lieu, contre l'énorme injustice que l'on commet en appliquant les lois sur l'émigration à celui qui, dans ce moment, est prisonnier des ennemis de la France. Je vous demande acte de ma protestation. »

Elle fut écoutée avec respect; quelques membres proposèrent même d'insérer cette protestation au procès-verbal. « Non, citoyens, répondit-elle, cela pourrait vous faire tort et j'en serais bien fâchée; il ne faut pas se compromettre pour faire une politesse, lorsqu'on ne le fait pas pour éviter une

injustice. Quant à moi, qui, grâces à Dieu, n'ai été complice d'aucune, je ne veux pas l'être de celle-ci par mon silence, et je vous demande un acte séparé de ma protestation. » On convint de faire ce qu'elle désirait.

J'approche, mes chers enfants, de l'époque douloureuse où nous fûmes séparés de ma mère, et où nos inquiétudes devinrent si cruelles. J'aurais voulu vous faire mieux connaître tout ce qu'elle a été dans le temps dont je viens de vous parler; il faudrait avoir vécu dans ces circonstances et l'avoir connue elle-même pour en bien juger. La vie que nous menions était aussi triste qu'agitée. Rien toutefois n'était négligé par ma mère, et elle s'efforçait de nous en faire souffrir le moins possible. Elle s'occupait de tout, même

de nos amusements; elle se livrait aux soins de notre éducation, comme elle l'eût fait dans une situation tranquille. Le matin, elle se promenait avec nous, et dehors, près de quelque ruisseau, en face de nos charmantes montagnes, elle nous faisait d'agréables lectures. Je me souviens encore du vif plaisir que j'éprouvais en ces moments-là.

La piété de ma mère la soutenait au milieu de ses peines; elle consistait surtout dans une douce résignation à la volonté de Dieu. Elle admirait assurément l'exaltation de cette sainte qui désirait toujours souffrir; mais ces paroles de saint Paul, dont elle sentait en elle-même toute la vérité, parlaient plus à son cœur : « A mesure que les souffrances s'augmentent en nous, nos

consolations s'augmentent aussi en Jésus-Christ. » Ma mère trouvait un adoucissement sensible à tous ses maux dans les exercices de piété qu'elle faisait avec nous. Malgré ma jeunesse d'alors,, j'en conserve le précieux souvenir. Elle rassemblait, tous les dimanches, les femmes pieuses du village pour prier avec elles et s'unir au saint sacrifice de la messe auquel on ne pouvait plus assister. Elle ne voulut point cesser ces pieuses réunions, quoiqu'elles fussent le sujet de plusieurs dénonciations; car, ne pouvant l'accuser d'aristocratie, on parlait beaucoup de son fanatisme.

Le décret du 17 septembre fut l'annonce de persécutions plus grandes et plus générales que celles qu'on avait déjà éprouvées; il ordonnait la créa-

tion de maisons d'arrêt au chef-lieu de chaque district, afin d'y enfermer les pères, mères, parents ou agents d'émigrés, ainsi que tous les ci-devant nobles qui n'auraient pas donné constamment des marques d'attachement à la révolution. On forma des comités pour désigner les suspects. Le représentant Solon Reynaud, qui était du Puy, y fut envoyé en mission et composa les comités des Jacobins les plus prononcés.

Chacun s'empressait de solliciter des certificats de civisme. Ma mère aurait pu s'en procurer un fort bon de la municipalité d'Aurat. Mais elle ne voulut pas qu'il fût différent de celui de ma tante qui exigea qu'il ne fût pas question de son patriotisme d'une façon trop prononcée. Ma mère n'en eut

donc qu'un insignifiant. Tous les habitants du château en obtinrent. Elle les porta à Brioude; car pour être valables, il fallait qu'ils fussent visés au comité révolutionnaire. Elle présenta d'abord ceux des domestiques qui furent approuvés après quelques difficultés. Les mauvaises dispositions qu'elle remarquait lui firent craindre un refus en présentant le sien et celui de ma tante. Elle se retira sans en parler.

Quelques jours après, un membre du comité révolutionnaire vint à Chavaniac faire le triage des papiers, afin de brûler ceux, disait-on, qui étaient *entachés de féodalité*. Ma mère montra son indifférence pour cette mesure d'une manière si naturelle que le commissaire en fut tout surpris.

Cependant la désolation était dans

le pays. On arrêtait les ci-devant nobles, les aristocrates, et même les honnêtes patriotes un peu connus par qui nous avions été protégés. Ma mère reçut le 21 brumaire (12 novembre) l'avis certain qu'elle serait arrêtée le lendemain. Elle nous dissimula cette nouvelle et n'en fit part que le matin suivant. La journée se passa dans cette cruelle attente.

On finit ce jour-là le triage des titres. Tous les papiers furent mis dans une charrette ainsi que le buste du roi et celui de Mirabeau, afin d'en faire un feu de joie et de danser autour. Mais on fut obligé de porter tout cela à Aurat, les habitants de Chavaniac refusant de prendre part à une fête le jour où ma mère devait être arrêtée.

M. Granchier, commissaire du co-

mité révolutionnaire, arriva au château le soir de ce même jour, avec un détachement de la garde nationale de Paulhaguet. Nous nous réunîmes tous dans la chambre de ma mère où l'on fit lecture de l'arrêté du comité qui ordonnait son arrestation. Elle présenta le certificat de civisme donné par la commune. M. Granchier répondit qu'il était trop ancien, que n'étant pas visé par le comité, il ne servait à rien. « Citoyen, demanda alors ma sœur, empêche-t-on les filles de suivre leur mère? — Oui, mademoiselle, » répondit le commissaire. Elle insista, ajoutant qu'elle était comprise dans la loi, puisqu'elle avait seize ans. Il parut attendri. Pour se distraire, il se mit à raconter toutes les arrestations qu'il avait faites dans les environs. Il

permit à ma mère de ne point aller coucher dans l'église d'Aurat où il avait réuni toutes les dames du pays. Il se contenta de sa promesse de s'y rendre le lendemain avant neuf heures, afin de partir pour Brioude avec tous les suspects du canton.

Ma mère soutenait le courage de tous. Elle cherchait à nous persuader que cette séparation ne serait pas longue. Elle avait besoin de cette espérance et elle la communiqua autour d'elle. Le départ d'Aurat se fit au milieu des cris des enfants à qui on enlevait leurs parents et de la consternation de ceux qui restaient.

La maison d'arrêt de Brioude était déjà pleine. On y entassa cependant les nouveaux détenus. Ma mère se trouva au milieu de toutes les dames

aristocrates avec lesquelles depuis la révolution elle n'avait point eu le moindre rapport. Elles furent d'abord fort impertinentes. Ce n'était certes pas dans leur situation actuelle que ma mère eût voulu leur faire sentir leurs torts, elle chercha uniquement à éviter les occasions de contact. Elle fut contente de trouver place dans une chambre qui servait de passage et où trois bourgeoises de Brioude, dont une pieuse boulangère, étaient déjà établies. Elles la reçurent d'une manière touchante. Au reste les torts des autres dames ne furent pas de longue durée. Elles partagèrent bientôt l'admiration que ma mère inspirait à tout ce qui l'approchait. La société de la maison d'arrêt était divisée en coteries qui se détestaient mutuellement; mais cha-

cune professait pour elle de l'attachement.

Ma mère ne fut pas longtemps à juger qu'il n'y avait rien à faire pour sa délivrance et qu'il fallait uniquement éviter qu'on songeât à elle, afin d'échapper à de plus grands maux. Malgré cette conviction, et quoiqu'elle eût renoncé à faire pour elle-même aucune réclamation, le désir d'être utile aux personnes dont elle était entourée lui fit souvent prendre la parole pour présenter leurs requêtes avec plus d'adresse qu'elles ne l'auraient fait elles-mêmes. Elle se risqua un jour à demander un meilleur air pour une malade établie douzième dans une petite chambre, ce qui lui attira une scène d'injures impossible à répéter. Sauf en cette circonstance, les membres du

comité lui témoignèrent plus d'égards qu'aux autres suspects.

Les nouvelles que ma mère reçut alors de Paris l'agitaient douloureusement. Ma grand'mère et ma tante de Noailles, restées longtemps à Saint-Germain pour soigner la vieillesse du maréchal de Noailles, rentrèrent après sa mort à Paris, pressées de retrouver les secours de la religion. Elles ne tardèrent pas à être mises en arrestation chez elles, à l'hôtel de Noailles. Toutes les pensées de ma mère absorbées par l'effroi que leur situation lui faisait éprouver étaient cruellement tristes. Nous étions loin d'elle à Chavaniac; l'enfantillage de mon frère et le mien nous procurait souvent des distractions; mais ma sœur plus âgée que nous ne pouvait goûter nulle consolation.

Ma tante de Chavaniac fut mise en arrestation en janvier 1794; à cause de son grand âge, on la laissa à Chavaniac. Le commissaire chargé de lui porter l'arrêt du comité lui dit qu'il était fondé sur ce qu'elle était mère d'émigré. Très-indifférente à son arrestation, le mot de *mère* seul frappa ma tante. « Citoyen, répondit-elle, je n'ai plus le bonheur d'être mère. » Puis elle versa d'abondantes larmes que le souvenir de sa fille morte seize ans auparavant lui faisait toujours répandre.

Nous avions de temps en temps quelques communications avec ma mère. Nous lui envoyions son linge chaque semaine. Le compte était cousu au paquet et nous écrivions de l'autre côté de la page qu'on n'imagina pas de découdre. Elle répondait de même. Mais

ce moyen de correspondance était trop peu sûr pour qu'on l'employât à donner d'autres nouvelles que celles de la santé. La fille de l'aubergiste, l'excellente Mme Pelatan, âgée de treize ans, parvenait quelquefois jusqu'à ma mère, lorsqu'elle portait le dîner à la maison d'arrêt. Les injures, les coups, tout lui était égal, pourvu qu'elle pût parvenir à l'envisager et à nous faire dire qu'elle se portait bien.

Nous apprîmes, dans le courant de janvier (1794), qu'il n'était pas impossible de gagner le geôlier et de pénétrer dans la maison d'arrêt. M. Frestel se chargea de cette négociation toujours périlleuse. Il y réussit. Il fut convenu qu'il conduirait l'un de nous tous les quinze jours à Brioude. Ma sœur y alla la première. Elle partit la nuit à

cheval, resta la journée du lendemain chez l'aubergiste dévouée dont je vous ai parlé, et passa la nuit avec ma mère. Il fallut au jour s'arracher d'auprès d'elle. Ma sœur rapporta la joie au milieu de nous en racontant les détails de cette bienheureuse visite. Nous eûmes tour à tour le même bonheur. Quelquefois le voyage était inutile, parce qu'il survenait un obstacle. On ne me conduisit qu'une fois à Brioude.

On reprit à cette époque la vente des biens de mon père. Ma mère qui trouvait de l'avantage à être présente sollicita la permission d'y assister, gardée, s'il le fallait, par des fusiliers. M. Frestel se chargea de porter sa requête au Puy où il alla trouver le président Reynaud. Il fut obligé d'entendre un torrent d'injures sur mon père dont le citoyen

Solon Reynaud dit, qu'il eût voulu *arracher les entrailles,* sur ma mère qu'il prétendait être l'*orgueil des Noailles personnifié,* sur nous-mêmes, qui étions, ajoutait-il, des serpents que la *république nourrissait dans son sein.* La demande de ma mère fut naturellement refusée. M. Frestel revint, l'esprit rempli des plus sinistres pressentiments.

Le citoyen Solon Reynaud quitta peu après le département. Cela nous sembla d'abord un soulagement; nous nous trompions, sa présence à Paris nous fut nuisible. Il fut remplacé par le représentant Guyardin qui avait la réputation d'être moins violent. Il vantait la simplicité républicaine et portait en témoignage à sa boutonnière une fourchette et une cuiller de bois.

La santé de ma mère se soutenait

comme son courage. Elle était la ressource de ce qui l'environnait. Elle cherchait sans cesse les moyens de servir ses compagnes. Elle crut être utile à quelques femmes infirmes, entre autres à une religieuse presque aveugle, en leur proposant de faire ménage ensemble. Elle trouva moyen de leur persuader qu'elles contribuaient à une dépense dont elle faisait presque tous les frais. C'était elle aussi qui faisait la cuisine. L'habitude de la vie était fort pénible. La chambre où couchaient aussi cinq à six personnes n'était séparée du passage commun que par un paravent. Les querelles entre les personnes de sociétés différentes enfermées en ce lieu étaient un sujet continuel d'ennui.

Mais bientôt ma mère fut absorbée

par une seule pensée et plongée dans la plus profonde affliction. Elle apprit que ma grand'mère, ma tante, ainsi que la maréchale de Noailles, étaient transférées au Luxembourg.

On était à la fin de mai, le 8 prairial, je crois, lorsque l'ordre de conduire ma mère à la prison de la Force à Paris parvint à Brioude. M. Gissaguer, frère de M. de Montfleury, alors détenu dans la maison d'arrêt, était resté capitaine de gendarmerie; il fut chargé de l'exécution de cette mesure. Il alla chez ma mère, et sans avoir la force de lui parler, lui montra l'arrêté du Comité de sûreté générale. Les personnes qui se trouvaient dans la chambre étaient fort inquiètes. « Ce n'est pas au tribunal révolutionnaire que je suis appelée, mesdames, leur dit ma

mère, *je suis transférée à Paris.* » Puis elle monta chez M. de Montfleury, afin de décider ce qu'elle devait faire.

M. Gissaguer, qui lui était à cause de son frère particulièrement dévoué, lui dit que l'ordre portait qu'elle serait conduite de brigade en brigade; mais que pour lui éviter ce désagrément, il s'offrait de l'accompagner en prenant la poste. — « Monsieur, lui dit ma mère, croyez-vous possible que je trouve sur la route moyen de m'échapper? Je ne voudrais jamais exposer un gardien tel que vous, ni monsieur votre frère à qui j'ai dû la vie[1]. Sinon, j'accepte votre offre. »

1. On a vu que M. de Montfleury, présidant le conseil du département, avait empêché, lors de la première arrestation, que ma mère fût transférée à Paris. (*Note de Mme de Lasteyrie.*)

M. Gissaguer l'assura que toute tentative d'évasion était impraticable; alors elle se décida à partir avec lui. Elle nous écrivit et eut ensuite la pensée de s'échapper, tandis qu'elle n'était pas encore sous la responsabilité de M. Gissaguer; mais la crainte d'attirer de nouvelles rigueurs sur ses compagnes la détermina à n'y plus songer.

Ma mère obtint que son départ fût retardé de vingt-quatre heures. Le lendemain matin, après nous avoir envoyé un exprès, elle monta chez le curé de Chavaniac qui était renfermé dans la même maison afin de se confesser. Le curé était moins en état de l'entendre qu'elle de lui parler. Après sa confession, elle fut au grenier où on avait logé les religieuses de Brioude, prisonnières comme elle. Elle remit sa tête

fatiguée en priant Dieu en commun avec elles. Elle fut ensuite transférée à la prison criminelle, pour attendre M. Frestel à qui on n'aurait pas permis l'entrée de la maison d'arrêt.

Nous reçûmes à notre réveil la lettre de ma mère, et vous pouvez juger de notre désespoir. Le commissionnaire avait été retardé et nous pouvions craindre qu'elle ne fût plus à Brioude. M. Frestel partit sur-le-champ. Il n'emmena aucun de nous, afin de ne pas retarder sa marche. Il emporta les petits bijoux des personnes de la maison, qui les offraient afin qu'on les vendît pour éviter à ma mère le transport en charrette de brigade en brigade.

M. Frestel, en arrivant à Brioude, y trouva, jusqu'aux Jacobins, tout le monde consterné. Il obtint facilement

un délai de vingt-quatre heures. Nous fûmes peu après lui à la prison criminelle. Nous trouvâmes ma mère dans une chambre seule, mais des fers étaient près du grabat sur lequel elle s'était jetée pour chercher quelque repos. Il fut décidé que M. Frestel suivrait la voiture de ma mère et qu'il irait trouver M. Morris, à sa campagne près de Melun, dans l'espoir que sa qualité de ministre américain lui permettrait de tenter quelques démarches. La violence du désespoir de ma sœur était effrayante. Par les instances de M. Frestel, elle obtint de ma mère de la suivre et d'aller aussi chez le ministre d'Amérique implorer son secours. Elle passa alors du chagrin le plus vif à l'ivresse de la joie. Il lui semblait que ma mère ne partait point, puisqu'elle partait avec elle. Elle

resta peu de temps à la prison et nous quitta pour aller au Puy chercher un permis pour voyager hors du département. Elle devait rejoindre ma mère sur la route.

Nous restâmes, mon frère et moi, dans l'horrible chambre où on avait enfermé ma mère. Elle pria Dieu avec nous. On était dans l'octave de l'Ascension, elle nous fit dire avec elle la prose du *Veni, sancte Spiritus*. Elle donna à mon frère plusieurs commissions pour ma tante. Le malheur nous rendit raisonnables ce jour-là.

A midi, M. Gissaguer entra et dit qu'il fallait partir. Ma mère nous fit à George et à moi ses dernières recommandations; elle nous fit promettre, si elle mourait, de chercher et de saisir tous les moyens qui pourraient se pré-

senter de retrouver mon père. Elle souffrait de nous voir si jeunes éprouver une douleur aussi cruelle.

Ma sœur pendant cette journée était au Puy. Malgré mille obstacles, elle parvint jusqu'au citoyen Guyardin; elle le conjura de prendre des informations sur ma mère et de les envoyer à Paris. Il ne se dérangea pas, resta assis à son bureau, continua d'écrire, pendant qu'elle lui adressait les plus vives instances. Il refusa de lire une lettre de ma mère qu'Anastasie lui présentait, disant qu'il ne pouvait s'occuper d'une prisonnière mandée à Paris; il mêla des plaisanteries très-grossières à son refus. Ma malheureuse sœur sortit de chez lui dans un état violent de désespoir et d'indignation. Ce cruel Guyardin ne lui accorda pas même le permis

nécessaire pour aller hors du département et suivre la voiture de ma mère. Elle revint sur-le-champ à Aurat où la municipalité donna à ma mère le certificat de civisme qu'elle croyait utile d'avoir. On y parlait des vœux que les habitants formaient pour elle dans les termes les plus forts et les plus touchants. Mais la municipalité se persuada qu'elle ne pouvait accorder un passeport aux ci-devant nobles. Ma pauvre sœur fut désespérée et laissa partir M. Frestel. On la ramena anéantie à Chavaniac. Il restait à peine à son compagnon le temps de rejoindre ma mère à Melun. Il fit en hâte viser son passeport au district. « Il s'en va, dit un des administrateurs, pour être le défenseur officieux de gens qui ne devraient jamais en avoir. — Je voudrais, répondit-

il, en avoir le talent, je suis sûr que même dans cette salle j'aurais des envieux. »

Ma mère supporta bien le voyage, et il n'arriva nul événement pendant la route. Mais plus on approchait de Paris, moins on rencontrait de bons sentiments. A Fontainebleau, des attroupements se formèrent autour de la voiture, on y tint les plus atroces propos. Ma mère évita durant la route de causer de sa position avec son gardien; elle craignait de s'étendre sur ce qui eût pu le porter à prendre la fuite avec elle, ce qui aurait exposé les jours de son frère prisonnier. Elle le jugeait ébranlé, et en songeant à nous, elle sentait qu'elle n'aurait pas la force de le refuser, s'il lui proposait de la sauver. Elle ne voulut rien dire qui ajoutât à l'im-

pression qu'elle sentait qu'il éprouvait. Ce ne fut qu'en approchant de Paris qu'ils s'avouèrent ce qu'ils avaient tous deux pensé.

M. Frestel rejoignit ma mère à Melun. M. Gissaguer s'éloigna pour la laisser causer seule avec lui; puis M. Frestel la quitta pour aller trouver M. Morris.

Ma mère profita des heures où elle devait rester à Melun pour écrire à chacun de nous. La lettre la plus longue fut pour Anastasie. Elle rassemblait, disait-elle, toutes ses forces pour lui écrire et la conjurer de pardonner du fond du cœur à ceux qui lui avaient refusé la consolation de la suivre.

Ma mère arriva à Paris le 19 prairial veille de la fête de l'Être suprême, trois jours avant celui où par le décret du 22 on organisa une terreur dans la

terreur. Les massacres du tribunal révolutionnaire s'élevèrent à cette époque à soixante victimes par jour. Tout semblait annoncer à ma mère qu'elle allait à une mort certaine. Son conducteur ému ne pouvait surmonter sa douleur. Ma mère fut obligée de lui représenter qu'après l'avoir amenée jusque-là, il ne fallait pas se compromettre inutilement. Il la déposa à la Petite-Force et fut de sa part dire à M. Beauchet qu'après avoir longtemps accepté les soins de son amitié, elle lui interdisait, ainsi qu'à tous ses amis, toute démarche ayant pour but de lui procurer quelque adoucissement. Cela n'empêcha pas Mme Beauchet d'aller tous les deux jours à la porte de la prison. Elle s'assurait au guichet que ma mère y était encore et nous l'écrivait.

Vous pouvez juger de l'état d'angoisse dans lequel nous avons passé les deux mois qui suivirent le départ de ma mère pour Paris. Nous attendions chaque jour la nouvelle du plus grand malheur. Vers ce temps, on vendit le château et les meubles de Chavaniac. Ma tante racheta son lit et ce qui lui était indispensable; mais on lui enleva le portrait de son frère qui était sa consolation depuis la bataille de Minden où elle l'avait perdu[1].

Les paysans de la commune nous apportaient de bon cœur ce qu'il nous fallait pour subsister; car jusqu'au retour de M. Frestel, nous avons vécu de l'argent que les gens du village prêtaient avec un touchant empressement à ma

1. Le marquis de Lafayette, colonel des grenadiers de France, père du général.

tante. Chaque jour on annonçait qu'on allait la mettre ainsi que ma sœur à la maison d'arrêt de Brioude et conduire mon frère et moi à l'hôpital.

Le séjour de la Petite-Force était affreux. Ma mère trouva dans le nombre des prisonnières quelques honnêtes personnes, mais elle n'eut de ressource d'aucun genre. Ce fut là qu'elle apprit les horreurs qui se commettaient tous les jours et qui surpassaient tout ce qu'elle avait imaginé. Elle s'attendait à courir les plus grands dangers à cause de son nom, mais elle ignorait qu'on faisait périr, indistinctement les uns après les autres, tous les prisonniers. Elle trembla pour les personnes qui lui étaient si chères et qu'elle savait enfermées au Luxembourg. Elle n'osait avoir aucun rapport avec elles ; elle eût

craint, en faisant connaître leurs liens, d'ajouter aux dangers de leur situation.

Au bout de quinze jours, ma mère fut transférée au Plessis. C'était un ancien collége où mon père avait été élevé; on l'avait transformé en prison. Elle y trouva sa cousine, la duchesse de Duras, qu'elle ne voyait guère depuis la révolution à cause de la vivacité de ses opinions aristocratiques. Elle fut reçue par elle de la manière la plus touchante. Elle lui voua dans ces horribles temps un sentiment qu'elle a toujours conservé. Deux jours après l'arrivée de ma mère au Plessis, on apprit que le maréchal et la maréchale de Mouchy avaient péri sur l'échafaud. Ma mère fut chargée de l'annoncer à leur fille. Elle eut la même mission à remplir auprès d'une jeune femme fort intéressante

qui perdit son mari, c'était Mme de Caradeuc, belle-fille de M. de la Chalotais.

Depuis la loi du 22 prairial, le tribunal révolutionnaire faisait périr soixante personnes par jour. Un des bâtiments du Plessis servait de dépôt à la Conciergerie, et l'on voyait chaque matin partir de ce lieu vingt prisonniers pour la mort. « L'idée qu'on sera bientôt de ce nombre, écrivait ma mère, rend plus ferme pour un pareil spectacle. » Elle crut deux fois qu'on venait la chercher pour prendre place parmi les victimes. Elle habitait au Plessis une petite mansarde au cinquième où elle avait l'avantage d'être seule. Lorsqu'elle sentait ses forces diminuer, elle en prenait de nouvelles en répétant avec foi ces premières paroles du Symbole : *Je crois en*

Dieu le Père tout-puissant. Elle fit au Plessis un testament dont voici quelques passages.

« Seigneur, vous avez été mon secours et ma force dans les maux extrêmes qui sont venus fondre sur moi; vous êtes mon Dieu; tous les événements de ma vie sont entre vos mains, venez à mon secours; soyez toujours avec moi, et alors je ne craindrai rien au milieu des ombres de la mort même.

« J'ai toujours vécu, et j'espère, avec la grâce de mon Dieu, mourir dans le sein de l'Église catholique, apostolique et romaine. Je déclare que c'est dans les principes de cette religion sainte que j'ai trouvé mon appui, dans ses pratiques ma consolation. J'ai la confiance qu'elle me soutiendra au mo-

ment de ma mort. Je crois en vous, ô mon Dieu, en tout ce que vous avez révélé à votre Église; j'espère tout ce que vous avez promis; je mets toute ma confiance dans les mérites de Jésus-Christ et dans le prix de son sang; je désire conformer ma vie à la sienne, et j'unis mes souffrances à ses souffrances et ma mort à sa mort. J'espère, mon Dieu, vous aimer par-dessus toutes choses et parvenir, par votre grâce, au bonheur de vous aimer éternellement. J'accepte, sans réserve, les moyens que votre Providence aura choisis pour me conduire à cet heureux terme.

« Je pardonne de tout mon cœur à mes ennemis, si j'en ai, à mes persécuteurs, quels qu'ils soient, et même aux persécuteurs de ce que j'aime. Je

prie Dieu de les combler de biens et de leur pardonner comme je leur pardonne. Seigneur, en vous priant pour nos persécuteurs aussi sincèrement que votre grâce me l'inspire, vous ne rejetterez pas mes prières pour ce qui m'est cher, et vous nous traiterez selon la grandeur de vos miséricordes. Ayez pitié de moi, ô mon Dieu!

« Je déclare que je n'ai jamais cessé d'être fidèle à ma patrie, que je n'ai jamais pris part à aucune intrigue qui pût la troubler, que mes vœux les plus sincères sont pour son bonheur, que les principes de mon attachement pour elle sont inébranlables, et qu'aucune persécution, de quelque part qu'elle vienne, ne peut les altérer. Un modèle bien cher à mon cœur me donne l'exemple de ces sentiments.

« Je donne à mes enfants mes plus tendres bénédictions, et je demande à Dieu, au prix de cette vie, que j'eusse désiré consacrer à leur bonheur, de l'opérer lui-même en les rendant dignes de lui.

« C'est au nom de Jésus-Christ que je demande toutes les grâces que j'espère. Remplie de confiance dans votre grande miséricorde, je remets ces chers enfants, je remets mon âme entre vos mains. Je sais, mon Dieu, que c'est à vous que j'ai confié mon dépôt et que vous êtes assez puissant pour me le rendre au grand jour de l'éternité et nous y réunir tous pour vous bénir à jamais. C'est en vous, et en vous seul, que j'ai mis mon espérance. Ayez pitié de moi, ô mon Dieu! »

Ma mère passa cinquante jours à la

Force et au Plessis, attendant la mort à chaque instant. Elle ignora ses pertes personnelles, quoiqu'il fût d'usage de crier près des prisons la liste des victimes de chaque jour. On parvint à lui cacher, ainsi qu'à Mme de Duras, que ma grand'mère, ma tante de Noailles, avaient été immolées le 4 thermidor avec la maréchale de Noailles, mère de mon grand-père : les trois générations périrent ensemble.

Au milieu du tumulte causé par la révolution du 10 thermidor, on crut, un instant, qu'on allait massacrer dans les prisons ; puis on apprit la mort de Robespierre, et on sut que les meurtres du tribunal révolutionnaire avaient cessé. La première pensée de ma mère fut d'envoyer au Luxembourg, et comme elle craignait tou-

jours de compromettre des personnes si chères qu'elle y croyait encore, ce fut Mme de Duras qui écrivit le billet. La réponse du geôlier leur apprit tout. Ce n'est pas moi, mes chers enfants, qui saurai vous peindre l'état de ma mère. Elle cherchait, dans ses lettres, à nous laisser espérer que nous serions pour elle une consolation; mais, dans les premiers moments, elle ne croyait pas possible d'en recevoir jamais. « Remerciez Dieu, nous écrivait-elle plus tard, d'avoir conservé ma vie, ma tête, mes forces; ne regrettez pas d'avoir été loin de moi. Dieu m'a préservée de la révolte contre lui, mais je n'eusse pas, pendant longtemps, supporté l'apparence d'une consolation humaine. »

Sa résignation à l'ordre de Dieu, qui

avait couronné ces saintes victimes, était entière. Elle faisait un fréquent usage des psaumes. Personne n'en a mieux senti qu'elle la beauté. On lui avait procuré, au Plessis, un petit psautier tout latin. Sans avoir appris cette langue, elle avait un tel usage des offices de l'Église que ce livre, le seul qu'elle eût, lui fut une grande ressource; c'est là que son cœur, flétri par tous les genres de tortures, retrouvait des expressions pour présenter à Dieu ses besoins et les nôtres. En s'en pénétrant, sa confiance se ranimait. « Tantôt, nous écrivait-elle, j'y trouve les sentiments de celles que je pleure, tantôt ceux que je vous désire, puis ceux que je demande à Dieu de mettre dans mon cœur, et quelquefois je les ai obtenus. »

Dans les premiers temps qui suivirent le 10 thermidor, on se regardait encore comme entre la vie et la mort. Les massacres avaient cessé, mais ils pouvaient reprendre, et l'impression d'effroi restait profonde dans tous les esprits. Pour ma mère, elle était absorbée dans sa douleur, et, comme elle le mandait à mon frère, *l'idée de suivre des traces si chères eût changé pour elle en douceur les détails du dernier supplice.*

Le nouveau Comité de sûreté générale, composé des thermidoriens, chargea, vers la fin de fructidor (septembre), les représentants Bourdon de l'Oise et Legendre de visiter la prison du Plessis, et de décider du sort des détenus : tous furent délivrés. On fit quelques objections contre la mise en liberté de Mme de Duras, mais Legen-

dre déclara qu'elle avait éprouvé trop de malheurs pour qu'on pût lui faire un crime d'être aristocrate. Sur cette observation, elle sortit comme le reste des prisonniers. Ma mere parut la dernière; on n'osa pas l'annoncer comme on avait fait pour les autres, ce fut à elle à dire un nom dont elle était accoutumée à se glorifier. Les représentants décidèrent que son mari avait trop évidemment trahi la patrie pour qu'ils prissent sur eux de décider ce qui la concernait, et qu'elle n'avait qu'à envoyer ses papiers au Comité. Elle pria les commissaires de les présenter, ne connaissant personne qui pût se charger de cette commission. « Vous ne parliez pas ainsi, lui dit Legendre, quand vous étiez si insolente avec vos aides de camp. »

Ma mère était trop absorbée dans sa douleur pour sentir vivement la peine de la prolongation de sa captivité; mais elle songeait à nous et nous dissimula de son mieux le résultat de la visite des commissaires, afin de nous laisser quelque espoir. Elle voulait quitter la France avec nous sitôt qu'elle sortirait de prison. M. Monroe, nouveau ministre des États-Unis, s'empressa d'aller avec sa femme voir ma mère dans sa prison; il sollicita avec persévérance sa délivrance, mais sans succès.

Le nombre des prisonniers conservés en qualité de suspects n'étant plus considérable, on changea la destination de la plupart des maisons de détention, et celle du Plessis fut consacrée à recevoir les accusés qui atten-

daient leur jugement. Ma mère, accablée par la douleur, ne voulait pas faire de demande pour solliciter son changement de prison; elle fut transférée par la force des choses, d'abord rue des Amandiers, puis rue Notre-Dame-des-Champs. Dans la première de ces maisons, elle se trouva seule de femmes avec vingt colons. D'abord ils la virent avec malveillance, à cause de son zèle pour les intérêts des noirs; mais ils ne résistèrent pas longtemps à l'impression qu'elle produisait toujours; ils sortirent de prison en professant leur admiration pour elle; il semblait que sa captivité eût été prolongée, afin qu'elle reçût les hommages d'hommes des partis les plus opposés et même les plus criminels. Ses anciens compagnons d'infortune étaient

remplacés tous les jours par les partisans de l'affreux régime qui venait de tomber. Elle fut quelque temps avec le gouverneur de Saint-Just, qui se glorifiait de son élève; puis avec l'accusateur du tribunal d'Orange, célèbre entre tant d'autres par ses atrocités; elle obtint, là comme ailleurs, le respect de tous. Ses souffrances physiques furent grandes pendant le rigoureux hiver de 1794 à 1795. Les prisonniers prenaient leurs repas dans une grande salle sans feu et en avaient à peine dans leurs chambres; tout gelait dans celle de ma mère, qui était fort sensible au froid. Elle reçut, pendant les quatre mois qu'elle passa dans la maison Delmas, rue Notre-Dame-des-Champs, les visites de M. Carrichon : c'était le saint prêtre qui avait accom-

pagné ma grand'mère et ma tante jusqu'au pied de l'échafaud; c'était lui qui leur avait donné l'absolution et qui avait été témoin de leur sacrifice. Auparavant, lorsqu'elles étaient détenues à l'hôtel de Noailles, il leur avait procuré les secours de la religion; il venait apporter les mêmes consolations à ma mère. Il est aisé de juger de ce qu'elle éprouvait en entendant les admirables détails qu'il lui apportait sur ces angéliques personnes. M. Carrichon entrait assez facilement comme menuisier dans la maison. Ma mère profita de ses visites pour faire une revue entière de sa vie; elle voulait en examiner les moindres fautes; elle fit une confession générale. Cette occupation, qui la ramenait sans cesse aux seules pensées qui fussent son soutien, et qui forçait son

attention, fut réellement utile pour diminuer l'absorption de toute son âme dans une seule et même douleur.

On faisait toujours des tentatives pour obtenir sa liberté. Le ministre des Etats-Unis s'en occupait avec persévérance. Mme Beauchet allait sans cesse chez le citoyen Colombel, rapporteur du Comité, qui trouvait chaque fois des prétextes pour de nouveaux délais. Enfin les membres du Comité furent favorablement disposés, à l'exception de Legendre qui refusait toujours une signature nécessaire pour la mise en liberté. Mme de Duras alla le voir à sa toilette. Elle lui rappela ses obligations envers lui, en ajoutant que ma mère avait éprouvé autant de malheurs qu'elle et avait par conséquent les mêmes droits. Il promit de ne plus

s'opposer à sa délivrance qui fut en effet signée le 2 pluviôse[1].

Le premier soin de ma mère, en sortant de prison, fut d'aller chez M. Monroe le remercier de ce qu'il avait fait pour elle. Elle lui demanda de compléter son ouvrage en obtenant un passe-port pour elle et sa famille. Elle se regardait comme inséparable de ses filles et n'avait jamais qu'un but, celui de rejoindre mon père avec nous. Mais avant de partir, elle voulait régler le sort de son fils. Elle ne pouvait ni le laisser en France, ni le conduire en Allemagne, au milieu des ennemis de son père. Elle se décida à l'envoyer en Amérique.

Ma mère éprouva au sortir de pri-

1. 22 janvier 1795.

son une grande douceur en revoyant sa tante, Mme de Ségur, qui habitait Chatenay à quelques lieues de Paris. Elle y fut reçue avec la plus vive tendresse et s'y rendit utile comme partout où elle passait. Elle y trouva la jeune Laure de Ségur animée de la plus vive ferveur. Elle apaisa son imagination, lui procura les secours religieux après lesquels elle soupirait, et lui donna d'utiles et affectueux conseils. Mme de Ségur fit du bien à ma mère; une grâce douce qui ajoutait du charme à un charmant visage, faisait respirer près de Mme de Ségur une certaine paix. Ce séjour chez elle donna du calme à ma mère. « Elle a ranimé, nous écrivait-elle, dans ma vie presque morte un grand et tendre intérêt. »

Ce fut six jours après sa sortie de

prison que ma mère se réunit à mon frère qu'elle avait rappelé près d'elle. Elle craignait tellement tout ce qui pouvait compromettre ses amis qu'elle n'osa risquer de le faire venir chez Mme de Ségur. Elle lui donna rendez-vous dans la maison de deux vieilles demoiselles jansénistes à Chilly, non loin de Chatenay. Le P. Lambert, ancien dominicain qui lui était fort attaché, était réfugié là. En revoyant mon frère, en le retrouvant suivant ses désirs, elle eut un sentiment de joie dont elle ne se croyait plus susceptible. « J'éprouve, disait-elle, une consolation si profonde, si fort au delà de mes espérances, que je la sens peut-être mieux qu'aucune de celles que je puis encore attendre. »

Ma mère songeait à nous avec un

ardent besoin de nous revoir. Elle ne voulait s'éloigner de Paris qu'après avoir obtenu pour mon frère un passe-port pour l'Amérique; elle était sûre que c'était aux États-Unis que mon père souhaiterait qu'il fût; elle n'hésita pas à faire ce sacrifice et à éloigner George. M. de Ségur lui fit connaître M. Boissy d'Anglas, membre très-influent du nouveau Comité de salut public, qui s'occupait à réparer bien des maux. Il obtint le passe-port de mon frère sous le nom de Motier, et il le fit signer à ses collègues, sans qu'ils sussent à qui il était destiné. M. Frestel en eut un également, mais afin d'éviter les soupçons, il fut décidé qu'ils ne partiraient pas ensemble, que M. Russell, citoyen de Boston, conduirait George au Havre, qu'il l'embar-

querait sur un petit bâtiment où il ne connaissait personne, et où on ne saurait pas même son nom. Ma mère décida qu'il attendrait chez le père de M. Russell l'arrivée de M. Frestel pour se nommer. Elle ne voulait pas qu'il fût connu aux États-Unis avant d'avoir un guide. Alors seulement, mon frère devait aller trouver le général Washington à qui elle écrivit la lettre suivante que George devait lui remettre :

« Monsieur,

« Je vous envoie mon fils. Quoique je n'aie pas eu la consolation de me faire entendre et d'obtenir de vous le genre de service que je croyais propre à délivrer son père des mains de nos ennemis, parce que vos vues étaient

différentes des miennes, ma confiance n'est pas altérée, et c'est avec ce sentiment bien profond et bien sincère que je mets ce cher enfant sous la protection des États-Unis, qu'il est depuis longtemps accoutumé à regarder comme une seconde patrie, et que je regarde depuis si longtemps comme devant être notre asile, et sous la protection particulière de leur président dont je connais les sentiments pour son père.

« Celui qui vous remettra cette lettre, monsieur, a été depuis nos malheurs notre appui, notre ressource, notre consolation, le guide de mon fils. Je désire qu'il ne cesse pas de l'être, que jusqu'à son arrivée, mon fils reste retiré dans la maison de M. Russell; qu'une fois réunis, il ne se sépare ja-

mais de lui, et que nous ayons le bonheur de nous réunir un jour dans la terre de la liberté. C'est aux soins généreux de cet ami que mes enfants doivent la conservation de la vie de leur mère. Il vint, malgré tous les périls, exposer à M. Morris l'horrible situation où j'étais, et après avoir eu le courage de traverser toute la France, dans ce moment d'horreur, à la suite d'une prisonnière, dévouée, suivant toutes les apparences, à la mort, il obtint du ministre des États-Unis des démarches dont l'effet a probablement été de différer mon supplice, ce qui m'a fait attendre la révolution du 10 thermidor. Il vous dira que je n'ai jamais fourni prétexte à aucune accusation, que jamais mon pays n'a eu rien à me reprocher; et moi, je vous

dirai que c'est près de lui et avec lui, que mon fils apprenait sans cesse et dans l'abîme du malheur, à distinguer la liberté des horreurs auxquelles on avait osé mêler son nom. En recevant chaque jour de lui l'exemple des vertus les plus généreuses, il se formait à cette générosité qui a conservé et conservera toujours dans son cœur, je l'espère, l'amour d'un pays où des victimes si chères ont été immolées, où son père est méconnu et persécuté, où sa mère a été seize mois en prison. Le comble des sacrifices que cet ami nous a faits est aujourd'hui de se séparer d'une famille qu'il chérit tendrement. Le besoin de mon cœur est de faire connaître à M. Washington ce qu'il est, et ce dont nous lui sommes redevables. Une simple lettre rem-

plira bien mal cet objet. Quand pourrai-je le remplir moi-même?

« Mon vœu est que mon fils mène une vie très-obscure en Amérique; qu'il y reprenne des études que trois ans de malheurs ont interrompues, et qu'éloigné des lieux qui pourraient ou abattre ou indigner trop fortement son âme, il puisse travailler à se rendre capable de remplir les devoirs d'un citoyen des États-Unis, dont les sentiments et les principes seront toujours d'accord avec ceux d'un citoyen français.

« Je ne vous dirai rien aujourd'hui de ma position ni de celle qui m'intéresse bien plus que la mienne. Je m'en remets à l'ami qui vous présentera cette lettre pour être l'interprète des sentiments de mon cœur, beaucoup trop flétri pour en exprimer d'autres que

celui de la reconnaissance; j'en dois beaucoup à M. Monroe et à MM. Skypwith et Mountflorence, pour leur bienveillance et les services qu'ils m'ont rendus.

« Je supplie monsieur Washington d'agréer avec bonté l'hommage de ma confiance, de mon respect et de mon dévouement.

« NOAILLES LAFAYETTE. »

Il est facile de juger ce que fut pour ma mère le cruel moment de se séparer de son fils et de l'envoyer à quatorze ans, seul à deux mille lieues chez des inconnus. Mais c'était le parti qu'aurait dicté mon père. Elle trouvait des forces dans cette pensée.

Ma mère, après avoir dit adieu à George, n'avait plus rien qui la retînt

à Paris. Elle partit pour l'Auvergne avec l'intention d'y rester huit jours. Nous fûmes au-devant d'elle. Ce fut à Vaire, charmant village à trois lieues de Clermont, que nous la rencontrâmes. Vous comprenez l'ivresse de notre joie. Elle voulut bien la partager et nous donner l'espoir qu'elle s'y livrait de manière à éprouver un sentiment de bonheur que nous n'espérions plus lui voir goûter. Le lendemain était un dimanche; on commençait à dire la messe dans quelques endroits, et nous allâmes à une lieue du Vaire dans la montagne l'entendre au hameau de Montout. Nous remerciâmes Dieu avec elle, puis nous retournâmes à Chavaniac. Elle n'y put passer que huit jours. Il fallait toute l'ardeur de son zèle pour revoir mon père, et sa

force de volonté de marcher toujours vers ce but, pour s'arracher à ma tante et la laisser seule après les années de douleur qu'elle avait passées avec nous et pour nous. Le moment de la quitter fut bien pénible.

Ma mère trouva sur sa route une consolation qu'elle n'attendait pas. Sa sœur, Mme de Grammont, qui n'avait pas d'argent pour aller en poste et qui voulait éviter avec son mari de se trouver en compagnie des terroristes qu'on risquait de rencontrer dans les voitures publiques, était allée la chercher à pied à Paris. Ils venaient tous deux de Franche-Comté, et ne la trouvant plus à Paris, ils continuèrent leur route jusqu'en Auvergne. Ils nous rencontrèrent à Brioude. Cette réunion, après de si grandes pertes, fut déchi-

rante. Nous continuâmes notre voyage avec de si chers compagnons, partie à pied, partie dans le cabriolet de ma mère.

C'était l'époque des événements du 1er prairial. On était trop agité à Paris pour espérer terminer aucune affaire particulière. Ma mère était décidée à émigrer, si les Jacobins l'emportaient, sinon, à poursuivre ses démarches pour obtenir un passe-port, afin de ne rien se reprocher pour la conservation des biens qui lui restaient. Nous nous arrêtâmes trois semaines à Clermont pour attendre le résultat de la lutte. Ma mère en profita pour me disposer et me faire faire ma première communion; puis nous partîmes pour Paris avec quelque espérance.

La gloire que M. Boissy d'Anglas

avait acquise en préservant la France du retour de la terreur, lui donnait un crédit que M. de Ségur sut employer au succès des demandes de ma mère. Elle fut quelque temps à obtenir le passeport si désiré. Pendant qu'elle le sollicitait, elle régla des affaires de famille. Elle fut à Fontenay et à Lagrange. Elle obtint la mise en possession pour elle et ses cohéritiers de ces biens que ma grand'mère possédait en Brie, et que le décret qui rendait aux héritiers les biens des condamnés venait de restituer. Elle s'occupa, malgré la gêne que chacun éprouvait, de préparer l'exécution d'une partie des charitables dispositions du testament de ma grand'mère. Elle régla les affaires de ma tante qui venait de racheter Chavaniac à ses premiers acquéreurs. M. de Gram-

mont vendit quelques diamants de sa femme pour solder sur-le-champ ce qu'il fallut payer. Elle pourvut au sort de toutes les personnes dont elle était la ressource.

Toutes ces affaires et surtout ses sollicitudes pour obtenir son passe-port l'obligeaient à de fréquentes courses de Fontenay à Paris dont elle faisait ordinairement une partie à pied. Sa santé comme son activité suffisait à tout. Elle passait aussi beaucoup de temps à profiter des secours religieux dont elle éprouvait les sensibles consolations avec une ferveur et une vivacité de foi nouvelles. C'est peut-être le temps où elle a suivi le plus assidûment toutes les pratiques de piété. Elle était livrée à elle-même, aucun devoir ne la retenait, et elle trouvait une grande douceur à

venir pleurer, soit dans les oratoires où les victimes qui venaient d'être immolées avaient si souvent édifié par leur piété, soit dans les églises dévastées dont on venait de permettre l'entrée.

Enfin le passe-port de ma mère fut accordé. Elle avait pourvu à tout et put se livrer à sa joie d'avoir atteint son but. Toutes ses actions, toutes ses pensées, depuis le départ de mon père, tendaient à trouver un moyen de le rejoindre.

Ce passe-port était pour l'Amérique. On n'avait pu l'obtenir pour l'Allemagne, ce qui rendait nécessaire de s'embarquer. Nous partîmes sur-le-champ pour Dunkerque, et nous nous embarquâmes le 5 septembre pour Hambourg, sur un petit bâtiment américain. Nous arrivâmes au bout de huit

jours à Altona près de Hambourg. Mme de Montagu habitait cette ville avec sa tante, Mme de Tessé. Cette dernière avertie brusquement de l'arrivée de ma mère accourut à l'auberge où nous venions de descendre. On chercha à préparer Mme de Montagu, mais la violence de son émotion fut terrible, et l'impression que j'en reçus m'est encore vivement présente. Après de si grands malheurs, ce fut réellement pour toutes deux une consolation de se retrouver, de pleurer, de prier, de ranimer leurs forces ensemble[1].

Ma mère reçut la visite de plusieurs émigrés dont il y avait un corps stationné à Harbourg, près d'Altona. Elle donna à plusieurs des nouvelles de leurs

1. On peut voir dans la vie de Mme de Montagu les détails de cette réunion douloureuse.

familles, à tous ceux qui la vinrent trouver avec cette curiosité qu'excitait une personne qui arrivait de France, des renseignements. La conduite des émigrés envers mon père aurait pu lui inspirer de l'amertume; mais jamais il n'y eut en elle la moindre trace de ressentiment. Il est inouï d'aimer avec une si grande exaltation, sans avoir éprouvé dans aucune circonstance l'ombre d'un sentiment d'aigreur contre ceux qui calomniaient et persécutaient l'objet de toutes ses affections. Elle appréciait la conduite de ceux dont elle avait le plus à se plaindre avec une justice indulgente, et dans tout le cours d'une vie si troublée, cette disposition ne s'est jamais altérée.

Malgré l'inexprimable douceur de se réunir à sa sœur, ma mère ne resta à

Altona que le temps nécessaire pour obtenir de M. Parish, consul des États-Unis à Hambourg, son passe-port. Elle voulait descendre à Vienne sous le nom de Motier, citoyenne de Harford en Connecticut, un des États où mon père et sa famille étaient naturalisés. Nous partîmes avec un domestique qui était Français et parlait allemand. Non-seulement il était nécessaire qu'on ne sût pas notre nom, mais il fallait aussi cacher notre pays, car il était défendu à tout Français d'entrer en Autriche.

Ce fut après bien des difficultés et des inquiétudes que nous parvînmes jusqu'à Vienne. Ma mère était recommandée à la comtesse de Rumbeck, sœur de M. de Cobentzel, excellente et aimable personne qui se plaisait à rendre des services et qui fut char-

mante en cette circonstance. D'après son bon conseil ma mère s'adressa au vieux prince de Rosemberg, grand chambellan, qui avait eu quelques rapports avec la famille Noailles. Elle ne lui confia son nom qu'après avoir été reçue par lui sous celui de Motier. Il fut touché de sa démarche et lui obtint une audience de l'empereur à l'insu de ses ministres. Nous y fûmes avec elle; elle fut reçue avec politesse et demanda uniquement la permission de partager la prison de mon père. L'empereur répondit : « Je vous l'accorde; quant à sa liberté, cela me serait impossible, mes mains sont liées. » A l'expression de sa reconnaissance pour la faveur qu'elle venait d'obtenir, ma mère ajouta que les femmes des amis de mon père enfermés avec lui à

Olmutz envieraient son bonheur. Il répliqua : « Elles n'ont qu'à faire comme vous. Je ferai la même chose. » Ma mère dit qu'elle avait su le détail de plusieurs vexations en usage dans les prisons prussiennes et qu'elle priait l'empereur de lui permettre de s'adresser directement à lui pour les demandes qu'elle aurait à faire. Il reprit : « J'y consens. Mais vous trouverez M. de Lafayette bien nourri, bien traité. J'espère que vous me rendrez justice. Votre présence sera un agrément de plus. Au reste, vous serez contente du commandant. Dans les prisons, on ne connaît les prisonniers que par leurs numéros; mais pour votre mari, on sait bien son nom. »

Ma mère sortit de l'audience dans l'ivresse de la joie. Elle fut forcée de

passer encore huit jours à Vienne pour y presser l'expédition de la permission d'entrer dans la prison. Durant cet intervalle, elle revit Mmes d'Ursel et de Windischgratz, parentes de Mme Auguste d'Aremberg[1], son amie la plus chère hors de sa famille. Elle reçut de ces dames les plus touchantes marques d'amitié. Elle se reprochait quelquefois de ne s'occuper que de son bonheur et de ne pas travailler à la liberté de mon père. Elle crut, avant de quitter Vienne, devoir faire une visite à M. de Thugut, principal ministre.

C'était l'époque de l'échange de la princesse de France[2] avec les députés conventionnels prisonniers. Elle ne

1. La comtesse Auguste de La Marck portait alors ce nom.

2. Mme la duchesse d'Angoulême.

voulut pas représenter l'inconvenance de retenir captif celui qui avait été proscrit pour avoir défendu Louis XVI, tandis qu'on délivrait ceux qui avaient voté sa mort. Elle se serait reproché de dire un mot défavorable sur un prisonnier. M. de Thugut reçut ma mère avec une politesse contrainte. Chacune de ses expressions montrait un sentiment de haine contre mon père qu'il ne parvenait point à dissimuler. Elle sentit avec une nouvelle vivacité tout ce qu'elle devait de reconnaissance à M. de Rosemberg qui lui avait, à l'insu du ministre, obtenu audience de l'empereur. Elle resta convaincue qu'à moins de circonstances imprévues, la liberté de mon père ne pourrait de longtemps s'obtenir.

Enfin, après bien des lenteurs, la

permission d'entrer dans la prison fut remise à ma mère par M. Ferraris, ministre de la guerre. Il lui dit en même temps qu'il se croyait obligé de l'engager à réfléchir sur le parti qu'elle prenait; qu'il devait la prévenir qu'elle serait fort mal et que le régime qu'elle allait subir pourrait avoir de graves inconvénients pour ses filles et pour elle. Ma mère ne l'écouta seulement pas et nous nous mîmes sur-le-champ en route.

Nous arrivâmes à Olmutz le surlendemain[1], à onze heures du matin, dans une de ces voitures découvertes que l'on trouve à toutes les postes, parce que la nôtre s'était cassée. Je me rappellerai toujours le moment où le pos-

1. Octobre 1795.

tillon nous montra de loin les clochers de la ville. La vive émotion de ma mère m'est encore présente. Elle fut quelque temps suffoquée par les larmes, et lorsqu'elle eut recouvré la possibilité de parler, elle bénit Dieu par ces paroles du cantique de Tobie :

« Seigneur, vous êtes grand dans l'éternité et votre règne s'étend dans la suite de tous les siècles. Vous châtiez et vous sauvez. Vous conduisez les hommes jusqu'au tombeau et vous les en ramenez, et nul ne peut se soustraire à votre puissance. Rendez grâces au Seigneur, enfants d'Israël, et louez-le devant les nations, parce qu'il vous a dispersés parmi les peuples qui ne le connaissent pas, afin que vous publiiez ses merveilles et que vous leur appreniez qu'il n'y a que lui qui soit le Dieu tout-

puissant. C'est lui qui nous a châtiés à cause de nos iniquités et qui nous sauvera pour signaler sa miséricorde. Considérez donc la manière dont il nous a traités et bénissez-le avec crainte et avec tremblement. Rendez hommage par vos œuvres au roi de tous les siècles. »

Nous descendîmes chez le commandant de la ville. Nous ne le vîmes point. Il envoya pour nous conduire l'officier chargé de la garde de la prison. Après avoir passé la première porte fermée à clef sur la garde elle-même, nous arrivâmes en passant par de longs corridors aux deux portes cadenassées de la chambre de mon père. « Je ne sais, écrivait ma mère, la veille de cet heureux jour, comment on supporte ce que nous allons éprouver. »

Mon père n'était pas prévenu de notre arrivée. Il n'avait reçu aucune lettre de ma mère. Trois années de captivité, la dernière passée dans une solitude complète, car depuis la tentative d'évasion[1], il ne voyait plus son domestique, l'inquiétude sur tous les objets de ses affections, ses souffrances de tous genres, avaient profondément altéré sa santé; le changement de son visage était effrayant. Ma mère en fut frappée; mais rien ne pouvait diminuer l'ivresse de sa joie que l'amertume de ses irréparables pertes. Mon père, après le premier moment de bonheur de cette

1. Une tentative d'évasion fut faite par MM. Bollmann, Hanovrien, et Huger, citoyen américain; elle ne réussit pas. Ces hommes généreux furent condamnés à six mois de travaux forcés et le général Lafayette surveillé plus étroitement. Voir le tome IV des *Mémoires*.

subite réunion, n'osait lui faire aucune question. Il savait qu'il y avait eu une terreur en France; mais il ignorait le nom des victimes. La journée se passa sans qu'il osât approfondir ses craintes et sans que ma mère eût la force de s'expliquer. Ce ne fut que le soir, lorsqu'on nous eut enfermées, ma sœur et moi, dans la chambre voisine, mais séparée, qui nous était assignée, qu'elle apprit à mon père qu'elle avait perdu sur l'échafaud sa grand'mère, sa mère et sa sœur.

Vous connaissez les détails de la prison d'Olmutz. Ma mère en partagea les rigueurs[1]. Toute communication avec

1. Voir sur les rigueurs de cette captivité la grande lettre de Mme de Lafayette à Mme de Tessé, en date du 10 mai 1796, dans le tome IV des *Mémoires* du général.

MM. de Maubourg et de Pusy, qui ne voulurent jamais séparer leur cause de celle de mon père, était interdite. On ne nous permettait pas d'entendre la messe, quoiqu'elle se dît dans une église qui tenait au bâtiment où nous étions renfermées. Nous n'avions aucun rapport avec l'extérieur. Les portes s'ouvraient pour la visite de l'officier, lorsqu'on nous apportait à manger. On nous refusa une femme pour les soins du ménage. On nous demanda en entrant nos bourses, et on sauta sur trois fourchettes d'argent qui étaient dans nos paquets. On a toujours refusé de nous en donner d'autres, et nous avons mangé tout le temps avec nos doigts. Ma mère fit toutes les demandes qui lui parurent convenables à présenter. Elles furent toutes refusées. Voici sa corres-

pondance avec M. de Ferraris, ministre de la guerre, qu'elle avait vu à Vienne chez Mmes de Windischgratz et d'Ursel.

14 décembre 1795.

« Puisque M. le major veut bien pour la seconde fois m'apporter une plume et de l'encre, la première pour répondre à mon père, la seconde à ma tante et à mes sœurs, dont à la fin les lettres m'ont été remises, je regarde comme un devoir d'en profiter pour vous réitérer, monsieur le comte, la demande que j'ai faite trois jours après mon arrivée de la permission d'entendre la messe ainsi que mes filles. Cette demande ne m'a jamais paru indiscrète. Mais vous me ferez bien plaisir d'y répondre favorablement avant les fêtes de Noël. Vous aurez, je le pense, été

sollicité par Mme de Windischgratz, à qui, suivant ma promesse, j'ai écrit, dès le premier moment où l'on m'en a donné les moyens, de nous accorder la permission de nous réunir à nos deux amis. Cet objet m'intéresse aussi bien vivement. Que j'aurais de choses à dire, si je parlais de mes trop justes inquiétudes sur la santé de M. de Lafayette! Mais l'espoir de sa liberté qui serait pour lui le meilleur de tous les remèdes, me fait différer de m'appesantir sur cet article.

« Pardonnez mes importunités et agréez, monsieur le comte, etc.

« NOAILLES LAFAYETTE. »

RÉPONSE DU COMTE DE FERRARIS.

Vienne, 27 décembre 1795.

« Je viens de recevoir dans ce moment, madame la marquise, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date du 14 de ce mois. J'ignore absolument à qui vous vous êtes adressée pour pouvoir entendre la messe à Olmutz. Je ne suis même nullement dans le cas de pouvoir déférer à vos demandes, malgré le désir que j'en ai. Je ne puis que vous observer qu'ayant consenti à partager avec M. votre mari son sort, il ne vous sera pas possible d'obtenir aucun changement dans votre situation.

« Recevez, madame la marquise,

l'assurance des sentiments respectueux, etc. »

SECONDE LETTRE DE MA MÈRE.

« J'ai l'honneur de vous remercier, monsieur le comte, de l'honnêteté que vous avez eue de répondre à ma lettre aussitôt qu'on vous l'a laissée parvenir. Je suis bien reconnaissante aussi des regrets que vous me témoignez sur l'impossibilité d'accorder mes demandes. Je les avais faites à M. le commandant d'Olmutz, parce que Sa Majesté impériale m'avait dit de m'adresser à lui. Je les avais mises par écrit, n'ayant aucun moyen de le voir. Je demandais : 1° d'aller à la messe, parce que je dois faire ce que je puis

pour l'entendre les dimanches et fêtes; 2° d'être servie par un domestique, parce qu'ayant su, à Vienne, que les prisonniers conventionnels qui vous avaient été livrés, lorsqu'ils avaient des domestiques, les voyaient ici toute la journée, je m'étais flattée que la même faveur pouvait m'être accordée pendant quelques moments; 3° je vous ai aussi demandé que MM. de Latour-Maubourg et de Pusy pussent passer quelques heures avec nous, parce que dans les diverses prisons de France, où comme vous savez, j'ai été pendant seize mois, j'avais eu l'habitude de voir les prisonniers communiquer ensemble. Je vous demande pardon, monsieur le comte, d'avoir à cet égard poussé la confiance trop loin.

« Je conviens avec grand plaisir que

nous nous sommes soumises à partager toutes les rigueurs de la prison de M. de Lafayette, et que c'est uniquement cette grâce que nous avons sollicitée. Nos sentiments sont les mêmes et nous répétons toutes les trois de tout notre cœur que nous sommes beaucoup plus heureuses avec M. de Lafayette, même dans cette prison-ci, que partout ailleurs sans lui. Mais pour justifier la liberté que j'ai prise avec vous, je vous rappellerai, monsieur le comte, que Sa Majesté impériale, dans l'audience qu'elle nous a accordée, a eu la bonté de me dire *que je trouverais que M. de Lafayette était fort bien traité; mais que s'il y avait quelque chose à demander, je serais fort contente du commandant.*

« J'aurai aussi l'honneur de vous rappeler que Sa Majesté m'avait permis

de lui écrire directement en adressant mes lettres à M. le prince de Rosemberg, et comme depuis que nous sommes enfermées il m'a été impossible d'en obtenir les moyens, j'ai cru devoir vous adresser des demandes, que je vous prie d'excuser si elles vous ont paru exagérées. Voulez-vous bien vous charger encore de mille tendres compliments pour Mmes de Windischgratz et d'Ursel? dites-leur que les santés de mes filles, malgré la privation d'air et d'exercice, sont passablement bonnes. La mienne est en mauvais état, et si le refus de mes demandes si simples ne me dégoûtait pas d'en faire d'autres, je croirais devoir, monsieur le comte, vous demander la permission et les passe-ports nécessaires pour aller, en laissant mes filles à leur père, passer

huit ou dix jours à Vienne et consulter sur mon état des médecins qui vous diraient sûrement que cette demande de ma part n'est pas déplacée. Si vous croyez pouvoir y répondre favorablement, je vous serai fort obligée. Mais quel que soit l'état de ma santé, je voudrais bien n'avoir pas à y joindre des inquiétudes bien plus alarmantes sur celle du prisonnier que nous sommes si heureuses d'avoir retrouvé.

« Agréez, monsieur le comte, etc. »

RÉPONSE DE M. DE FERRARIS.

26 janvier 1796.

« Je suis on ne peut plus flatté, madame la marquise, que vous ayez été

satisfaite de mon désir à vous obliger. C'est en cela que se borne celui que j'aurai toujours de vous donner des preuves de mon respect.... Le Conseil de guerre et moi ne pouvons déférer en rien aux demandes des prisonniers d'État. Nous n'avons d'autre charge que de les faire surveiller en conséquence des ordres qui nous viennent de Sa Majesté l'empereur. C'est donc à ce monarque que vous devez, je crois, vous adresser directement, puisqu'il a daigné vous en donner la permission.

« Je vous supplie, madame la marquise, d'agréer, etc. »

Ma mère sentit vivement le chagrin de n'avoir pu adoucir le sort de nos

compagnons de captivité. Mais quant à elle, je ne saurais vous peindre son bonheur. Vous en aurez quelque idée en songeant au sentiment qui, depuis l'âge de quatorze ans, avait animé sa vie : elle avait toujours souffert, soit par les séparations fréquentes et les affaires incessantes qui distrayaient mon père de son intérieur, soit par les dangers si grands auxquels il était exposé. Elle avait passé ces trois dernières années si horribles, sans presque avoir l'espoir de le retrouver. Dans ce moment, elle possédait le bien qui toute sa vie avait été l'objet de ses vœux. Elle voyait chaque jour l'influence de sa présence sur la santé de mon père et toute la consolation qu'elle lui apportait. Elle s'étonnait de retrouver la faculté d'être aussi heureuse et se reprochait d'être satis-

faite de sa situation, tandis que mon père était prisonnier. On lui permettait de temps en temps d'écrire, sous les yeux de l'officier de garde, au banquier qui avançait l'argent de notre nourriture, de petites lettres ouvertes, ainsi qu'à sa sœur, Mme de Montagu. Pendant vingt-trois mois de captivité, elle n'en a pas écrit une seule, sans éprouver une vive contrariété d'être obligée, dans l'intérêt des prisonniers, de donner par ses expressions l'idée de leur fâcheuse position, tandis qu'elle n'aurait voulu parler que de son bonheur. Elle eut cependant une grande affliction, lorsqu'on lui renvoya le billet qu'elle avait tenté d'écrire à mon frère sur la seconde page de sa lettre au banquier. On lui refusa le droit d'écrire à son fils, car on ne vou-

lait pas qu'il parvînt des nouvelles de la prison aux États-Unis. Mais elle savait par ma tante de Montagu que George était auprès du général Washington.

La privation des secours religieux était fort pénible à ma mère; mais elle sentait que c'était Dieu qui l'avait conduite dans cette prison, et qu'il avait uni pour elle le plus grand bonheur à l'accomplissement du plus cher devoir. Elle s'unissait avec toute l'ardeur de sa foi et la vivacité de sa tendresse à celles qui étaient déjà en possession des récompenses célestes. Elle se pénétrait de la pensée qu'elle devait tout ce qui lui arrivait à leur intercession. Elle se plaçait sous leurs yeux; elle vivait avec ces souvenirs, elle voulut les recueillir pour nous. Ce fut avec un cure-dent et

un petit morceau d'encre de la Chine qu'elle écrivit la vie de ma grand'mère sur les marges des gravures d'un volume de Buffon. Ces brouillons seront, j'espère, après moi, conservés par ses petits-enfants.

Il était naturel que la santé de ma mère eût beaucoup souffert. Le passage subit des agitations les plus violentes à la vie la plus sédentaire, un régime malsain, car on n'avait ni air, ni exercice, tout contribua à donner à ma mère une maladie qui se manifesta quelques mois après notre arrivée. Jamais elle ne montra une soumission plus méritoire aux désirs de mon père, que lorsqu'elle se détermina à écrire à l'empereur pour lui demander l'autorisation d'aller consulter les médecins à Vienne. Elle n'y consentit même que

dans l'espoir d'être utile[1]. Au bout de sept semaines, le commandant d'Olmutz, qui pour la première fois la visitait dans sa prison, vint lui signifier verbalement le refus de l'en laisser sortir, à moins qu'elle ne renonçât à y

1. Lettre à l'empereur :

Olmutz, 6 février 1796.

« Sire,

« Je dois de la reconnaissance à V. M. I. pour la liberté que nous avons de partager la prison de celui qui nous est si cher, et je lui en aurais depuis longtemps offert l'hommage si la permission d'écrire m'avait été plus tôt accordée. Je ne joindrai, Sire, à ces remercîments aucun détail sur la situation de M. de Lafayette, quelque différents qu'ils soient de l'idée que l'audience de V. M. m'en avait donnée, et je me bornerai, quoique à regret, à ne lui parler que de moi. Ma santé, altérée par les malheurs et les souffrances, et ce que je dois à l'attachement de ce qui me reste encore de cher dans ce monde, me forcent à solliciter la permission d'aller, en laissant mes filles avec leur père, passer quelques jours à Vienne, pour y réunir des consultations sur mon état. Je

rentrer. Il demanda une réponse écrite. Elle fut bientôt faite. La voici :

4 avril 1796.

M. le commandant d'Olmutz m'ayant annoncé que d'après ma demande de passer huit jours à Vienne pour y consulter les médecins, Sa Majesté impériale ne permet dans aucun cas que j'aille à Vienne, et ne permet que je sorte de cette prison qu'à la condition de n'y plus rentrer, j'ai l'honneur de lui répéter ici ma réponse. J'ai dû à ma famille et à mes amis de

n'aurais pas importuné V. M. de cette demande, si l'on ne m'avait dit que je ne pouvais l'obtenir que d'elle-même.

« Je la supplie surtout de recevoir avec la même bonté qu'elle a bien voulu me témoigner, le nouvel hommage de mes remerciments et du respect avec lequel, etc. »

demander les secours nécessaires à ma santé; mais ils savent bien que le prix qu'on y met n'est pas acceptable pour moi. Je ne puis oublier que, tandis que nous étions prêts à périr, moi par la tyrannie de Robespierre, M. de Lafayette par les souffrances morales et physiques de sa captivité, il n'était permis ni d'obtenir aucune nouvelle de lui, ni de lui apprendre que nous existions encore, ses enfants et moi. Je ne m'exposerai pas à l'horreur d'une autre séparation.

Quels que soient donc l'état de ma santé et les inconvénients de ce séjour pour mes filles, nous profiterons toutes trois avec reconnaissance de la bonté qu'a eue Sa Majesté impériale en nous permettant de partager cette captivité dans tous ses détails.

« Je prie M. le commandant de vouloir bien agréer mes compliments.

« Noailles Lafayette. »

La maladie de ma mère fit de rapides progrès. Le médecin la voyait un instant pendant la visite de l'officier; il ne la comprenait pas, ne sachant pas le français; il exprimait en latin son inquiétude à mon père. Elle eut une violente éruption, aux bras d'abord qui s'enflèrent tellement qu'elle ne pouvait s'en servir ni les soulever, puis aux jambes; elle avait sans cesse la fièvre. Cet état dura onze mois, d'octobre 1796 en septembre 1797. Durant ces onze mois de maladie, on n'obtint aucun adoucissement au régime de la prison. Elle n'avait pas un fauteuil. Ses souf-

frances n'altéraient en rien sa sérénité. En la voyant toujours égale, toujours jouissant du bien qu'elle avait retrouvé et des consolations qu'elle avait apportées, nous étions tous moins inquiets que nous n'eussions dû l'être. C'est ce qui explique que, sauf au début de ce douloureux état, nótre vie nous semblait douce.

Ma sœur suppléait par son travail au manque d'ouvriers du dehors; elle fit même des souliers à mon père; mais sa principale occupation était d'écrire, sous la dictée de mon père, sur les marges d'un livre. Ma mère s'occupait de mon instruction, elle lisait avec moi; mais les marges d'un livre, les curedents, le morceau d'encre de la Chine étaient choses trop précieuses pour que j'en fisse usage. Le soir, mon père nous

faisait de charmantes lectures dont je me rappelle encore tout le plaisir.

Peu de mois après notre arrivée à Olmutz, des patriotes allemands s'efforcèrent, malgré les difficultés et les périls, de nouer quelques rapports avec mon père. L'un d'eux, recteur de l'université d'Olmutz, a droit à notre profonde reconnaissance. Il nous fit parvenir quelques nouvelles publiques; il organisa une correspondance secrète qui permit à ma mère d'écrire des lettres qu'un ami portait au delà de la frontière autrichienne et de recevoir des réponses qui n'étaient pas soumises à l'inspection des gardiens. A l'intérieur de la prison, nous avions organisé des rapports avec nos compagnons de captivité. Déjà avant notre arrivée, le secrétaire de mon père lui parlait par la

fenêtre, à l'aide d'une flûte de Pan pour laquelle il avait arrangé un chiffre connu par le domestique de M. de Maubourg. Mais ce moyen seul en usage pendant longtemps ne permettait pas de grandes communications. Nous nous en procurâmes de plus promptes à l'aide de soldats gagnés par le plaisir d'un bon repas. La nuit, à travers nos doubles barreaux, nous descendions au bout d'une corde une partie de notre souper à la sentinelle de garde sous nos fenêtres, qui de la même manière transmettait le paquet qui y était joint à MM. de Maubourg et de Pusy, renfermés séparément dans cette même prison.

M. le marquis de Chasteler, général autrichien, fut envoyé par l'empereur à Olmutz au mois de juillet 1797, avec

la mission d'offrir aux prisonniers leur liberté, s'ils prenaient l'engagement de ne jamais rentrer dans ses États. Le jour où ils reçurent cette proposition, ils venaient d'apprendre que le gouvernement français qui exigeait leur délivrance, déclarait en même temps qu'ils ne pourraient pas rentrer en France. Malgré cette marque de malveillance, les trois amis qu'on réunit momentanément pour concerter leur décision, refusèrent de faire aucune promesse sans réserver les droits de leur patrie sur leurs personnes : cette restriction fit refermer les portes de leur prison.

Ma mère sentit vivement le prix d'une pareille conduite. Au milieu de ses souffrances, elle eût de tout son cœur payé de bien des mois de captivité la satisfaction que lui causa la dé-

claration de mon père en réponse à la demande du gouvernement autrichien. Nous fûmes deux mois sans recevoir de nouvelles communications. Enfin le général Bonaparte et le général Clarke, plénipotentiaires français, exigèrent à Campo-Formio que les prisonniers d'Olmutz fussent mis en liberté sans plus de retard.

Louis Romeuf, ancien aide de camp et ami dévoué de mon père, qui était à l'armée d'Italie, fut chargé de se rendre à Vienne pour y poursuivre l'exécution de cette condition impérieusement exigée. Après bien des difficultés, l'ordre d'ouvrir aux prisonniers d'Olmutz les portes de la citadelle fut expédié.

Nous partîmes pour Hambourg le 19 septembre 1797. C'était cinq ans

et un mois après l'arrestation de mon père et vingt-trois mois après que nous l'avions rejoint. Les prisonniers étaient accompagnés d'un major autrichien jusqu'à leur arrivée à Hambourg; le plus souvent, il allait dans une voiture en avant. Nous pûmes sur la route apercevoir un instant, une seule fois, l'ami qui avait tant risqué pour adoucir la captivité de mon père. De temps en temps, on cherchait à s'approcher de lui, mais c'était avec de grandes précautions jusqu'à ce qu'on fût hors des États héréditaires.

La route ensuite et particulièrement à Dresde, Leipsick, Halle, Hambourg, fut un triomphe continuel. On se pressait pour voir mon père et ses compagnons. Les prisonniers qui d'abord n'avaient pu supporter l'impression de

l'air extérieur, reprenaient chaque jour des forces. Mais la santé de ma mère nous empêchait de nous livrer à aucune satisfaction. La fatigue du voyage était trop grande dans l'état d'épuisement et de maladie où elle se trouvait. Elle faisait effort pour prendre part à la joie de chacun et répondre aux nombreux hommages dont elle était l'objet.

En arrivant à Hambourg où nous restâmes deux jours, le premier soin de mon père fut de remercier M. de Talleyrand[1] et d'écrire au général Bonaparte la lettre que voici :

Hambourg, 6 octobre 1797.

« Citoyen général,

« Les prisonniers d'Olmutz, heureux

1. Ministre des Relations extérieures.

de devoir leur délivrance à vos irrésistibles armes, avaient joui dans leur captivité de la pensée que leur liberté et leur vie étaient attachées au triomphe de la République et à votre gloire personnelle. Ils jouissent aujourd'hui de l'hommage qu'ils aiment à rendre à leur libérateur. Il nous eût été bien doux, citoyen général, d'aller vous offrir nous-mêmes l'expression de ces sentiments, de voir de près le théâtre de tant de victoires, l'armée qui les remporta et le héros qui a mis notre résurrection au nombre de ses miracles. Mais vous savez que le voyage de Hambourg n'a pas été laissé à notre choix. C'est du lieu où nous avons dit adieu à nos geôliers que nous adressons nos remercîments à leur vainqueur.

« Dans la retraite solitaire sur le ter-

ritoire danois du Holstein, où nous allons tâcher de rétablir des santés que vous avez sauvées, nous joindrons aux vœux de notre patriotisme pour la République l'intérêt le plus vif pour l'illustre général auquel nous sommes encore plus attachés pour les services qu'il a rendus à la cause de la liberté et à notre patrie, que pour les obligations particulières que nous nous glorifions de lui avoir, et que la plus vive reconnaissance a gravées à jamais dans nos cœurs.

« Salut et respect,

« LAFAYETTE, LA TOUR-MAUBOURG,

« BUREAUX DE PUSY. »

Hambourg était rempli de Français. Nous y trouvâmes les aides de camp de mon père qui lui apportaient des

lettres de France. Nous vîmes le consul des États-Unis, le célèbre Klopstock, le généreux d'Archenoltz; puis, les Américains se réunirent pour voter une touchante adresse. De tous côtés nous recevions des marques d'intérêt et de sympathie.

Parmi les lettres qui touchèrent le plus mon père, je transcris celle que Mme de Staël lui avait adressée à la première nouvelle de sa prochaine délivrance[1].

20 juin 1797.

« J'espère que cette lettre vous parviendra. Je voudrais être une des premières personnes qui vous parlât de tous les sentiments d'indignation, de

1. Les éditeurs ont été autorisés à publier cette lettre.

douleur, d'espérance, de crainte, d'inquiétude, de découragement, dont votre sort pendant ces cinq années à rempli l'âme de ce qui vous aime. Je ne sais pas s'il est possible de vous rendre supportables vos cruels souvenirs. J'ose cependant vous dire que pendant que la calomnie a défait toutes les réputations, que les factions se sont attachées aux individus, ne pouvant triompher de la cause, votre malheur a préservé votre gloire, et si votre santé peut se remettre, vous sortez tout entier de ce tombeau où votre nom a acquis un nouveau lustre. Venez directement en France; il n'y a point d'autre patrie pour vous. Vous y trouverez la république que votre opinion appelait, lorsque votre conscience vous liait à la royauté. Vous la trouverez illustrée par la victoire et

délivrée des crimes qui ont souillé son origine. Vous la soutiendrez, parce qu'il ne peut plus exister en France de liberté que par elle et que vous êtes comme héros et comme martyr tellement uni à la liberté qu'indifféremment je prononce votre nom et le sien pour exprimer ce que je désire pour l'honneur et la prospérité de la France.

« Venez en France ; vous y trouverez des amis qui vous sont dévoués, et laissez-moi espérer que mon occupation constante de vous, mes inutiles efforts pour vous servir, me donnent quelques droits à un peu d'intérêt de votre part. »

M. Mathieu de Montmorency ajouta : « Il est bien hardi d'oser écrire quelques

mots après une amie qui sait tout exprimer avec tant d'éloquence; mais je suis si sûr de partager le profond sentiment d'intérêt qui ne l'a pas quittée! et nous n'avons tous qu'un même esprit et un même cœur, quand il s'agit de vous. Cette constante occupation de vos malheurs et de votre courage a survécu en moi et survivra toujours à mon éloignement de toute activité politique. Mais je crois que je retrouverais tout mon ancien enthousiasme pour fêter celui à qui j'en ai vu un si constant pour la liberté. Je suis vraiment peiné de la seule pensée qu'un voyage d'affaires pourrait m'empêcher d'être ici pour l'époque où nous osons vous espérer; mais je charge mes amis et l'excellent porteur de cette lettre de se rendre, auprès de vous, l'interprète

de tous les vœux et de tous les sentiments que ce mot vous exprime faiblement.

« MATHIEU MY[1]. »

Enfin le 10 octobre 1797, nous arrivâmes à Witmold, propriété que Mme de Tessé avait achetée dans une presqu'île sur le lac de Ploën. Mme de Montagu, qui savait notre arrivée, travaillait en vain à modérer l'excès de sa joie. Elle traversa le lac avec M. de Mun pour nous voir plus tôt. Ma tante de Tessé nous reçut avec une vive tendresse. A toute époque elle a été l'appui et le centre de sa famille.

Ma mère retrouva à Witmold, des

1. Le duc Mathieu de Montmorency, membre de l'Assemblée constituante, pair et ministre sous la Restauration.

forces, du calme et presque du bonheur. Mon père y retrouvait des amis. Il aimait Mme de Tessé; il y avait entre eux sur toute chose une complète communauté d'opinions. Toute sa vie politique avait toujours eu sa constante approbation, et vous comprenez quel charme cinq années de silence dans Olmutz ajoutaient à la conversation, vive, animée et piquante de Mme de Tessé. Mon père revit là, avec M. de Mun[1], M. Théodore de Lameth, ses aides de camp et tous les Maubourg. Mme de Maisonneuve[2] vint voir son frère et se joignit à nous à Lhemkulen, grand château en Holstein près de Witmold, que

1. Le comte de Mun, ami de la famille, et père du marquis de Mun, mort pair de France.

2. Mme de Maisonneuve, sœur de M. de Maubourg, le captif d'Olmutz, du général Victor de

mon père loua pour y passer l'hiver. Peu après, mon frère arriva de Mount Vernon[1]. Sous la direction paternelle du général Washington, il était devenu un homme. Ma mère était ravie. Nous étions heureux.

Ma sœur vit souvent alors Charles de Latour-Maubourg, le jeune frère de l'ami de mon père. Sa charmante figure, les sentiments élevés qu'il exprimait avec un laconisme excessif plurent beaucoup à Anastasie, pour qui le silence avait moins d'inconvénient que la plus petite chose dite de travers. On parla mariage. On procéda en cette occasion d'une façon si simple et si pa-

Maubourg qui a été ambassadeur, ministre de la guerre et gouverneur des Invalides, et de Charles de Maubourg qui fut quelques mois plus tard le gendre du général Lafayette.

1. Habitation du général Washington.

triarcale que toutes les questions d'ordinaire importantes en semblable circonstance ne furent pas même agitées. Charles déclara qu'il ne craignait pas la pauvreté, quoiqu'il l'eût éprouvée. Ce mariage célébré chez Mme de Tessé à Witmold fut un lien de plus entre les deux familles dont l'union bien ancienne avait été consacrée par le malheur.

Ma mère fut portée par son fils et son gendre à la chapelle de Witmold le 9 mai 1798. Malgré ses souffrances, elle éprouvait un profond sentiment de bonheur. « Lorsque je songe, écrivait-elle, à l'horrible situation où se trouvaient mes enfants, il y a peu de temps, et que je les vois tous trois autour de moi, que je suis prête à en adopter un quatrième suivant mon

cœur, je ne puis suffire à mes actions de grâces envers Dieu.

La convalescence de ma mère fut troublée par l'obligation de retourner en France où les affaires de la famille l'appelaient impérieusement. Elle seule pouvait les suivre, car elle seule pouvait rentrer, n'étant sur aucune liste de proscription ou de suspicion. Elle conduisit en Hollande ma sœur, qui y resta avec sa nouvelle famille, et continua sa route avec moi jusqu'à Paris. Après un court séjour et une course en Auvergne près de Mme de Chavaniac, nous nous trouvâmes tous réunis l'année suivante (1799). C'était à Vianen auprès d'Utrecht. Mon père y était venu du Holstein avec George. En exil nul lieu n'attache. On espère toujours abandonner l'établissement qu'on se

fait. On n'a qu'une pensée, s'en aller. Ce fut là que ma sœur eut son premier enfant, et que mes tantes vinrent nous chercher.

Mme de Montagu arriva de Witmold, Mme de Grammont de France : l'entrevue des trois sœurs fut pleine d'émotion. Mes deux tantes avaient été huit ans sans se voir. Ma mère avait quarante ans, Mme de Montagu trente-deux et Mme de Grammont un an de moins. L'éducation de ma grand'mère créait entre toutes trois les liens les plus forts; mais elles conservaient chacune une physionomie à part. Mme de Montagu disait dans une de ses lettres : « Adrienne est admirable par sa foi, son zèle, sa droiture. A chaque instant,

1. Célestine de Maubourg, mariée au baron de Brigode, mort pair de France.

je trouve en elle un modèle. Ses lumières et son instruction m'ont frappée plus que jamais. Elle écoute d'une manière ravissante. On peut dire que Dieu lui a donné ce qu'il fallait pour l'imposante carrière qu'il lui avait destinée. »

Mes tantes restèrent avec nous un mois. Quoique ma mère eût été gravement malade, il lui fallut encore au printemps rentrer en France, pour y prendre soin des intérêts de la famille entière. Je partis avec elle. Nous laissions mon père en Hollande, où il avait retrouvé un excellent ami dans le général Van Ryssel[1], dont la fille a épousé M. Victor de Maubourg.

1. Le patriote hollandais à qui M. de Lafayette a adressé l'importante lettre qu'on trouve au tome V de ses *Mémoires*.

En France, on n'était pas tranquille. Tout l'été fut fort agité. Le parti terroriste reprenait une supériorité qui inquiétait. Les troupes de la coalition avaient sur divers points remporté de grands avantages. Une armée anglaise débarqua au Helder. Effrayée de ce qu'elle entendait dire à Paris, ma mère tremblait de voir de nouvelles barrières s'élever entre mon père et elle. La bienveillance du gouvernement batave l'avait retenu en Hollande, malgré les injonctions contraires du général Brune. Mais si mon père ne pouvait compter sur la protection des armées françaises, que serait-ce si celles de la coalition venaient faire en Hollande la contre-révolution? On en parlait ouvertement à Paris. Ma mère, dans son anxiété, résolut d'aller trouver le direc-

teur Sieyès, chef alors du parti opposé aux Jacobins. Elle lui parla des dangers que courait mon père et le prévint que si les armées étrangères étaient victorieuses, il viendrait chercher un asile sur le territoire français. Sieyès lui dit que ce serait imprudent et qu'il le croirait plus en sûreté dans les États du roi de Prusse, « Qui l'a retenu prisonnier! répondit ma mère. M. de Lafayette préférerait, s'il le faut, une prison dans sa patrie; mais il a en elle plus de confiance. »

Tout demeurait dans une incertitude alarmante, quand la révolution du 18 brumaire vint changer la situation. Avec cette appréciation juste des choses qui ne lui faisait jamais défaut, ma mère jugea sur-le-champ qu'il convenait que sans hésitation et sans rien

demander à personne, mon père rentrât en France au moment même où on proclamait le retour à la justice. Elle voulait qu'il revînt sans que la suite vînt diminuer ce premier effet et sans autre autorisation que les intentions libérales qui étaient alors proclamées. Elle obtint un passe-port sous un autre nom que le sien. Son ancien aide de camp, M. Alexandre Romeuf, le lui porta. Ma mère était accoutumée à pressentir les intentions de mon père; elle jugeait avec un tact merveilleux de ce qu'il lui convenait de faire; elle le devinait. Lui, de son côté, avait en son opinion une entière confiance; aussi, sans aucune autre information, partit-il sur-le-champ et il arriva à Paris.

Le premier consul reçut fort mal

cette nouvelle. Il aurait voulu que mon père restât en Hollande, qu'il fît solliciter sa rentrée comme tout le monde. Les ministres déclaraient qu'il fallait que mon père retournât à Utrecht pour y attendre sa radiation de la liste des émigrés. Ceux de nos amis qui approchaient le premier consul, assuraient qu'on ne pouvait plus oser lui dire un mot à ce sujet. Ma mère alla le trouver. Elle fut gracieusement accueillie. Elle exposa au général Bonaparte quelle était la situation toute particulière de mon père et quel effet favorable son retour devait produire sur tous les hommes à la fois honnêtes et patriotes. Elle parla avec une noblesse, une prudence, une adresse, dont il fut frappé. « Je suis charmé, madame, lui dit-il, de faire votre connaissance; vous avez

beaucoup d'esprit; mais vous n'entendez pas les affaires. » Cependant il fut convenu que mon père resterait ouvertement en France sans demander une autorisation, et qu'il attendrait à la campagne la fin légale de sa proscription.

Ma sœur et son mari arrivèrent de Hollande. Mon frère avait déjà rejoint mon père, et nous nous établîmes tous d'abord à Fontenay, puis à Lagrange, propriété de ma grand'mère et qui échut à ma mère dans son partage de famille[1].

En rentrant en France, mon père s'était proposé entre autres choses de

1. Lagrange-Bleneau, département de Seine-et-Marne. Fontenay, dans le même département et provenant du même héritage, appartint à Mme de Montagu.

faciliter le retour de ses compagnons d'exil. Dès qu'on rendait à leur chef le séjour dans son pays, on ne pouvait le leur refuser. Le gouvernement était bien disposé; mais il répugnait à prendre une mesure qui mît dans une catégorie exceptionnelle les officiers qui avaient suivi mon père le 19 août 1792. Il y eut bien des difficultés à vaincre, bien des démarches à faire. Ce soin fut encore confié à ma mère. C'est elle qui fut chargée d'aller sans cesse à Paris pour y plaider la cause de ces fidèles amis. Elle parvint à son but; il n'en est, je crois, aucun qui ne lui ait dû personnellement sa radiation.

Le reste de cette précieuse vie nous a été consacré. La retraite aurait été encore ce que mon père aurait préféré sous la magistrature consulaire de Bo-

naparte; sous le despotisme de l'empereur, elle lui était commandée par son honneur. Dans tous les cas, elle comblait les vœux de ma mère. Quand après tant de fatigues et de souffrances, la vie retirée, tranquille, ne lui aurait pas été nécessaire, la liberté de se consacrer en paix aux affections qui remplissaient son âme, à celle surtout qui les dominait toutes, était le seul bonheur qu'elle pût envier. Elle ressentait avec une vivacité trop profonde, trop passionnée, j'ose dire, les émotions de la vie de famille pour en désirer d'autres. Ni les grandeurs qu'elle avait vues de près, ni l'éclat même de ses malheurs n'avaient excité en elle cet orgueil de l'imagination qui ne peut plus supporter une existence simple. Son dévouement s'était élevé au-dessus de

tous les genres d'épreuves; mais les sentiments et les devoirs faciles d'une obscure destinée suffisaient à son cœur. L'amour le remplissait tout entier.

Il lui fut permis de goûter dans ses dernières années un bonheur dont elle n'avait jamais conçu l'espérance. Il ne fut troublé que par les inquiétudes que lui donna mon frère qui était entré au service et qui fut blessé à la bataille du Mincio. Mais elle lui dut de grandes consolations ou plutôt les espérances les plus douces et la satisfaction la plus vive, lorsqu'il se maria dans l'été de 1802. Elle sembla prévoir dès les premiers jours tout le bonheur que votre tante Émilie[1] devait lui donner, en de-

1. Émilie de Tracy, fille du comte de Tracy, pair de France et membre de l'Académie française; morte en 1860.

venant pour deux familles l'objet d'une affection si tendre. Nous allâmes tous à Chavaniac partager cette nouvelle joie avec notre vieille tante qui conservait toutes ses facultés dans un cœur aimant. Rien ne l'avait abattue ni refroidie.

C'est pendant ce voyage en Auvergne que nous dûmes à Mme de Montagu la connaissance de votre père. Elle l'avait vu dans un séjour à Brives en Limousin. Elle donna à ma mère la première idée de notre mariage et elle amena M. de Lasteyrie[1] à Chavaniac. Vous devez penser combien il plut à ma mère qui regardait comme souhai-

1. Louis, marquis de Lasteyrie du Saillant, né en 1781, mort en 1826. Il entra au service en 1803, parvint au grade de colonel et donna sa démission en 1819. Il épousa, le 20 avril 1803, Marie-Antoinette-Virginie de Lafayette, auteur de cette notice.

table avant tout de trouver pour ses filles un mari qui réunît aux principes religieux et aux qualités solides les avantages extérieurs. Nous retournâmes à Lagrange et M. de Lasteyrie vint nous y voir. Mais peu de temps avant mon mariage, le 20 février 1803, mon père, en tombant sur la glace, se cassa le col du fémur. Les supplices qu'il eut à subir dans le traitement de cette fracture sont au delà de toute expression. Depuis cet exemple, on a renoncé à l'emploi d'une méthode alors toute nouvelle et cruellement douloureuse. *Nous sommes sur la roue*, écrivait ma mère au saint prêtre qui avait assisté sa mère et sa sœur jusque sur l'échafaud, *demandez à Dieu que nous soyons sur la croix.*

C'est à Lagrange que ma mère reçut

la lettre d'un ecclésiastique qui lui écrivait qu'il venait de découvrir le lieu où les restes des treize cents victimes immolées dans les six dernières semaines de la terreur à la barrière du Trône avaient été déposés. Le petit enclos appartenait à la princesse de Hohenzollern, dont le frère, le prince de Salm-Kyrbourg, y était enseveli. Ma mère et Mme de Montagu ne purent déterminer la princesse à en abandonner la propriété pour le consacrer à la vénération commune des familles réunies par un même deuil. On pouvait au moins acquérir le terrain environnant et la chapelle qui existait encore. Ma mère et Mme de Montagu firent un appel aux parents des victimes. On acheta par souscription le champ voisin. On le loua, ainsi que l'église, à des

religieuses vouées à l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. Les deux sœurs furent ainsi fondatrices de cet établissement où nous les avons vues si souvent pleurer et prier[1].

La santé de ma mère était bien mauvaise. Son courage naturel et simple était comme un charme qui nous trompait. Nous la voyions toujours sereine et tendre jouir avec toute sa vivacité de cœur de la naissance de ses trois premières petites-filles. Elle supportait avec douceur les inquiétudes que lui

1. Le cimetière de Picpus, acquis par les parents des dernières victimes de la terreur exécutées à la barrière du Trône du 14 juin 1794 (26 prairial an II) au 27 juillet (9 thermidor) de la même année, est situé près de l'ancien mur d'octroi, entre les barrières du Trône et de Saint-Mandé. On lit dans la chapelle du couvent, restaurée et agrandie, les noms des victimes dans l'ordre et avec la date des registres de la Conciergerie.

causaient pour mon frère et mon mari les campagnes de 1805 et de 1806. Elle ressentit avec joie le bonheur qu'eut George de sauver la vie de son général à la bataille d'Eylau. La paix qui suivit lui rendit un bonheur sans mélange. Je n'essayerai pas de vous le décrire. Je me suis peu étendue sur ces années de tranquille séjour à Lagrange, quoique pendant tout ce temps j'aie été la compagne habituelle de ma mère. Mais je ne pourrais que vous répéter que nous étions heureux. A la fin du printemps de 1807, il semblait que Dieu eût accompli pour ce monde tous les désirs de ma mère. Pour moi, je n'ai pas l'idée d'un bonheur plus grand que celui que j'ai goûté depuis la naissance de ma fille aînée et la paix jusqu'à cette funeste maladie.

Ces moments heureux furent bien courts. Peu de jours après le retour de mon frère et de mon mari, le 22 août, elle éprouva de vives douleurs et une violente fièvre. Elle entra dans un état de souffrance et d'affaiblissement dont elle ne sortit plus. Le 11 octobre, elle entendit la messe dans la chapelle de Lagrange pour la dernière fois. On profita d'une trêve dans ses douleurs pour la transporter à Aulnay chez Mme de Tessé, à trois lieues de Paris. Puis, le mal faisant des progrès, nous nous établîmes à Paris, toujours chez ma tante. Dans un de ses plus cruels moments, elle dit à Émilie et à moi : *Mon état trouble vos joies, mais aucune des miennes n'en est diminuée.*

Le mal s'empara de sa tête, d'une manière effrayante. Une lettre de mon

père écrite à M. de Maubourg[1], après notre malheur, vous apprendra les déchirants détails de cette horrible maladie. Le délire de ma mère était particulier et entièrement dans son caractère; elle était tout entière à ceux qu'elle aimait; elle se trompait sur nos positions, jamais sur nos caractères; elle nous reconnaissait toujours. Elle appela un jour ma sœur pour lui dire : « Avez-vous l'idée de ce que c'est que le sentiment maternel? En jouissez-vous comme moi? Y a-t-il quelque chose de plus doux, de plus intime, de plus fort? Sentez-vous comme moi le besoin d'aimer et d'être aimée? »

Dieu et mon père ont occupé surtout ses derniers moments. Ce qu'elle était pour lui, au milieu de ce complet dé-

1. Elle est à la suite de cette notice.

lire, est inconcevable. L'effet qu'il produisait sur elle, le choix de ses expressions pour lui peindre sa tendresse avec plus d'abandon qu'elle n'en avait jamais montré, la manière dont avec une entière incohérence dans les idées, elle suivait des intérêts imaginaires, mais conformes à son caractère et à ses opinions, la façon dont elle se servait de tout ce charme pour lui parler de Dieu et de la religion, tout cela ne peut être exprimé, et ce délire ne pouvait être que le sien. « Dieu lui devait, disait M. de Grammont à mon père, de lui faire ainsi vous montrer toute sa tendresse. »

Ce fut au milieu de ce délire qu'elle répéta trois fois le cantique de Tobie qu'elle avait dit en apercevant la ville d'Olmutz.

La nuit de Noël, à minuit, de l'année 1807, nous l'avons perdue. C'est au pied de la crèche du Sauveur que s'est consommé notre sacrifice. Elle nous avait tous bénis le matin. Le soir, ses derniers mots ont été : « Je ne souffre pas. » Elle nous a dit aussi : « Je vous souhaite la paix du Seigneur ; » et à mon père : « Je suis toute à vous. »





SUR LA MORT

DE

MME DE LAFAYETTE.

Lettre de M. de Lafayette
à M. de Latour-Maubourg.

Janvier 1808.

Je ne vous ai pas encore écrit, mon cher ami, du fond de l'abîme de malheur où je suis plongé. J'en étais bien près, lorsque je vous ai transmis les derniers témoi-

gnages de son amitié pour vous, de sa confiance dans vos sentiments pour elle. Ma douleur aime à s'épancher dans le sein du plus constant et cher confident de toutes mes pensées au milieu de toutes ces vicissitudes où souvent je me suis cru malheureux. Mais jusqu'à présent, vous m'avez trouvé plus fort que les circonstances; aujourd'hui la circonstance est plus forte que moi. Je ne m'en relèverai jamais.

Pendant les trente-quatre années d'une union où sa tendresse, sa bonté, l'élévation, la délicatesse, la générosité de son âme, charmaient, embellissaient, honoraient ma vie, je me sentais si habitué à tout ce qu'elle était pour moi, que je ne le distinguais pas de ma propre existence. Elle avait quatorze ans et moi seize, lorsque son

cœur s'amalgama à tout ce qui pouvait m'intéresser. Je croyais bien l'aimer, avoir besoin d'elle, mais ce n'est qu'en la perdant que j'ai pu démêler ce qui reste de moi pour la suite d'une vie qui m'avait paru livrée à tant de distractions et pour laquelle néanmoins il n'y a plus ni bonheur ni bien-être possible. Le pressentiment de sa perte ne m'avait jamais frappé comme le jour où quittant Chavaniac, je reçus un billet alarmant de Mme de Tessé. Je me sentis atteint au cœur. George fut effrayé d'une impression qu'il trouvait plus forte que le danger. En arrivant très-rapidement à Paris, nous vîmes bien qu'elle était fort malade; mais il y eut dès le lendemain un mieux que j'attribuai un peu au plaisir de nous revoir. L'estomac se dégagea; mais la tête se

prit. Elle dit à Mme de Simiane : « Je vais avoir une fièvre maligne, mais comme je serai bien traitée, je m'en tirerai. » C'était malheureusement, après une maladie de plusieurs années, plus qu'une fièvre maligne, puisque la dissolution du sang a été le plus fatal symptôme. Cependant Corvisart a un jour beaucoup espéré, et néanmoins il a dit avec raison qu'il avait fallu les soins aussi tendres qu'éclairés de M. Lobinhes pour prolonger si longtemps cette chère vie. Elle ne pouvait être sauvée; nous lui devons d'avoir retardé la chute et de l'avoir adoucie. Aussi trouvons-nous de la douceur à pleurer avec lui. La tête de notre chère malade commençait à s'embarrasser, lorsque son confesseur vint la voir. Le soir, elle me dit : « Si je vais dans un autre

séjour, vous sentez bien que j'y serai occupée de vous. Le sacrifice de ma vie serait bien peu, quoiqu'il m'en coutât de vous quitter, s'il assurait votre bonheur éternel. »

Le jour où elle reçut ses sacrements, elle mit du prix à voir que j'y assistais. Elle tomba ensuite dans un délire constant, le plus extraordinaire et le plus touchant qui ait jamais été vu. Imaginez-vous, mon cher ami, une cervelle tout à fait dérangée, se croyant en Égypte, en Syrie, au milieu des événements du règne d'Athalie que les leçons de Célestine avaient laissés dans son imagination, brouillant presque toutes les idées qui ne tenaient pas à son cœur; enfin, le délire le plus constant, et en même temps une douceur inaltérable, et cette obligeance qui cherchait tou-

jours à dire quelque chose d'agréable ; cette reconnaissance pour tous les soins qu'on prenait d'elle, cette crainte de fatiguer les autres, ce besoin de leur être utile, tels qu'on aurait trouvé tous ces sentiments, toute cette bonté en elle dans l'état de parfaite raison. Il y avait aussi une élévation de pensées, une finesse dans ses définitions, une justesse, une élégance d'expressions qui faisaient l'étonnement de tous les témoins, ou de ceux à qui on transmettait les paroles admirables ou charmantes qui sortaient de cette tête en délire. Mais ce qui a été surtout adorable, c'est cette tendresse de cœur s'épanchant sans cesse sur ses six enfants, sa sœur, occupée de la santé de sa tante et de M. de Tessé, lorsqu'elle se croyait avec eux à Memphis, jouissant d'entendre

parler de ses amis, le tout au milieu du désordre d'une imagination qui par un miracle de sentiment n'a été invariablement fixée que dans ses rapports avec moi. Il semblait que cette impression fût trop profonde pour être atteinte, plus forte que la maladie, que la mort même; car déjà cette angélique créature n'existait plus, tout en elle était glacé, et le sentiment comme la chaleur et la vie s'étaient refugiés dans la main qui serrait la mienne. Peut-être même s'est-elle plus livrée à l'expression de sa tendresse que si elle avait eu toute sa raison. Ne croyez pas que ce cher ange eût des terreurs pour la vie future. Sa religion était toute amour et confiance; elle en avait rempli les pratiques et même assez récemment pour que ses filles ne fussent point pressées sur les

sacrements. Mais d'ailleurs la crainte de l'enfer n'avait jamais approché d'elle. Elle n'y croyait même pas pour les êtres bons, sincères et vertueux d'aucune opinion. « Je ne sais ce qui arrivera au moment de leur mort, disait-elle, mais Dieu les éclairera et les sauvera. » Cependant elle se serait crue obligée à plus de distraction du sentiment qui animait toutes les facultés de son âme, et pour me servir de ses dernières expressions, toutes les fibres de sa personne. Elle se serait occupée de ce qu'elle eût appelé ses péchés, bien tendrement sans doute, car elle n'a jamais compris de punition divine que la privation de la vue de l'Être suprême. Et combien de fois m'avez-vous entendu la plaisanter sur ses aimables hérésies! Qui sait même si la crainte d'augmenter

mes regrets n'aurait pas retenu en partie l'effusion de son sentiment, comme un autre genre de ménagement l'avait portée pendant sa vie à ne pas trop se livrer à ce qu'il avait de passionné? « Il fut une époque, me disait-elle il y a quelques mois, où lors d'un retour d'Amérique, je me sentis si violemment entraînée, au point d'être prête à me trouver mal, lorsque vous entriez, que je fus frappée de la crainte de vous être importune; je cherchai donc à me modérer. Vous ne devez pas être mécontent de ce qui m'est resté. »

« Que de grâces je dois à Dieu, disait-elle dans sa maladie, de ce qu'un entraînement si violent ait été pour moi un devoir! Que j'ai été heureuse! disait-elle le jour de sa mort. Quelle part d'être votre femme! » Et lors-

que je lui parlais de ma tendresse : « C'est vrai, répondait-elle d'une voix si touchante, quoi! c'est vrai! que vous êtes bon! répétez encore, cela fait tant de plaisir à entendre. Si vous ne vous trouvez pas assez aimé, disait-elle, prenez-vous-en à Dieu, il ne m'a pas donné plus de faculté que cela. Je vous aime, me disait-elle aussi au milieu de son délire, chrétiennement, mondainement, passionnément. »

Son pauvre corps était abîmé de vésicatoires et d'écorchures. « Quel bel état pour votre femme, observait-elle, d'être une représentation de l'écorché! » Lorsqu'on la plaignait de ses souffrances, elle craignait de se les exagérer à elle et aux autres. Un jour qu'elle venait d'être pansée et que je la regardais avec compassion : « Ah! c'est trop

payé, disait-elle, par ces bienveillants regards. »

Souvent elle m'engageait à rester, parce que ma présence la calmait. D'autres fois, sa discrétion reprenait le dessus. Elle voulait que j'allasse à mes affaires, et lorsque je répondais que je n'en avais pas d'autres que de la soigner : « Que vous êtes bon, s'écriait-elle avec sa voix faible et pénétrante, vous êtes trop aimable, vous me gâtez, je ne mérite pas tout cela ; je suis trop heureuse. »

.... Le délire était pourtant bien profond, bien opiniâtre. Il portait principalement sur les troubles du temps d'Athalie, sur la famille de Jacob où elle aimait à se persuader que j'étais tendrement aimé, sur les querelles d'Israël et de Juda. « Ce serait drôle,

me disait-elle, étant votre femme, si j'allais être obligée de me sacrifier pour un roi. »

Elle craignait les troubles, les proscriptions, et s'y préparait avec la douceur et la fermeté qui l'ont caractérisée dans les événements réels. Elle se félicitait du noble courage, du désintéressement, de l'élévation d'âme de son fils et de ses gendres, et s'informait s'il y aurait une persécution contre les chrétiens, des martyrs; elle comptait sur moi pour protéger les opprimés. « Il me semble, disait-elle, qu'on recommence encore le monde; ce sont sans cesse des expériences. Quand est-ce donc que le monde ira sur deux roues comme vous le vouliez? » Tout cela se brouillait dans sa tête, et c'est en Égypte, en Syrie qu'elle se croyait.

« Je ne sais où j'en suis, dit-elle, il me semble que j'ai une tête d'emprunt. » Un jour elle avait une idée informe qu'elle était impératrice : « Mais si je l'étais, ajoutait-elle, vous seriez empereur, et alors c'est vous qui l'auriez sur la conscience. »

Nous crûmes une fois que ce délire allait céder. « Ne suis-je pas folle? s'écria-t-elle. Approchez-vous, dites-moi si j'ai perdu la raison. » Je répondis que je serais bien fâché de prendre pour des absurdités les choses aimables qu'elle m'avait dites. « Vous en ai-je dit? Mais aussi je vous ai dit bien des extravagances, nous avons joué la tragédie d'Athalie. Quoi! je suis mariée au plus sincère des hommes et je ne saurai pas la vérité? C'est encore votre bonté; vous ménagez ma tête; mais

dites-le-moi, je me résigne à l'opprobre d'être folle.» Nous parvînmes à la calmer; je lui dis qu'elle était considérée, aimée: «Ah! répondit-elle, je consens à n'être pas considérée, pourvu que je reste aimée.» Une autre fois, elle me dit: «Voyez où en est ma pauvre tête; c'est plaisant que je ne puisse plus me rappeler si Virginie et M. de Lasteyrie sont accordés ou unis. Aidez-moi à me retrouver.»

Quelquefois on l'entendait prier dans son lit. Elle s'est fait lire des prières de la messe par ses filles, et s'apercevait de ce que l'on passait pour ne pas la fatiguer. Il y eut une des dernières nuits quelque chose de céleste dans la manière dont elle récita deux fois de suite d'une voix emphatique et forte un cantique de Tobie applicable à sa

situation, le même qu'elle avait récité à ses filles en apercevant les clochers d'Olmutz. Je m'approchai d'elle : « Il est de Tobie, me dit-elle; je chante mal, c'est pour cela que je l'ai récité.» Elle a une autre fois fait d'abondance pendant une heure la plus belle prière. Je ne l'ai vue se tromper sur moi qu'un ou deux moments, en se persuadant que j'étais devenu chrétien fervent. Mais ce fut très-fugitif, et accompagné de doutes et de questions qui prouvaient un vœu au moins autant qu'une illusion. « Vous n'êtes pas chrétien, » me disait-elle un jour? Et comme je ne répondais pas : « Ah! je sais ce que vous êtes, vous êtes fayettiste. — Vous me croyez bien de l'orgueil, répondis-je; mais ne l'êtes-vous pas vous-même un peu? — Ah! oui, s'écria-t-elle, de

toute mon âme; je sens que je donnerais ma vie pour cette secte-là. »

.... Un jour je lui parlais de sa douceur angélique. « C'est vrai, dit-elle, Dieu m'a faite douce. Ce n'est pourtant pas comme votre douceur, je n'ai pas de si hautes prétentions. Vous êtes si fort en même temps que si doux; vous voyez de si haut; mais je conviens que je suis douce et vous êtes bien bon pour moi. — C'est vous qui êtes bonne, répondis-je, et généreuse par excellence. Vous souvenez-vous de mon premier départ pour l'Amérique? Tout le monde déchaîné contre moi; vous cachiez vos larmes au mariage de M. de Ségur. Vous ne vouliez pas paraître affligée, de peur qu'on m'en sût mauvais gré. — C'est vrai, me dit-elle, c'était assez gentil

pour un enfant. Mais que c'est aimable à vous de vous souvenir de si loin! »

Elle me parlait raisonnablement du bonheur de ses filles, du noble et bon caractère de ses gendres. « Je n'ai pourtant pas pu, ajouta-t-elle, les rendre aussi heureuses que moi. Il aurait fallu la puissance de Dieu pour refaire pareille chose; vous êtes incomparable. » Ce n'est pas pour me vanter que je dis tout cela, mon cher ami, quoiqu'il y ait bien de quoi s'enorgueillir; mais je trouve de la douceur à me redire avec vous tout ce qui rappelle combien elle était tendre et heureuse.

Mon Dieu, qu'elle l'aurait été cet hiver! les trois ménages réunis, la guerre finie pour George et Louis, Virginie ayant un enfant, et je pourrais

ajouter, après une maladie où nos craintes avaient encore redoublé notre tendresse! N'avait-elle pas la bonté dans ces derniers temps de s'occuper de mes amusements de Lagrange, de ma ferme, de ce qui était resté dans sa tête, parce que c'était un intérêt journalier pour moi! Quand je lui parlais de notre retour chez nous : «Ah! disait-elle, ce serait trop délicieux. Mon Dieu, mon Dieu, s'écriait-elle un jour, encore six pauvres années de Lagrange!» Un de ces derniers temps, comme elle s'agitait pour y aller avec moi, pour que je partisse le premier, je la priai de me laisser près d'elle; je l'engageai au repos. Elle me promettait d'y faire ce qu'elle pourrait, et se calmant : «Eh bien, dit-elle, restez, attendez un peu; je vais m'endormir tout doucement. »

La pauvre femme, c'était un pressentiment de notre sort.

Malgré le désordre et l'embarras de ses idées, elle a eu quelque prévoyance de sa mort. Je l'entendis l'avant-dernière nuit dire à sa garde : « Ne me quittez pas, dites-moi quand je dois mourir. » Je m'approchai, son effroi se calma; mais lorsque je lui parlai guérison, retour à Lagrange : « Ah! non, dit-elle, je mourrai. Avez-vous quelque rancune contre moi? — Et de quoi, chère amie, lui dis-je; vous avez toujours été si bonne, si tendre. — Je vous ai donc été une douce compagne? — Oui, sans doute. — Eh bien, bénissez-moi. » Tous ces derniers soirs, lorsque je la quittais ou qu'elle le croyait, elle me demandait de la bénir.

Comme dans les derniers temps je

lui parlais du bonheur de notre union, de ma tendresse, et qu'elle se donnait le plaisir de s'en faire répéter l'assurance : « Promettez-moi, me dit-elle, de me conserver toujours cette affection; promettez-le-moi. » Vous jugez si je le promis. « Êtes-vous content de nos enfants?» ajoutait-elle; je lui exprimai ma tendre satisfaction. « Ils sont bien bons, dit-elle, soutenez-les de votre affection pour moi. » Puis, les forces et le délire s'en mêlant : « Comment croyez-vous qu'ils soient pour la maison de Jacob? » Je dis que nos excellents enfants entraient dans tous ses sentiments, «Ah! reprit-elle, mes sentiments sont bien modérés, il n'y a que celui que j'ai pour vous. Mon cœur a conservé toute sa tendresse pour vous.»

Je n'ai vu son délire s'animer vio-

lemment que deux fois. C'était de l'égarement de tendresse maternelle. Un jour que George, pour ne pas la faire parler, s'était pendant plusieurs heures abstenu de paraître, il se présenta devant elle, et sans doute elle le crut arrivant de l'armée. L'ivresse de sa joie de le revoir faisait palpiter son cœur d'une manière effrayante. Une autre fois, elle se sentait ivre de joie en approchant d'un anniversaire bien cher à nos cœurs, celui où vingt-huit ans auparavant elle m'avait donné George. Ce jour de félicitation entre elle et moi a été le jour de sa mort.

On ne peut assez admirer la douceur, la patience, l'obligeance inaltérables de cette angélique femme pendant cette longue et cruelle maladie. Pas un instant, même dans ce délire d'un mois,

où elle n'ait été occupée des autres, craignant de les importuner. « Je suis bien ennuyeuse, bien incommode, disait-elle souvent; mes enfants, ajoutait-elle un jour, doivent prendre leur parti d'avoir une sotte mère, puisque leur père veut bien se contenter d'avoir une aussi sotte femme. » Mais d'humeur sur son état, d'impatience sur les souffrances, les soins, les remèdes, pas le moindre signe. Lorsqu'elle répugnait le plus à boire quelque chose, un mot de moi ou de ses enfants, ou en notre absence l'idée que ses gardes recevraient un reproche, suffisait pour la décider, et, jusqu'au dernier moment, chaque service était reconnu par une parole obligeante, un salut de la tête ou de la main. « Jamais, disait le médecin, je n'ai rien vu dans le cours d'une longue

pratique de semblable ou d'approchant de ce caractère adorable, de ce délire extraordinaire. Non, je n'avais rien vu qui me donnât l'idée que la perfection humaine pût aller si loin. » Lorsqu'au moment de rendre le dernier soupir, son avant-dernier mot fut de nous assurer qu'elle ne souffrait pas : « Je le crois bien, s'écria la garde, qu'elle ne souffre pas, c'est un ange. »

Son délire a été toujours remarquable par son rapport avec les degrés de son affection. Pour moi un jugement sûr qui s'amalgamait singulièrement avec les situations fantastiques où elle nous croyait, de manière qu'elle m'y voyait toujours dans le sens de mes principes, de mes sentiments, de mes goûts ou de mes répugnances; pour moi encore une sagacité étonnante, une oc-

cupation constante et détaillée, une tendresse exaltée et inaltérable. Comme elle aimait à me dire dans ses illusions : « Décidez, vous êtes notre chef, c'est notre heureux sort de vous obéir; » un jour que je l'engageais à se calmer, elle me dit gaiement ce vers :

A vos sages conseils, Seigneur, je m'abandonne

Avec quel charme, quelle hauteur d'expressions elle parlait de sa bonne opinion de moi! Car elle eut ce mérite, si rare dans les personnes pieuses envers ceux qui ne partagent pas leur croyance, de pouvoir croire complétement à leur vertu et de la reconnaître sans réserve.

Avec ses enfants, je parle de tous six, qu'elle a toujours reconnus, accueillis, à qui elle a dit les choses les plus ten-

dres et les plus aimables, dont elle a loué et décrit souvent les caractères avec moi de la manière la plus délicate, il y a eu cependant quelque chose de moins constamment lucide que relativement à moi. Quant à ses petits-enfants, plusieurs fois elle en a parlé avec des détails charmants; mais le plus souvent leur nombre, leur sexe et jusqu'à l'existence des deux dernières se brouillaient dans sa tête. Elle a toujours été très-tendre pour sa sœur Montagu, lui demandant souvent ainsi qu'à moi des nouvelles de sa mère, croyant l'avoir vue le matin. Nous frémîmes en l'entendant dire avec calme le jour de sa mort: « Aujourd'hui je verrai ma mère. »

Notre chère Mme de Tessé a été, dans les dernières semaines, retenue chez elle par une maladie qui, dans l'état de

ses forces, était grave. Elle a voulu la voir dans un moment de sommeil. Ah! mon ami, dans quel état était cette pauvre Mme de Tessé en sortant de cette chambre! Sa nièce a été très-occupée d'elle, et la sachant malade, elle se croyait dans son délire en état d'être portée à côté de son lit. Elle parlait de la santé de M. de Tessé, à propos d'une éruption qu'il a eue, comme en pleine raison; elle m'envoyait les soigner. Elle me disait : « Je parie que mon oncle est charmé de vous avoir tous autour de lui. N'est-ce pas indiscret, me dit-elle un jour, d'être tant de monde ici? — Non sans doute, répondis-je en riant, nous ne sommes que seize à nourrir. — Il est vrai, ajouta-t-elle, que ma tante a autant de plaisir à faire pour nous, que nous à recevoir d'elle. » Le dernier jour, elle

me dit : « Quand vous verrez Mme de Simiane, dites-lui mille tendresses pour moi. » C'est ainsi que son cœur était tout en vie, et déjà ses pauvres jambes n'avaient plus de mouvement.

Je vous ai dit sans autres détails qu'elle avait reçu ses sacrements. J'assistai à cette scène plus triste pour nous que pour elle qui avait communié dans son lit peu de temps avant. Le délire complet date de cette époque. Je n'ai rien pu y faire pour me conformer à ses intentions. Son confesseur vint un des derniers jours, et il trouva en moi de la franchise et du respect pour le vœu présumable de ma femme. Je n'eus pas de peine à le convaincre que son apparition était superflue et pouvait nuire. La veille de sa mort, mes filles, attachant du prix à ce que certaines prières et

indulgences fussent prononcées près d'elle, un vicaire de la paroisse vint derrière son rideau où j'étais enfermé avec elle, et remplit ces dernières fonctions sans qu'elle s'en aperçût. Le lendemain, vers la fin de son agonie et pendant qu'elle parlait encore, mes filles craignirent que l'habitude de ne pas s'occuper de ces objets devant moi ne pût gêner son désir d'avoir ou de faire des prières. Un petit crucifix s'était trouvé sous sa main. Elle avait, au lieu de le prendre, saisi la mienne qu'elle serrait entre les siennes dans l'attitude de la prière, probablement c'est pour moi qu'elle priait. On me demanda de m'éloigner, pour que Mme de Montagu, qui dès le commencement avait eu sa confiance sur ces choses, pût s'informer si elle n'avait rien à lui dire. Mon pre-

mier mouvement fut contre cette requête, toute tendre et timide qu'elle fût. Je craignais que ces derniers moments ne fussent troublés; j'avoue même que ma vieille affection conjugale éprouvait pour la première fois un sentiment de jalousie. C'était un besoin passionné de l'occuper exclusivement; je voulais tous ses regards, toutes ses pensées. Je me réprimai cependant et voulus ne rien laisser à désirer pour elle. Je cédai ma place à sa sœur, qui répéta deux fois sa question. La chère malade, toujours très-tendre pour Mme de Montagu, et qui voulut même l'avoir près d'elle, répondit deux fois : « Non, » en ajoutant : « Allez souper, » et paraissant impatiente de me voir reprendre ma place. Dès que j'y fus, elle prit encore ma main dans les siennes en me disant : « Je suis toute à vous. »

Ces mots *toute à vous* sont les derniers mots qu'elle a prononcés.

On a dit qu'elle m'avait beaucoup prêché. Ce n'était pas sa manière; elle m'a souvent exprimé, dans le cours de son délire, la pensée qu'elle irait au ciel, et oserai-je ajouter, que cette idée ne suffirait pas pour prendre son parti de me quitter. Elle m'a dit plusieurs fois : « Cette vie est courte, troublée; réunissons-nous en Dieu, partons ensemble pour l'éternité. » Elle m'a souhaité et à nous tous la paix du Seigneur. Voilà comment cet ange si tendre a parlé dans sa maladie, ainsi que dans les dernières dispositions qu'elle avait faites il y a quelques années, et qui sont un modèle de délicatesse, d'élévation et d'éloquence de cœur.

Il me semble qu'en prolongeant les

détails, je cherche à reculer cette dernière époque, où, en voyant le médecin retrancher tous les moyens de guérison et ne penser qu'à prolonger la vie, nous ne sentîmes que trop qu'il n'y aurait pas de lendemain pour elle. Jusqu'alors nous ne paraissions que deux ou trois à la fois; mais ce jour-là elle se fatiguait à nous chercher, et nous ne vîmes plus d'inconvénient à ranger la famille sur des chaises en demi-cercle où elle pouvait voir tout le monde. « Quel agréable cercle! » disait-elle en les regardant avec complaisance.

Elle appelait tour à tour ses filles, leur disait des choses charmantes. Elle leur donnait à chacune sa bénédiction. J'ai la confiance que cette matinée a été délicieuse pour son cœur. Et comment ses derniers moments n'auraient-ils pas

été doux, elle dont la piété, loin d'être troublée de terreurs ou de scrupules, n'a été, dans toute cette maladie, avant et pendant son délire, qu'amour et reconnaissance pour les grâces immenses, comme elle disait à sa sœur et à ses filles, que Dieu lui avait faites et lui faisait encore; elle qui, malgré l'état de sa tête, n'a pas perdu, jusqu'à son dernier soupir, une seule des jouissances dont un cœur tel que le sien était susceptible? Son délire même s'était fort éclairci; il n'y avait plus de ces confusions d'idées sur la situation de ses enfants. Au lieu de demander à Mme de Montagu des nouvelles de sa mère, elle lui disait : « Je vous regarde comme lui ayant succédé. »

Sans doute elle avait l'idée de sa mort prochaine, lorsqu'après m'avoir

dit d'une manière touchante comme elle le faisait souvent : « Avez-vous été content de moi? vous avez donc la bonté de m'aimer? eh bien! bénissez-moi; » et lorsque je lui répondis : « Vous m'aimez aussi, vous me bénirez, » elle me donna sa bénédiction pour la première et la dernière fois avec la plus solennelle tendresse. Alors chacun de ses six enfants s'approcha tour à tour lui baisa la main et le visage. Elle les regardait avec une affection inexprimable. Plus sûrement encore elle avait l'idée de sa mort, lorsque, craignant une convulsion, à ce que je crois, elle me fit signe de m'éloigner; et comme je restais, elle prit ma main, la mit sur ses yeux avec un regard de tendre reconnaissance, m'indiquant ainsi le dernier devoir qu'elle attendait de moi.

Nous éprouvions pendant ces heures de douce agonie un combat entre le besoin de témoigner notre tendresse dont elle jouissait tant et la conviction que ces émotions usaient le peu de vie qui lui restait. Je retenais donc mes paroles presque avec autant de soin que mes sanglots, lorsque l'expression si touchante de ses yeux, quelques mots à peine prononcés, arrachèrent de ma bouche l'expression des sentiments dont mon cœur étouffait. Sa voix se ranima pour s'écrier : « C'est donc vrai ! vous m'avez aimée. Ah ! que je suis heureuse ! embrassez-moi. » Ces pauvres bras qui étaient presque sans mouvement sortirent de dessous ses draps avec une vivacité dont la garde fut surprise. Elle en passa un autour de mon cou ; approchant ma tête de la

sienne, elle me serra contre son cœur en répétant : « Quel bonheur! que je suis heureuse d'être à vous! » Tant que sa main droite a eu quelque mouvement, elle portait la mienne successivement à sa bouche et à son cœur. Ma main gauche a continuellement tenu la sienne dont je sentais le mouvement et qui à son dernier soupir semblait me dire encore ses dernières paroles : « Je suis toute à vous. »

Nous étions autour de ce lit qu'on avait avancé dans la chambre et sur lequel elle avait fait signe à sa sœur de s'asseoir; ses trois filles portaient sans cesse des serviettes chaudes sur ses mains et ses bras pour retenir un reste de chaleur; nous nous sommes tous mis à genoux autour de ce lit, suivant les mouvements lents de sa respiration.

C'est sans l'apparence de souffrance, avec le sourire de la bienveillance sur son visage et tenant toujours ma main, que cet ange de tendresse et de bonté a cessé de vivre. J'ai rempli le devoir qu'elle m'avait indiqué. . . . .

. . . .

C'est lundi qu'elle a été portée, avec simplicité, comme elle l'avait demandé, auprès de la fosse où reposent sa grand'mère, sa mère, sa sœur, confondues avec seize cents victimes. .

. . . .

.... Nous avons trouvé dans son écritoire une lettre à moi écrite en 1785, quelques dispositions faites en 1792, un testament officiel de 1804. Cet écrit, qu'elle regardait comme un brouillon, n'en est pas moins un chef-d'œuvre de sensibilité, de délicatesse et d'éloquence

du cœur. Sa manière d'y parler de la religion est d'une sublimité simple et touchante.

Voilà bien des souvenirs que j'aime à déposer dans votre sein, mon cher ami; mais il ne nous reste que des souvenirs de celle à qui j'ai dû un bonheur de tous les instants sans le moindre nuage. Quoiqu'elle me fût attachée, je puis le dire, par le sentiment le plus passionné, jamais je n'ai aperçu en elle la plus légère nuance d'exigence, de mécontentement ou de jalousie; jamais rien qui ne laissât la plus libre carrière à toutes mes entreprises, à toutes mes absences, à toutes mes affections. Et si je me reporte au temps de notre jeunesse, je retrouverai en elle des traits d'une délicatesse, d'une générosité sans exemple. Associée de cœur et d'esprit,

comme vous l'avez toujours vue, à mes sentiments et à mes vœux politiques, de manière, comme lui disait en riant Mme de Tessé, que sa dévotion était un mélange du catéchisme et de la déclaration des droits, jouissant de tout ce qui pouvait être de quelque gloire pour moi, plus encore, de ce qui me faisait, comme elle disait, connaître tout entier, jouissant surtout, lorsqu'elle me voyait sacrifier des occasions de gloire à un bon sentiment. Je me servirai encore des expressions de sa tante, lorsqu'elle me disait hier : « Je n'aurais jamais cru qu'on pût être à la fois aussi fanatique de vos opinions et aussi exempte d'esprit de parti. » En effet, jamais son attachement à notre doctrine ou à moi n'a un instant altéré son indulgence, sa compassion, son indulgence pour les

personnes d'un autre parti, sans que jamais elle ait été aigrie par les haines violentes dont j'étais l'objet, les mauvais procédés et les propos injurieux à mon égard, toutes sottises indifférentes à ses yeux du point où elle les regardait et où sa bonne opinion de moi voulait bien me placer.

Vous savez comme moi tout ce qu'elle a été, tout ce qu'elle a fait pendant la révolution. Ce n'est pas d'être venue à Olmutz comme le disait élégamment Charles Fox, sur les ailes du devoir et de l'amour, que je veux la louer ici; mais c'est de n'être partie qu'après avoir pris le temps d'assurer, autant qu'il était en elle, le bien-être de ma tante et les droits de nos créanciers; c'est d'avoir eu le courage d'envoyer George en Amérique. Quelle

noble imprudence de cœur à rester la seule femme de France compromise par son nom qui n'ait jamais voulu en changer! Chacune de ses pétitions ou déclarations commençait toujours par ces mots : *La femme Lafayette*. Jamais cette femme si indulgente pour les haines de parti n'a laissé passer, lorsqu'elle était sous l'échafaud, une réflexion contre moi sans la repousser; jamais une occasion de manifester mes principes, sans s'en honorer et dire qu'elle les tenait de moi. Elle s'était préparée à parler dans le même sens au tribunal, et nous avons tous vu combien cette femme si élevée, si courageuse dans les grandes circonstances, était bonne, simple, facile dans le commerce de la vie, trop facile même et trop bonne, si la vénération qu'inspi-

rait sa vertu n'avait pas composé de tout cela une manière d'être tout à fait à part. C'était aussi une dévotion à part que la sienne. Je puis dire que, pendant trente-quatre ans, je n'en ai pas éprouvé un instant l'ombre de gêne, que toutes ses pratiques étaient sans affectation subordonnées à mes convenances, que j'ai eu la satisfaction de voir mes amis les plus incrédules aussi constamment accueillis, aussi aimés, aussi estimés, et leur vertu aussi complétement reconnue que s'il n'y avait pas eu de différence d'opinions religieuses; que jamais elle ne m'a exprimé autre chose que l'espoir qu'en y réfléchissant encore, avec la droiture de cœur qu'elle me connaissait, je finirais par être convaincu. Ce qu'elle m'a laissé de recommandations est dans le

même sens, me priant de lire, pour l'amour d'elle, quelques livres que certes j'examinerai de nouveau avec un véritable recueillement, et appelant sa religion, pour me la faire mieux goûter, la souveraine liberté, de même qu'elle me citait souvent avec plaisir ces mots de l'abbé Fauchet : « Jésus-Christ, mon seul maître.... »

.... Ma lettre ne finirait pas, mon cher ami, si je me laissais aller aux sentiments qui la dictent. Je répéterai encore que cette femme angélique a été du moins environnée de tendresse et de regrets dignes d'elle....

.... Adieu, mon cher ami ; vous m'avez aidé à surmonter quelques accidents bien graves et bien pénibles, auxquels le nom de malheur peut être donné, jusqu'à ce qu'on ait été frappé

du plus grand des malheurs du cœur. Celui-ci est insurmontable. Mais quoique livré à une douleur profonde, continuelle, dont rien ne me dédommagera, quoique dévoué à une pensée, à un culte hors de ce monde, et que j'aie plus que jamais besoin de croire que tout ne meurt pas avec nous, je me sens toujours susceptible des douceurs de l'amitié, et quelle amitié que la vôtre, mon cher Maubourg!

Je vous embrasse en son nom, au mien, au nom de tout ce que vous avez été pour moi depuis que nous nous connaissons.

Adieu, mon cher ami.

LAFAYETTE.



LES PRISONS

DE

Mme DE LAFAYETTE.

I

Procès-verbal rédigé par Alphonse Aulagnier, juge de paix au Puy, chef-lieu du département de la Haute-Loire, lors de l'arrestation de madame et de mademoiselle Lafayette.



'AN 1792 et le dixième jour du mois de septembre, avant midi, nous, Alphonse Aulagnier, juge de paix du canton du Puy, d'après l'ordre à nous transmis par M. Roland, ministre de l'intérieur, émanant du Comité de sûreté générale

de l'Assemblée nationale, en date du 19 août dernier, le tout servant à pouvoir s'assurer de la personne de Mme Lafayette et de ses enfants, résidant de présent dans le département de la Haute-Loire, et pour effectuer les susdits ordres, ayant, d'après notre réquisition au procureur-syndic du département, réuni quatre-vingt-six, tant gardes nationaux, soldats de ligne que gendarmes, nous partîmes hier du Puy à onze heures et demie du soir, ct étant arrivés à Chavaniac vers les huit heures du matin de ce jourd'hui, avons fait cerner le château et le village de Chavaniac, et ayant pénétré dans l'intérieur avec quatre gardes nationaux et quatre soldats de la ligne, nous avons demandé au premier individu qui s'est présenté où était Mme Lafayette. Il nous a répondu qu'elle était dans sa chambre, où nous étant transportés, nous l'avons trouvée avec une demoiselle, qu'elle nous a dit être sa fille. Alors nous lui avons exhibé les ordres dont nous étions porteurs : elle n'a fait nulle résistance. Elle a même ordonné de suite qu'on attelât ses chevaux à son carrosse pour partir. Lui ayant demandé vision de son secrétaire, elle l'a fait, et y avons trouvé, ainsi que sur un bu-

reau et dans deux portefeuilles, plusieurs lettres et écrits, la plupart sans signature, que nous avons numérotés, paraphés et empreints de notre sceau.

Après avoir fait toutes les perquisitions nécessaires, n'ayant trouvé que les pièces susénoncées, les autres secrétaires, bureaux et divers effets étant couverts du sceau du district de Brioude, que nous avons cru devoir respecter, tout étant prêt pour le départ, paraissant inutile de clôturer le présent sur les lieux, puisque Mme Lafayette était présente à nos opérations et que nous devions dresser le tout en sa présence et y consigner ses observations, avons ordonné le départ de la troupe et avons escorté Mme Lafayette, sa demoiselle, Mme de Chavaniac, deux femmes de chambre et trois domestiques; ayant cependant observé préalablement à Mme de Chavaniac que nous n'avions aucun ordre qui pût la regarder spécialement, elle a manifesté l'intention de ne pas se séparer de Mme Lafayette, ce à quoi nous avons accédé. Ayant demandé à ces dames s'il leur était indifférent d'aller au Puy le soir ou de passer la nuit à Fix, elles nous ont répondu qu'elles agi-

raient comme le détachement le jugerait à propos.

A Fix, le 10 sept. 1792.

Signé à l'original :

ALPHONSE AULAGNIER,
juge de paix commissaire.
ROME,
lieutenant de grenadiers.

Partis le 11 dudit, de Fix, à deux heures et demie du matin, nous avons fait route vers le Puy, après avoir consulté préalablement Mme Lafayette pour qu'elle nous désignât le lieu où elle voulait loger au Puy. Elle nous dit qu'elle désirait aller loger sous la sauvegarde de la municipalité ; mais qu'elle désirait aussi se rendre préalablement au conseil d'administration du département, avec pouvoir de nous concerter avec lui pour la sûreté de sa personne Dès notre arrivée au Puy, nous étant transportés dans la salle du conseil, où les administrateurs étaient réunis, nous avons donné à

Mme Lafayette, d'après sa demande, vision des pièces cotées nos 20, 21, 25 et 35, ainsi qu'un extrait desdites pièces, signées et paraphées par nous; avons aussi pareillement donné à Mme Lafayette, aussi d'après sa demande, copie des nos 21 et 35, pour être laissées à l'administration du département, que nous avons collationnées et paraphées. Ayant ensuite demandé auxdites dames Lafayette et de Chavaniac si elles avaient quelques observations à coucher au présent procès-verbal, après leur en avoir donné lecture, Mme Lafayette a dit : *qu'elle avait en effet désiré se transporter avant toute autre démarche au directoire du département, pour y manifester sa juste reconnaissance des soins empressés de M. Aulagnier, pendant la route, ainsi que de la garde nationale et de la troupe de ligne qui l'accompagnait; en second lieu, pour supplier MM. du conseil et en particulier M. le procureur-syndic de vouloir bien lui expliquer par quelle méprise il était arrivé que les ordres qui lui avaient été exhibés par M. Aulagnier ne portassent aucun des caractères de l'administration du département, laquelle seule des autorités constituées elle croyait en droit de lui en donner*

à son domicile de Chavaniac. A quoi M. le procureur-syndic et plus spécialement M. Aulagnier ont répondu que les ordres émanaient immédiatement du ministre.

M. Aulagnier, chargé directement de son exécution, avait demandé la veille au soir à M. le procureur général syndic une réquisition pour la garde nationale et à M. le général Lestrade pour la troupe de ligne, pour remplir une mission secrète. Ces précautions ayant paru suffisantes à M. le procureur-syndic, dès lors Mme Lafayette n'a rien répliqué sur cet objet, et s'est retranchée à dire qu'*étant venue se placer sous la protection de la loi et de l'autorité constituée qui a droit à tout son respect, elle attend de nouveaux ordres et s'y conformera avec exactitude; que si quelqu'autres lui sont intimés par la force, elle demande la permission de protester sur leur illégalité avant d'y obéir; que du reste les soins qu'elle avait reçus de M. Aulagnier lui faisaient voir avec grand plaisir que M. Aulagnier et MM. du conseil voulaient bien s'occuper de concerter ensemble une mission qui paraissait commune entre eux suivant les ordres de M. Roland; qu'encouragée par la juste confiance qu'ils*

lui inspiraient, elle avait pris la liberté de leur représenter qu'en différant de la transférer à Paris, ils ne pouvaient manquer en aucune manière à l'esprit de ces ordres; que tant qu'elle demeurerait dans les bornes du département, soit qu'on s'en fiât à sa parole de ne les point franchir, soit qu'on s'assurât de sa personne en la plaçant sous la surveillance immédiate d'une autorité constituée, elle serait toujours otage de celui dont elle s'honorera toujours d'être caution, et dont elle fait gloire de partager les sentiments; que n'étant en aucune manière accusée et n'ayant aucun sujet de l'être, et que ses papiers étant au Comité de sûreté générale, elle ne peut fournir aucun éclaircissement utile à la patrie; qu'elle n'entrevoit par conséquent aucun obstacle à ce que sa demande lui soit accordée, ou du moins discutée avant que des ordres définitifs lui soient intimés.

Elle a de plus demandé à M. Aulagnier, en présence du conseil, *de vouloir bien lui laisser copie des trois lettres de M. Lafayette qu'il lui importait de conserver, et en particulier d'une du 21 et l'autre du 23 août dernier depuis sa détention dans les Pays-Bas, qu'elle désire pouvoir*

montrer en toute occasion comme un témoignage précieux de son inaltérable attachement à tous les principes qui ont dicté ses démarches et de la constance des sentiments qui les ont toujours animées, qu'aucun malheur, aucune injustice n'effaceront jamais de son cœur.

M. Aulagnier a délivré aussitôt copie des susdites lettres, après les avoir lui-même collationnées et paraphées ainsi que M. le procureur général syndic.

Une autre lettre cachetée et timbrée de Bayeux s'est trouvée dans le portefeuille de Mme Lafayette à l'adresse de M. Frestel. Ayant déclaré qu'elle ne la regardait en aucune manière, elle pria M. le commissaire de la renvoyer à son adresse, sans que le sceau en fût violé.

Sur cette dernière demande, n'ayant pas cru devoir délicatement nous y refuser, ayant apposé notre sceau à ladite lettre, nous l'avons déposée entre les mains de M. le procureur-syndic pour être par lui représentée à la première requisition du ministre, n'ayant pas cru devoir prendre sur notre responsabilité le renvoi pur et simple à son auteur.

Après quoi, ayant fait un paquet de toutes

ces pièces scellé de trois cachets de la justice de paix du canton du Puy, les avons remises à M. le procureur-syndic qui s'en est chargé et avons clôturé le présent procès-verbal au Puy, le douzième septembre 1792, l'an 4 de la liberté; et ont signé

MARIE-ADRIENNE-FRANÇOISE NOAILLES LAFAYETTE.

ALPHONSE AULAGNIER,
juge de paix.

ROME,
lieutenant de grenadiers, commandant le détachement.

Pour copie conforme à l'original qui est dans mes mains,

ALPHONSE AULAGNIER.





II

Lettre du ministre de l'intérieur Roland à Alphonse Aulagnier, juge de paix au Puy, département de la Haute-Loire.

Paris, 2 septembre 1792, an 4 de la liberté et le 1er de l'égalité.

Je vous adresse, monsieur, l'ordre qui m'a été transmis par le Comité de sûreté générale de l'Assemblée nationale du 19 août dernier, pour faire arrêter l'épouse de M. Lafayette pour être conduite sous bonne et sûre garde avec ses enfants, s'ils sont rencontrés avec elle, dans une maison de sûreté de la ville de Paris. J'attends de votre patriotisme et de votre zèle que vous ferez exé-

cuter cet ordre avec toute la célérité possible à Chavaniac près le Puy où cette dame est dans ce moment. Je vous autorise à cet effet de requérir la force publique pour cette arrestation; et lorsqu'elle sera effectuée, vous vous concerterez avec l'administration du département de la Haute-Loire pour la translation sûre des détenus. Vous vous conformerez au surplus de la réquisition du Comité de sûreté générale et vous aurez soin de m'aviser tout de suite de ce que vous aurez fait.

Vous voyez, monsieur, l'importance de la mission qui vous est donnée. J'espère avoir un compte flatteur pour vous du résultat de vos démarches.

Le ministre de l'intérieur,

ROLAND.

Pour copie conforme à l'original qui est dans mes mains,

ALPHONSE AULAGNIER.





III

Ordre au Comité de sûreté générale de l'Assemblée nationale, en date du 19 *août* 1792.

La force publique est requise d'arrêter l'épouse de M. Lafayette, ci-devant commandant de l'armée du Nord, partout où elle sera trouvée, et de la conduire sous bonne et sûre garde avec ses enfants, s'ils sont rencontrés avec elle, dans une maison de sûreté de la ville de Paris, chargeant expressément le porteur de cet ordre de s'emparer de tous les papiers de la dame Lafayette et de les apporter sous cachet au Comité.

Fait au Comité de sûreté générale de l'As-

semblée nationale à Paris, 19 août 1792, l'an 4 de la liberté.

Signé :

LOMOND BERNARD, *président*, ROBIN DESSOYANT, CLAUDE FAUCHET, RUDLER, BAZIRE, *secrétaire du Comité*, VARDON, MUSSET, INGRANDE, BORDA, ROVÈRE, GRANGENEUVE, FRANÇOIS CHABOT et RUAMPS.

Certifié conforme à l'original resté dans mes mains à Paris le 20 août.

Le ministre de l'intérieur,
ROLAND.

Avec un cachet de cire rouge, aux armes de France, portant au-dessus de l'écusson :

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR.

Pour copie conforme demeurée en mes mains,
ALPHONSE AULAGNIER.





IV

Lettre écrite au ministre Roland, par Aulagnier.

Au Puy, 12 sept. 1792.

Monseigneur,

J'ai exécuté ponctuellement la mission délicate dont Votre Excellence m'a honoré, à la suite des ordres à elle transmis par le Comité de sûreté générale de l'Assemblée nationale.

La fille et l'épouse du général Lafayette ont été arrêtées le 10 du courant à Chavaniac, lieu de leur résidence, et elles ont été transférées

immédiatement au Puy avec Mme de Chavaniac, qui a voulu les suivre et partager leur sort. Elles m'ont demandé à loger dans le local où siégent les administrations du département et du district; je n'ai pas cru devoir refuser leur demande.

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence l'extrait du procès-verbal que j'ai rédigé. A l'égard de leur translation immédiate à Paris, je n'ai pas cru devoir suivre strictement les ordres du Comité de sûreté générale, les événements du 2 et 3 septembre m'indiquant assez le sort que pourraient attendre mes illustres prisonnières. D'ailleurs les routes du Puy à Paris sont couvertes de fédérés marseillais, provençaux et languedociens, qui sont dans un état d'anarchie complet, et comme je ne souffrirais pas qu'on fît la moindre insulte à des personnes confiées à mes soins et mises sous la protection des lois, en compromettant leur sûreté, je compromettrais aussi votre autorité et celle du Comité de sûreté générale.

Tout s'est passé avec calme et décence, et j'ai su faire respecter le malheur. Ma position est très-difficile. J'attends avec impatience les or-

dres ultérieurs de Votre Excellence et la décharge d'une aussi forte responsabilité.

C'est avec le plus profond respect, que, etc.

ALPHONSE AULAGNIER.





V

M. le ministre de l'intérieur, à M. Alphonse Aulagnier, juge de paix au Puy.

Paris, 28 sept. 1792.

Je ne saurais, monsieur, ni louer ni blâmer votre conduite sur l'inexécution entière des ordres que je vous ai transmis pour la translation de la personne de Mme Lafayette et pour celle de sa fille à Paris, parce qu'elle me confirme la droiture de vos sentiments et la bonté de votre cœur. Mais vous vous êtes chargé d'une responsabilité bien délicate dans des temps difficiles.

Le conseil exécutif provisoire vous autorise à

la transférer ainsi que sa famille librement à Chavaniac où vous la mettrez sous la surveillance des autorités locales dont vous aurez chargement.

Recevez, etc.

ROLAND.





VI

Procès-verbal sur le traitement de M. de Lafayette, de M. de Latour-Maubourg, M. Bureaux de Pusy, détenus comme prisonniers d'État à la forteresse d'Olmutz, ainsi que sur celui de Mme de Lafayette et de Mlles ses filles, auxquelles Sa Majesté l'empereur a permis de se joindre à son mari et père respectif, et sur celui de leurs domestiques.


onsieur le général-major marquis de Chasteler, chambellan actuel de Sa Majesté, chevalier de l'ordre militaire de Marie-Thérèse, vice-quartier-maître général de Sa Majesté l'empereur et roi, après avoir parlé à chacun des détenus

en particulier sur la nature de leur traitement, les a rassemblés chez M. de Lafayette le vingt-six juillet mille sept cent nonante sept, à sept heures du matin, où en présence de M. le capitaine Mac Elligot du régiment de Ligne il a dressé le présent procès-verbal.

LOGEMENTS.

M. de Lafayette, M. de Latour-Maubourg, M. Bureaux de Pusy, ainsi que Mme de Lafayette et Mlles ses filles, auxquelles Sa Majesté l'empereur a bien voulu permettre sur leur demande d'être réunies à M. de Lafayette et leurs domestiques, sont détenus à Olmutz dans le corps de logis de derrière des casernes du couvent des ci-devant jésuites. Les chambres sont situées au rez-de-chaussée, ayant vue sur un rempart élevé et situé au midi. Chaque chambre a une fenêtre de quatre pieds de large sur huit pieds de haut fermée par une double grille qui n'empêche pas la vue qui est fort étendue sur les ouvrâges de la place. La partie supérieure de la fenêtre est fermée par un cadenas, l'inférieure s'ouvre pour la circulation de l'air.

L'inconvénient le plus considérable de ce logement est un canal d'égout qui coule dans les fossés de la place et la proximité des latrines qui donnent une mauvaise odeur dans les variations de l'atmosphère.

M. de Lafayette est logé dans une chambre voûtée de vingt-quatre pieds de long sur quinze de large et douze de haut. Il a une autre chambre pareille qui lui sert d'antichambre et qui y communique. Il a un poêle, un lit suffisant à lui appartenant, une table, des chaises, une commode.

MM. de Latour-Maubourg et Bureaux de Pusy ont chacun une chambre avec les mêmes ameublements.

Mme de Lafayette et ses deux filles sont logées dans une seule chambre. Les demoiselles couchent dans le même lit malgré les réclamations réitérées, nommément pendant que l'une d'elles a été malade, pour qu'elles couchent seules.

Les domestiques de M. de Lafayette, M. de Latour-Maubourg, Bureaux de Pusy, ont des chambres comme leurs maîtres; seulement ils n'ont qu'un lit et une chaise.

NOURRITURE.

Messieurs les détenus ont été nourris de la manière suivante : Le matin, du chocolat ou du café à leur choix. A dîner, de la soupe, du bouilli, un ragoût ou légumes, un rôti, de la salade, le dessert avec une bouteille de vin de Hongrie rouge. Leur souper consistait en un rôti et une salade avec une demi-bouteille de vin. La nourriture était en quantité suffisante; mais les mets étaient souvent malpropres.

SORT DES DOMESTIQUES ET SERVICES.

Les détenus sont servis par des soldats. Leurs domestiques les voient de la manière suivante. Celui de M. de Maubourg a vu son maître tous les jours pendant trois heures. Celui de M. Bureaux de Pusy a été séparé de son maître pendant six semaines. Mais depuis vingt et un mois, il a vu son maître pendant trois heures tous les jours. Depuis le moment où M. de Lafayette a tenté de s'évader, il est servi, ainsi que sa famille, par des soldats, ses domestiques n'ayant

eu aucune communication avec lui depuis ce moment.

TRAITEMENT EN CAS DE MALADIE.

Dans le cas de maladie, le chirurgien-major de la place s'est rendu chez les détenus, leur a fait les visites nécessaires; ils ont reçu alors tous les médicaments qui pouvaient leur être administrés dans leur chambre.

TRAITEMENT DES OFFICIERS DE GARDE.

Leur garde spéciale a été d'abord confiée au lieutenant de place, M. Jacob, ensuite au major de la place, M. Germack; enfin depuis huit mois elle est commise au capitaine du régiment de Ligne M. Mac Elligot. Messieurs les détenus n'ont qu'à se louer de la manière dont ce dernier les a traités et des attentions qu'il a eues pour eux.

TRAITEMENT DES COMMANDANTS D'OLMUTZ.

M. le lieutenant général de Spleni, pendant le temps qu'il commandait à Olmutz, est venu les voir souvent, et ils disent qu'on ne peut remplir des fonctions désagréables avec plus d'honnêteté.

Quant à Son Excellence M. le général d'artillerie de Schrœder, il n'est venu chez les détenus que deux ou trois fois pour des commissions spéciales.

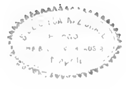
Fait à Olmutz, ce 26 juillet 1797.

Pour copie conforme à l'original,

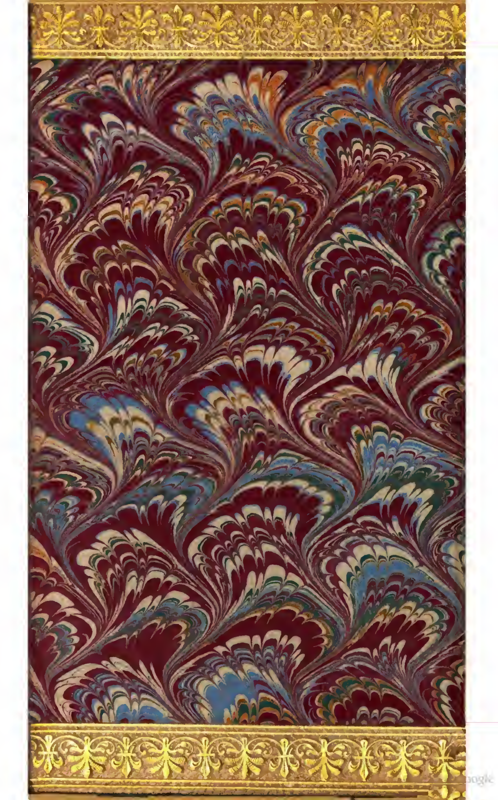
J. G. MARQUIS DE CHASTELER.

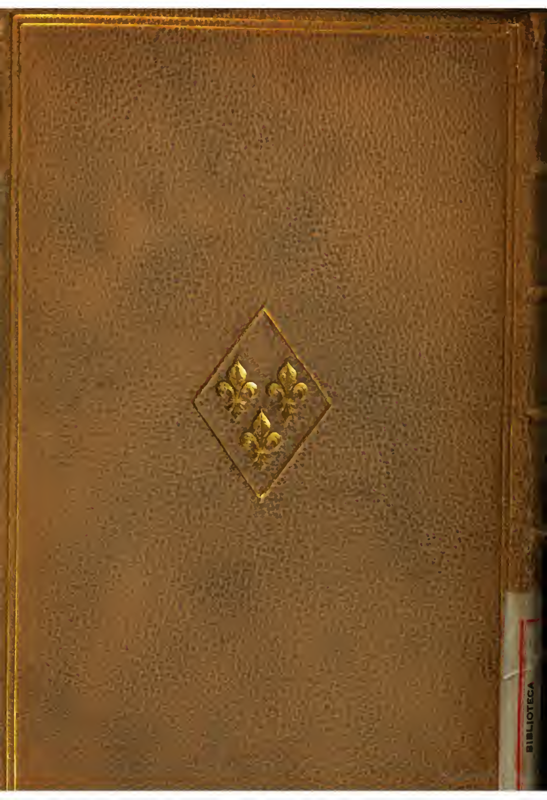


10526.—Imp. gén. de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris








BIBLIOTECA